



ON RENFORCE

BÂTIR DE MEILLEURES VIES :

PLAN D'INFRASTRUCTURE À LONG TERME 2017 DE L'ONTARIO



LETTRE DU MINISTRE



L'infrastructure, ce n'est pas juste du bâtiment. C'est aussi un moyen d'améliorer le quotidien des Ontariens et Ontariennes, peu importe où ils vivent. C'est un moyen de construire et de soutenir une économie dynamique et compétitive qui est fondée sur des pratiques exemplaires et un cadre de créativité et d'innovation.

Enfants et adultes de tout âge, grandes, petites ou moyennes entreprises, tous ont besoin d'une infrastructure publique.

Le présent Plan d'infrastructure à long terme (PILT) a été conçu pour que les citoyens et entreprises de l'Ontario disposent d'une infrastructure à l'endroit et au moment où ils en ont besoin.

Le plan vise à construire des routes, des autoroutes et des voies de transports en commun modernisés pour faciliter les déplacements au jour le jour. Il s'agit de fournir aux foyers, de manière sûre, fiable et rapide, des services essentiels tels que l'eau, le gaz et l'Internet à large bande. Et de faire en sorte que les

gens aient accès à des services modernes de santé, d'éducation et communautaires de calibre mondial.

À notre époque de changement accéléré et de technologies perturbatrices, le besoin se fait sentir comme jamais auparavant d'avoir, grâce à une planification adaptable et inclusive, des infrastructures résilientes et solides.

Ces défis exigent une action novatrice dans l'élaboration des prochaines d'infrastructures et la création de l'Ontario de demain avec des innovations telles que l'Internet des objets.

Nous avons promis de dépenser environ 190 milliards de dollars sur 13 ans, à compter de 2014-2015, pour agrandir et renouveler l'infrastructure de l'Ontario. Cet investissement sans précédent – le plus important jamais réalisé par le gouvernement de l'Ontario – témoigne de l'engagement de celui-ci à soutenir les collectivités, à renforcer l'économie et à aider les gens dans leur vie de tous les jours.

Le PILT met en valeur l'avenir. Il intègre les considérations climatiques et veille à la durabilité environnementale dans un monde où les températures augmentent.

Nous voulons fournir l'infrastructure de la manière la plus efficace pour la population. L'Ontario est fier d'avoir mis au point le système de diversification des modes de financement et d'approvisionnement, un modèle novateur de partenariat public-privé (PPP) conçu tout particulièrement pour répondre aux besoins de l'Ontario. Nous travaillons maintenant avec Infrastructure Ontario pour examiner les moyens d'améliorer plus encore nos procédures de financement et d'approvisionnement en matière d'infrastructure.

Nous renforçons de plus les retombées communautaires et les programmes d'apprentissage



afin de soutenir les emplois et les possibilités de formation pour les Ontariens et Ontariennes.

L'Ontario reconnaît le besoin de transparence et de responsabilisation pour assurer l'excellence dans les activités de planification et de gestion des infrastructures provinciales. À cette fin, le PILT décrit le portefeuille d'infrastructures existant en Ontario et des projets visant à renforcer la planification de la gestion des biens et la prise de décisions fondée sur des données probantes. Il souligne également l'importance de gérer de façon responsable les investissements dans les infrastructures de l'Ontario en vue de produire les meilleurs rendements économiques et résultats sociaux.

Nos objectifs d'infrastructure à long terme ne pourront être atteints sans le soutien de nos partenaires. L'Ontario s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec ses homologues fédéraux et municipaux, ses partenaires communautaires, le secteur privé et les Premières Nations pour atteindre les objectifs qu'ils partagent avec le gouvernement en matière d'infrastructures.

Les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux omettent depuis trop longtemps d'harmoniser leurs politiques, plans et budgets d'infrastructure. Heureusement, ils ont fait un grand pas vers l'harmonisation des investissements fédéraux, provinciaux, municipaux et des Premières Nations dans l'infrastructure.

Le plan de l'Ontario s'appuie sur des engagements antérieurs en matière de planification de l'infrastructure : la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, le Plan

d'infrastructure à long terme de 2011 et la récente *Mise à jour 2017 sur l'infrastructure*.

Notre plan tient compte des réalités du changement climatique et de la rapidité des transformations sociales, économiques et technologiques. Tous ensemble, les Ontariens et Ontariennes sont prêts à relever le défi.

Le ministre de l'Infrastructure,



Bob Chiarelli





TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DU MINISTRE

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

- 1.1 L'engagement de l'Ontario à investir dans l'infrastructure 1
- 1.2 La voie de l'Ontario vers une meilleure planification de l'infrastructure 2
- 1.3 L'investissement du gouvernement dans l'infrastructure de l'Ontario 5
- 1.4 Principes et objectifs de l'infrastructure de l'Ontario 7
- 1.5 La vision du gouvernement pour l'infrastructure de l'Ontario 14

CHAPITRE 2 : PLANIFIER L'AVENIR

- 2.1 Planification fondée sur des données probantes 17
- 2.2 Construire au bon endroit 23
- 2.3 Prise en compte des changements climatiques 28
- 2.4 Activation des carrefours communautaires 36
- 2.5 Soutenir la prestation moderne de services 42
- 2.6 Travailler avec des partenaires 48
- 2.7 Garder la population informée 56

CHAPITRE 3 : AMÉLIORER LA RÉALISATION DE L'INFRASTRUCTURE

- 3.1 Économiser de l'argent par la gestion de la demande 59
- 3.2 Payer pour l'infrastructure 61
- 3.3 Approvisionnement pour l'infrastructure : approvisionnement traditionnel et livraison de projet 68
- 3.4 Infrastructure d'approvisionnement : Diversification des modes de financement et d'approvisionnement 70
- 3.5 Assurer une croissance inclusive et l'accessibilité 76
- 3.6 Favoriser les retombées communautaires 79
- 3.7 Moderniser l'apprentissage et surveiller les besoins en main-d'œuvre 84

CHAPITRE 4 : L'ÉTAT DE L'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

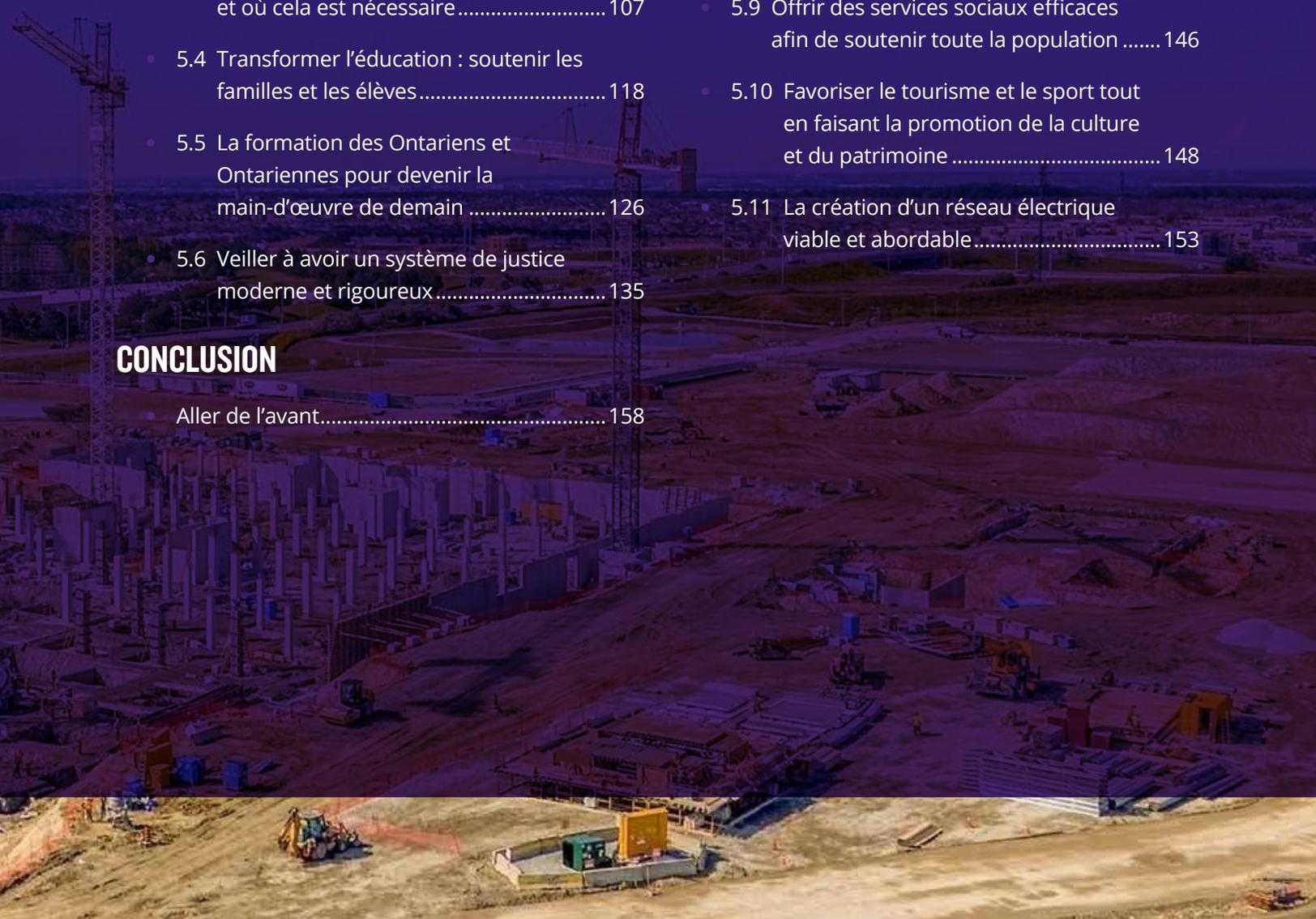
- 4.1 Évaluation des biens de l'Ontario 87
- 4.2 Évaluation des besoins de l'Ontario 92
- 4.3 Élaborer une stratégie pour répondre aux besoins de l'Ontario 93

CHAPITRE 5 : PRODUIRE DES RÉSULTATS

- 5.1 Comment l'infrastructure soutient les Ontariens tout au long de leur vie..... 96
- 5.2 Gérer la congestion et offrir un choix de transport 98
- 5.3 Fournir les bons soins de santé, quand et où cela est nécessaire 107
- 5.4 Transformer l'éducation : soutenir les familles et les élèves 118
- 5.5 La formation des Ontariens et Ontariennes pour devenir la main-d'œuvre de demain 126
- 5.6 Veiller à avoir un système de justice moderne et rigoureux 135
- 5.7 Assurer une gestion durable des richesses naturelles et de l'environnement 139
- 5.8 Soutenir des options de logement justes et abordables 142
- 5.9 Offrir des services sociaux efficaces afin de soutenir toute la population 146
- 5.10 Favoriser le tourisme et le sport tout en faisant la promotion de la culture et du patrimoine 148
- 5.11 La création d'un réseau électrique viable et abordable 153

CONCLUSION

- Aller de l'avant..... 158





1

CHAPITRE 1:

MISE EN CONTEXTE

L'infrastructure est le fondement sur lequel les sociétés sont construites. Le monde investit aujourd'hui environ 2,5 billions de dollars par an dans les infrastructures de base, telles que les réseaux d'énergie, d'eau, de transport et de télécommunication. Cela semble énorme, mais les besoins sont criants, compte tenu du sous-investissement qui a eu lieu depuis les années 1970 jusqu'au début des années 2000. Les gouvernements ont un fort retard à rattraper. En fait, un rapport récent du McKinsey Global Institute a révélé que juste pour suivre la croissance démographique, les dépenses mondiales d'infrastructure devraient s'élever à 3,3 billions de dollars par année en moyenne.

De surcroît, ce rapport montre que les investissements dans les infrastructures ont diminué en proportion du PIB dans onze des économies du G20 depuis la crise financière mondiale de 2008. Cependant, le Canada compte parmi les pays qui ont accru leurs investissements dans les infrastructures, ce qui est certainement à son avantage¹.

1.1 L'ENGAGEMENT DE L'ONTARIO À INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE

Peu importe où vous habitez en Ontario, vous interagissez avec l'infrastructure publique tous les jours. Vous dépendez d'un système d'infrastructure publique fiable et interconnecté chaque fois que vous ouvrez le robinet, déposez vos enfants à l'école ou à la garderie, prenez le transport en commun pour aller au travail; ou encore, si vous vivez dans un établissement de soins de longue durée ou avez rendez-vous à la clinique externe d'un hôpital; ou dès lors que vous parcourez des sentiers de randonnée ou passez sur un pont. L'infrastructure provinciale comprend les routes, les ponts, les transports en commun, les écoles, les hôpitaux et d'autres biens immeubles comme les établissements correctionnels et les palais de justice, ainsi que les bâtiments à usages sociaux et culturels.

Pour que les Ontariens puissent toujours compter sur l'infrastructure publique de la province à compter de 2014-2015, la province s'est engagée à investir environ 190 milliards de dollars sur 13 ans en vue d'agrandir et de renouveler l'infrastructure de l'Ontario et d'améliorer la vie de la population. C'est le plus important investissement en infrastructure jamais réalisé par le gouvernement de l'Ontario. Les investissements prévus devraient donner lieu à 125 000 emplois en moyenne chaque année.

¹ McKinsey Global Institute. <http://www.mckinsey.com/industries/capital-projects-and-infrastructure/our-insights/bridging-global-infrastructure-gaps>.



Cet investissement d'envergure dans l'infrastructure permettra à l'Ontario de se développer aujourd'hui et demain. Il assure la compétitivité économique mondiale, l'emploi, les débouchés à saisir et la croissance. Il s'agit donc de veiller à ce que toutes les collectivités de l'Ontario, qu'elles se trouvent dans les régions rurales, nordiques ou urbaines, aient accès à des infrastructures essentielles. La croissance économique doit être inclusive pour permettre à tous les Ontariens et Ontariennes de profiter d'une qualité de vie élevée. Il faut faire preuve de résilience et de capacité d'adaptation face aux changements que nous réserve l'avenir.



1.2 LA VOIE DE L'ONTARIO VERS UNE MEILLEURE PLANIFICATION DE L'INFRASTRUCTURE

Depuis plus d'une décennie, l'Ontario investit considérablement pour renouveler et élargir l'infrastructure de la province, dans le but d'améliorer l'accès aux services publics et leur qualité. En 2005, le gouvernement a publié *ReNouveau Ontario*, un plan d'infrastructure visant à investir 30 milliards de dollars sur cinq ans, tout en améliorant la planification à long terme. *ReNouveau Ontario* a été mené à bien en 2008-2009, un an plus tôt que prévu.

Construire ensemble

L'Ontario travaille depuis des années en vue d'agrandir et de renouveler son infrastructure. Il a été l'un des premiers en Amérique du Nord à publier un plan d'infrastructure à long terme et à reconnaître l'importance d'investir dans l'infrastructure. L'Ontario a publié le premier plan décennal de la province, *Construire ensemble*, en 2011 pour présenter la vision à long terme du gouvernement en matière d'infrastructure. Ce plan a amélioré la façon dont le gouvernement abordait la planification de l'infrastructure et l'élaboration des politiques. Il a fourni la clarté, la durabilité et la prévisibilité tant attendues dans les processus du gouvernement. Il a défini une vision stratégique pour orienter ses investissements de manière à soutenir la croissance économique, à être financièrement responsable et à répondre à l'évolution des besoins. Fortement axé sur le *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* et d'autres plans de croissance, *Construire ensemble* s'est aussi concentré sur les routes et le transport en commun, l'éducation et l'innovation, les soins de santé et le respect de l'environnement.

PLANIFICATION DE L'INFRASTRUCTURE ET PROGRÈS

Une bonne partie de l'effort continu du gouvernement pour améliorer la planification de l'infrastructure consiste à chercher une meilleure intégration avec l'ensemble général d'initiatives de planification du gouvernement. L'infrastructure sert à faciliter la prestation de services, et à ce titre elle est plus efficace si elle s'harmonise avec les autres plans provinciaux approuvés par le gouvernement. Citons comme exemples le *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* (2017), la *Déclaration de principes provinciale* (2014) et le *Plan de la ceinture de verdure* (2017), ainsi que d'autres plans à l'étude comme le plan de transport régional préliminaire 2041 de Metrolinx, qui vise à guider la transformation du réseau de transport dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH).

La province s'est appuyée sur les progrès réalisés par le gouvernement dans le *Budget de l'Ontario de 2014 : Des perspectives d'avenir garantes de notre réussite*, afin de renouveler l'engagement de la province à l'égard des investissements dans l'infrastructure et de réaliser des investissements stratégiques dans les routes, les ponts et les transports en commun ainsi qu'un financement

dédié à l'infrastructure de transport. Dans le budget de 2014, le gouvernement s'est également engagé à investir plus de 130 milliards de dollars dans les infrastructures grâce au nouveau plan économique décennal de l'Ontario, qui a continué de stimuler l'économie, créer des emplois et accroître la prospérité et l'équité pour la population.

Un certain nombre d'autres plans provinciaux ont fait progresser l'engagement de l'Ontario à l'égard d'un investissement responsable dans l'infrastructure.

Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action contient des recommandations sur la façon dont la province peut appuyer les carrefours communautaires afin de mieux intégrer la prestation de services publics.

Le *Plan d'action contre le changement climatique* est un plan quinquennal qui aidera l'Ontario à lutter contre les changements climatiques à long terme.

L'engagement de l'Ontario à investir environ 190 milliards de dollars dans des infrastructures publiques cruciales sur 13 ans, à compter de 2014-2015, était prévu dans le *Budget de 2017 : Un Ontario plus fort et en meilleure santé*. Le budget de 2017 a également souligné l'engagement de l'Ontario à rétablir l'équilibre et à gérer la dette à long terme de façon responsable.

Figure 1 : Planification et progression des infrastructures de l'Ontario



Loi sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité

En 2015, le gouvernement de l'Ontario a franchi l'étape suivante en établissant d'importants principes de planification de l'infrastructure dans la loi. Grâce à la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité* (la LISEP), la province adopte une approche à long terme pour investir dans l'amélioration des infrastructures de l'Ontario.

La LISEP jette les bases d'une bonne planification de l'infrastructure et souligne la nécessité de regarder vers l'avenir. La LISEP précise également que les décisions concernant les investissements dans l'infrastructure publique devraient :

- viser le long terme, suivre les tendances démographiques et économiques et s'harmoniser avec les plans financiers;
- stimuler la compétitivité économique, la productivité, la création d'emplois et la formation;
- être fondées sur des preuves et transparentes;
- veiller à la fourniture de services publics de base.

La LISEP exige également que le gouvernement publie un plan d'infrastructure à long terme d'ici mai 2019. Il devrait décrire le portefeuille d'infrastructures existant en Ontario, énoncer les besoins prévus du portefeuille et proposer des stratégies pour répondre à ces besoins. Nous savons qu'il faut parfois attendre très longtemps pour voir un hôpital ou une ligne de transport en commun passer de la conception à la réalisation. C'est pourquoi l'Ontario doit s'assurer de prendre des décisions fondées sur des données probantes qui permettront d'avoir des services au bon endroit et au moment opportun.

Mise à jour 2017 sur l'infrastructure

En janvier 2017, la province a publié une mise à jour sur l'infrastructure qui contenait des renseignements sur le plan d'infrastructure de la province et sur le processus de planification de l'infrastructure pour répondre aux besoins de tous les citoyens et de toutes les collectivités. L'Ontario a également lancé un outil de suivi en ligne interactif, ONRenforce, qui permet aux gens de voir les projets d'infrastructure en cours dans leur collectivité.

Avancer par rapport aux exigences de la LISEP

Le plan énoncé dans le présent document et dans l'Annexe technique représente une étape importante intermédiaire qui permet de progresser vers la satisfaction des exigences de la LISEP. En particulier, il permet de réaliser des progrès substantiels dans la réalisation de la première exigence de la LISEP : créer un inventaire des actifs qui consignerait l'âge, l'état et la valeur des infrastructures de l'Ontario. C'est une réalisation importante, compte tenu de la taille et de la portée du portefeuille infrastructurel de l'Ontario. L'Ontario est un chef de file dans ce domaine. Le gouvernement fait également des progrès dans l'évaluation des besoins de l'Ontario et l'élaboration d'une stratégie pour y répondre, dans le but de satisfaire pleinement aux exigences de la LISEP avant la date limite de mai 2019.

À mesure que la province élabore une stratégie pour répondre aux besoins de l'Ontario, elle utilisera les principes directeurs énoncés dans le présent document et dans la LISEP pour prendre des décisions d'investissement fondées sur des données probantes et fournir une infrastructure de la façon la plus efficace. Le gouvernement s'assurera que ces investissements sont coordonnés et les utilisera pour soutenir la transformation et améliorer l'accès aux services et la qualité de ceux-ci.

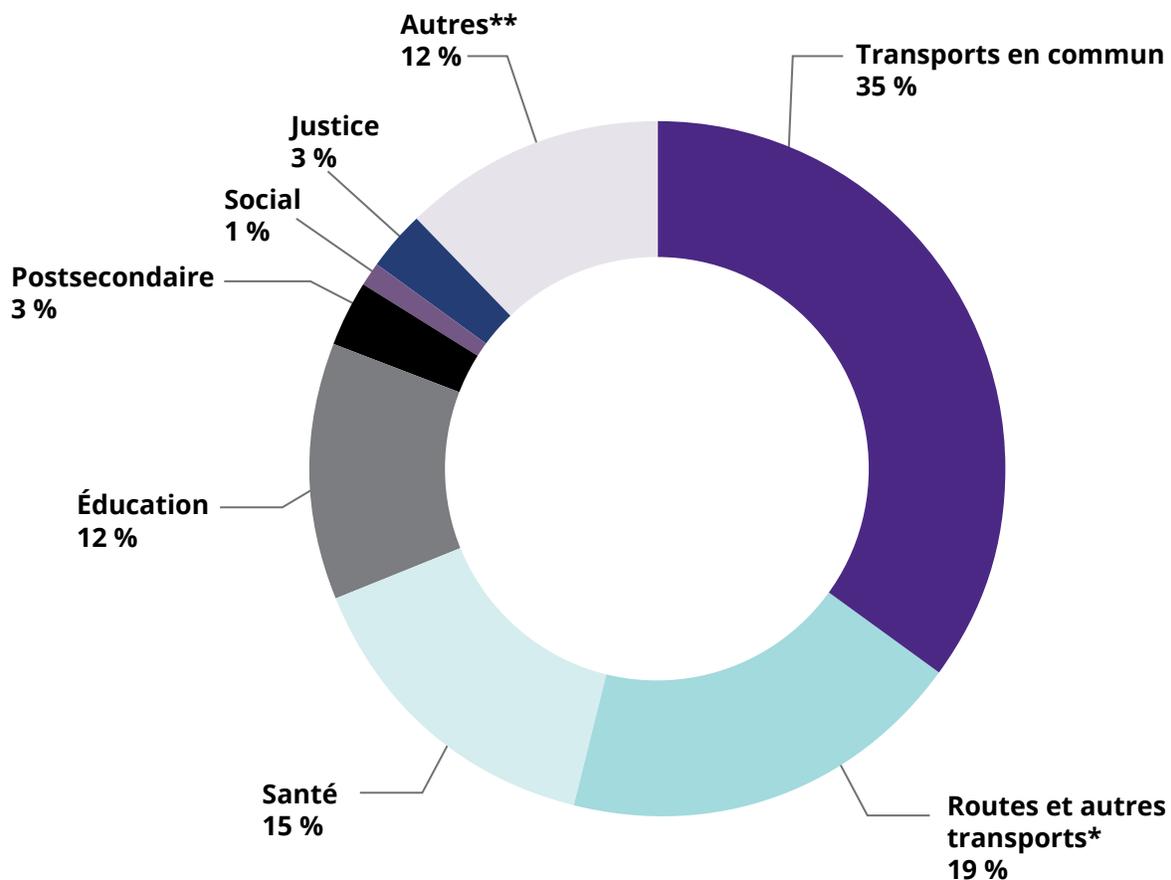


1.3 L'INVESTISSEMENT DU GOUVERNEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

À compter de 2014-2015, le gouvernement provincial prévoit investir environ 190 milliards de dollars sur 13 ans, ce qui témoigne de son engagement à investir

dans l'infrastructure pour assurer la compétitivité et la croissance de l'Ontario et profiter aux Ontariens et aux collectivités de la province.

Figure 2 : Le plan d'infrastructure de 13 ans de la province, par secteur

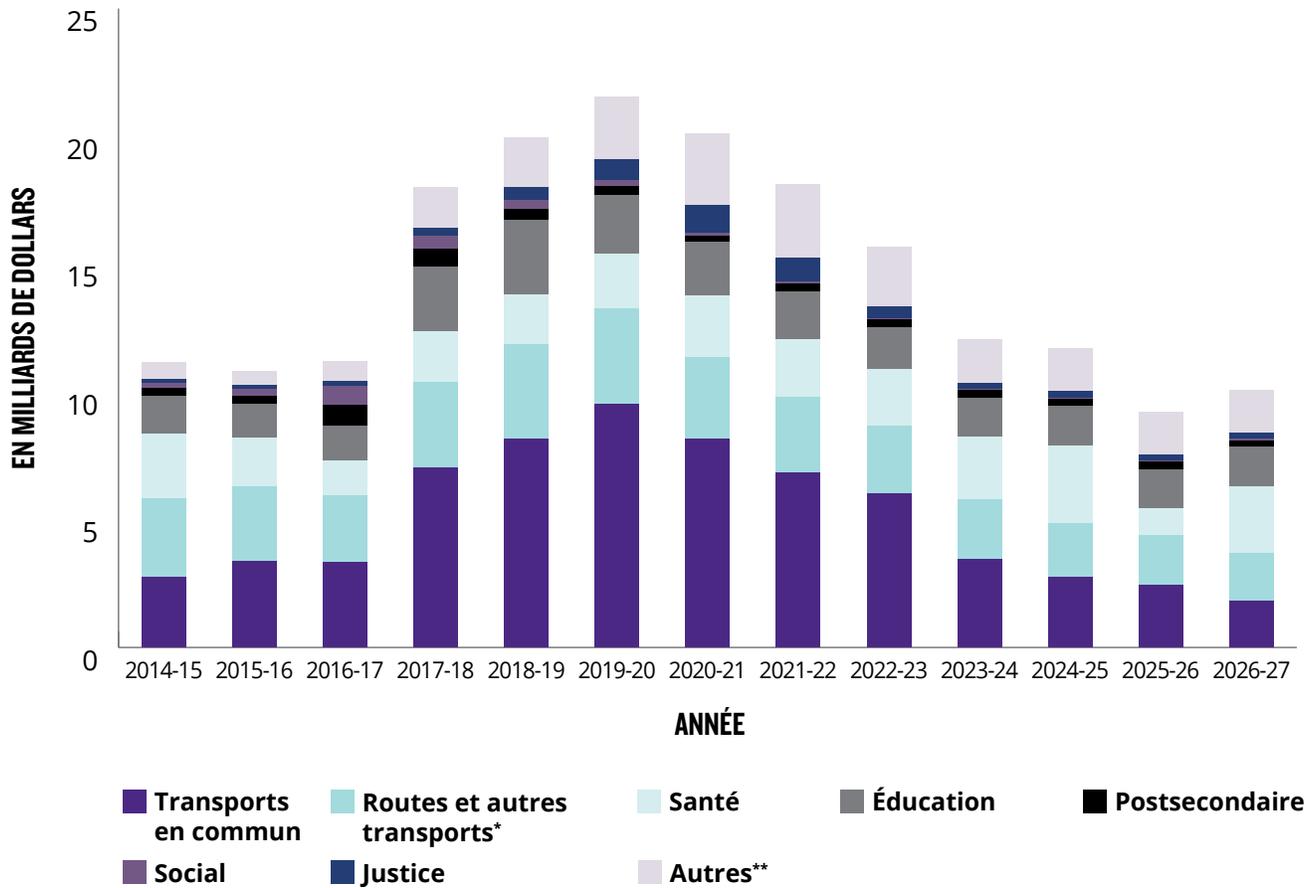


* Les « autres transports » représentent les activités de planification des routes, l'acquisition de biens-fonds et d'autres programmes d'infrastructure.

** Le secteur « Autres » comprend l'administration gouvernementale, les richesses naturelles, la culture et le tourisme.

Remarque : La figure exclut l'investissement de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

Figure 3 : Le plan d'infrastructure de 13 ans de la province, par secteur et par année



* Les « autres transports » représentent les activités de planification des routes, l'acquisition de biens-fonds et d'autres programmes d'infrastructure.

** Le secteur « Autres » comprend l'administration gouvernementale, les richesses naturelles, la culture et le tourisme.

Remarque : La figure exclut l'investissement de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.



1.4 PRINCIPES ET OBJECTIFS DE L'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

Les actifs d'infrastructure durent longtemps. Ils sont également longs à construire. Il faut souvent attendre une dizaine d'années pour voir un projet passer du stade de la planification à celui de son achèvement, en passant par les approbations et la construction. À ce titre, la province doit s'adapter en prévision des changements futurs de la démographie, des technologies et du climat. Avec une bonne préparation, l'Ontario tirera parti de ces changements en exploitant de nouvelles possibilités, comme les innovations technologiques futures, l'infrastructure verte ou les partenariats stratégiques.

Croissance inclusive

La vision du gouvernement pour l'Ontario est inclusive : tout un chacun aura l'occasion de réaliser son potentiel et de contribuer à la prospérité de la province. Une société inclusive offre des retombées communautaires et économiques aux habitants de toutes les collectivités. Une croissance inclusive devrait guider tout ce que fait le gouvernement.

Entre autres choses, une société inclusive nécessite des infrastructures accessibles. Environ 3,8 millions de personnes – de toutes tranches de revenu, tous groupes d'âge, toutes origines raciales ou ethniques et toutes régions – ont des incapacités. La prévalence de l'incapacité augmente avec l'âge : environ le tiers des aînés déclarent avoir un handicap.

Notre gouvernement en a fait beaucoup : il est l'un des premiers au monde à avoir créé un régime réglementaire moderne qui impose des rapports d'accessibilité et à exiger que le personnel soit formé en matière d'accessibilité; il est le premier au Canada à avoir adopté une loi qui énonce clairement un

objectif et un calendrier d'accessibilité d'ici 2025. Mais nous savons qu'on peut toujours en faire plus.

L'intégration de l'accessibilité dans la planification et la conception des infrastructures donne aux personnes handicapées des possibilités de vivre et de travailler de manière plus autonome. La compréhension des types d'obstacles qui existent peut aider à les prévenir et à les éliminer dès le départ, favorisant ainsi l'inclusion des personnes de toutes capacités. Par exemple, l'utilisation de principes de conception inclusifs à l'étape de la conception de nouveaux projets d'infrastructure contribuerait à répondre aux préoccupations en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario relativement au milieu bâti et à la conception des espaces publics.

Préparation au changement démographique

La population de l'Ontario vieillit, et les gens vivent plus longtemps. Le nombre d'aînés devrait presque doubler, passant de 2,3 millions (16,4 % de la population) en 2016 à 4,6 millions (25 %) d'ici 2041.

Le vieillissement a des répercussions sur les types de services dont les Ontariens auront besoin, l'infrastructure requise pour offrir ces services et le financement disponible. Par exemple, les membres de la génération Baby Boom qui prennent leur retraite en nombre record emportent tout un bagage de connaissances et de compétences. Cela présente des possibilités inouïes pour des personnes ayant l'éducation, la formation et les compétences nécessaires pour trouver un travail satisfaisant et enrichissant. Le vieillissement de la population en



Ontario exercera également des pressions sur le système de santé de la province. Les personnes âgées ont parfois besoin de séjours plus longs à l'hôpital et de soins plus intensifs. Actuellement, environ 45 hôpitaux sont en projet ou en chantier dans la province.

La population change également d'autres manières, notamment par sa répartition régionale. La région du Grand Toronto (RGT) est la quatrième région en superficie dans toute l'Amérique du Nord. On prévoit qu'elle connaîtra la croissance la plus rapide de la province, puisque sa population augmentera de près de 2,9 millions, soit 42,3 %, pour atteindre 9,6 millions d'habitants d'ici 2041. La part de la population provinciale dans la RGT devrait passer de 48,3 % en 2016 à 52,7 % en 2041². En même temps, les régions rurales de l'Ontario sont caractérisées par des tendances différentes. Alors que certaines collectivités rurales plus petites éprouvent un déclin démographique, d'autres sont en croissance. Les deux tendances exercent des pressions différentes sur les infrastructures publiques de l'Ontario.

Enfin, les besoins sociaux évoluent à mesure que l'Ontario se diversifie. Même si cela n'a pas d'incidence immédiate sur les demandes d'infrastructure de la province, cela en a une sur les objectifs stratégiques plus généraux en matière d'inclusion et d'équité, et les infrastructures peuvent aider à les atteindre.

Soutenir notre économie en croissance

L'infrastructure joue un rôle crucial dans la croissance économique et la compétitivité économique mondiale. Le gouvernement a commandé une étude au Centre for Spatial Economics (C4SE) pour évaluer les répercussions économiques plus générales du plan d'infrastructure de l'Ontario. L'étude a révélé qu'à long terme, le PIB réel de l'Ontario augmente

en moyenne de 6 \$ par dollar investi dans les infrastructures publiques.

Pour maintenir la croissance de l'économie, l'infrastructure de l'Ontario doit entraîner des niveaux de productivité plus élevés afin d'assurer que les entreprises de l'Ontario demeurent compétitives. L'Ontario continuera à dépendre fortement des exportations pour soutenir la croissance économique. Il est important que les innovateurs et les producteurs de l'Ontario puissent accéder aux marchés nationaux et mondiaux de façon opportune, efficace et rentable. Cela signifie moins de congestion sur les grandes artères de transport et un meilleur accès à la technologie à large bande, ainsi qu'une énergie abordable pour alimenter les entreprises et les foyers. L'Ontario bénéficiera également d'une main-d'œuvre bien formée et en bonne santé, dotée des compétences nécessaires pour réussir dans les emplois de l'avenir. Une société cohésive, sûre et efficace fera de l'Ontario un endroit attrayant où vivre, investir et faire des affaires. L'infrastructure publique de l'Ontario est essentielle pour soutenir ces objectifs.

Affronter les changements climatiques

Les changements climatiques sont réels, tout comme le sont leurs impacts sur les infrastructures publiques de l'Ontario. Les phénomènes météorologiques extrêmes causés par les changements climatiques deviennent plus intenses et plus fréquents. Ces événements ont déjà coûté des milliards de dollars aux Ontariens au cours des dernières années. Le Bureau d'assurance du Canada a signalé que des précipitations record à Toronto en juillet 2013 avaient causé des dommages assurables de 940 millions

² Gouvernement de l'Ontario. <https://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/projections/>



de dollars³. Plus récemment, durant l'été 2017, de fortes pluies ont causé des inondations sur les îles de Toronto, à Windsor et le long de la rivière des Outaouais, causant des dommages de plusieurs millions de dollars aux infrastructures publiques et aux propriétés privées. Dans le Nord, le manque de neige et les fluctuations météorologiques ont retardé l'ouverture des routes d'hiver dont dépendent de nombreuses collectivités.

Nous sommes conscients de la pression croissante que les changements climatiques exercent sur notre infrastructure. Nous avons déjà pris des mesures pour mettre fin à l'utilisation du charbon pour produire de l'électricité, investir massivement dans le transport en commun, soutenir un secteur innovant des technologies propres, instaurer un programme de plafonnement et d'échange qui réduira davantage les émissions et fixer des cibles ambitieuses de réduction des gaz à effet de serre. Le produit de ce programme sera versé dans un nouveau compte de réduction des gaz à effet de serre afin de financer

des initiatives vertes qui réduisent ou contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le *Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique* est un plan quinquennal qui aidera l'Ontario à lutter contre les changements climatiques à long terme, en instaurant des mesures dans un large éventail de domaines. Pour ce qui est de l'infrastructure, la province doit investir dans la conception et la construction d'infrastructures qui atténuent les impacts des changements climatiques. Les infrastructures, tant nouvelles qu'existantes, devraient être adaptables, soutenir la résilience de la collectivité environnante et pouvoir évoluer en fonction des impacts qui se font sentir en Ontario.

³ Bureau d'assurance du Canada. [http://www.ibc.ca/yt/resources/media-centre/media-releases/canada-inundated-by-severe-weather-in-2013-insurance-companies-pay-out-record-breaking-\\$3-2-billion-to-policyholders](http://www.ibc.ca/yt/resources/media-centre/media-releases/canada-inundated-by-severe-weather-in-2013-insurance-companies-pay-out-record-breaking-$3-2-billion-to-policyholders)



Le gouvernement peut agir pour atténuer les changements climatiques de plusieurs façons, y compris la réduction des émissions et l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone.

S'engager dans l'avenir de la technologie

La connectivité et les technologies perturbatrices changent la façon dont les Ontariens et Ontariennes travaillent, jouent, interagissent, se déplacent, produisent et consomment. La connectivité à large bande est essentielle à la participation à l'économie du XXI^e siècle et à l'accès aux services de base. La technologie devient également un aspect plus important et influent dans l'infrastructure de l'Ontario, et il est important que la technologie soit accessible. Un rapport publié en 2016 par le Forum des politiques publiques du Canada indique que la part de la technologie dans le stock total d'infrastructures publiques est passée de 5 % en 1970 à 20 % aujourd'hui⁴. Citons par exemple les hôpitaux d'aujourd'hui, qui sont bien plus que de simples immeubles. Ils doivent intégrer d'importantes capacités technologiques pour offrir les soins modernes et de haute qualité que les gens méritent.

La technologie change la façon dont le gouvernement fournit des services. La province doit s'assurer que ses investissements dans l'infrastructure sont adaptables et prêts pour des technologies telles que les véhicules automatisés et l'intelligence artificielle. Pour relever les défis des technologies perturbatrices, nous avons mis sur pied, vers la fin de 2016, une équipe chargée de ces questions, dont le mandat est de promouvoir une perspective stratégique sur le paysage de ces technologies.

La technologie a la capacité d'améliorer notre productivité, de faciliter l'accès aux services et de tisser des liens. Elle a notamment le potentiel de stimuler la productivité dans l'industrie de la construction. Selon le McKinsey Global Institute,

la construction est l'un des secteurs les moins numérisés de l'économie mondiale. Si la productivité dans le secteur de la construction devait égaler les gains de productivité dans l'ensemble de l'économie, elle pourrait augmenter la valeur ajoutée du secteur d'environ 1,6 billion de dollars dans le monde⁵. Les gouvernements doivent travailler avec le secteur privé pour encourager et permettre l'innovation et une meilleure productivité dans le secteur de la construction. L'adoption de nouvelles technologies en est un moyen.

Le changement technologique comporte également des défis. Des investissements initiaux importants sont nécessaires pour fournir une base. Des mises à niveau plus fréquentes peuvent être nécessaires pour suivre le rythme du progrès technologique. Cependant, une fois que le gouvernement a fait ces investissements, la technologie peut faire économiser de l'argent en améliorant l'efficacité, et stimuler la croissance économique.

Les technologies perturbatrices créent également de nouveaux défis en matière de cybersécurité. Il faut absolument préserver une cybersécurité inviolable pour l'infrastructure publique pour inspirer la confiance des consommateurs et des entreprises dans l'économie de l'Ontario et veiller à ce que leurs renseignements confidentiels demeurent protégés.

⁴ Forum des politiques publiques du Canada. http://www.pppforum.ca/sites/default/files/PPF%20BuildingFuture_INTERIM%20FINAL%20small_0.pdf

⁵ McKinsey Global Institute. <https://www.mckinsey.com/industries/capital-projects-and-infrastructure/our-insights/reinventing-construction-through-a-productivity-revolution>

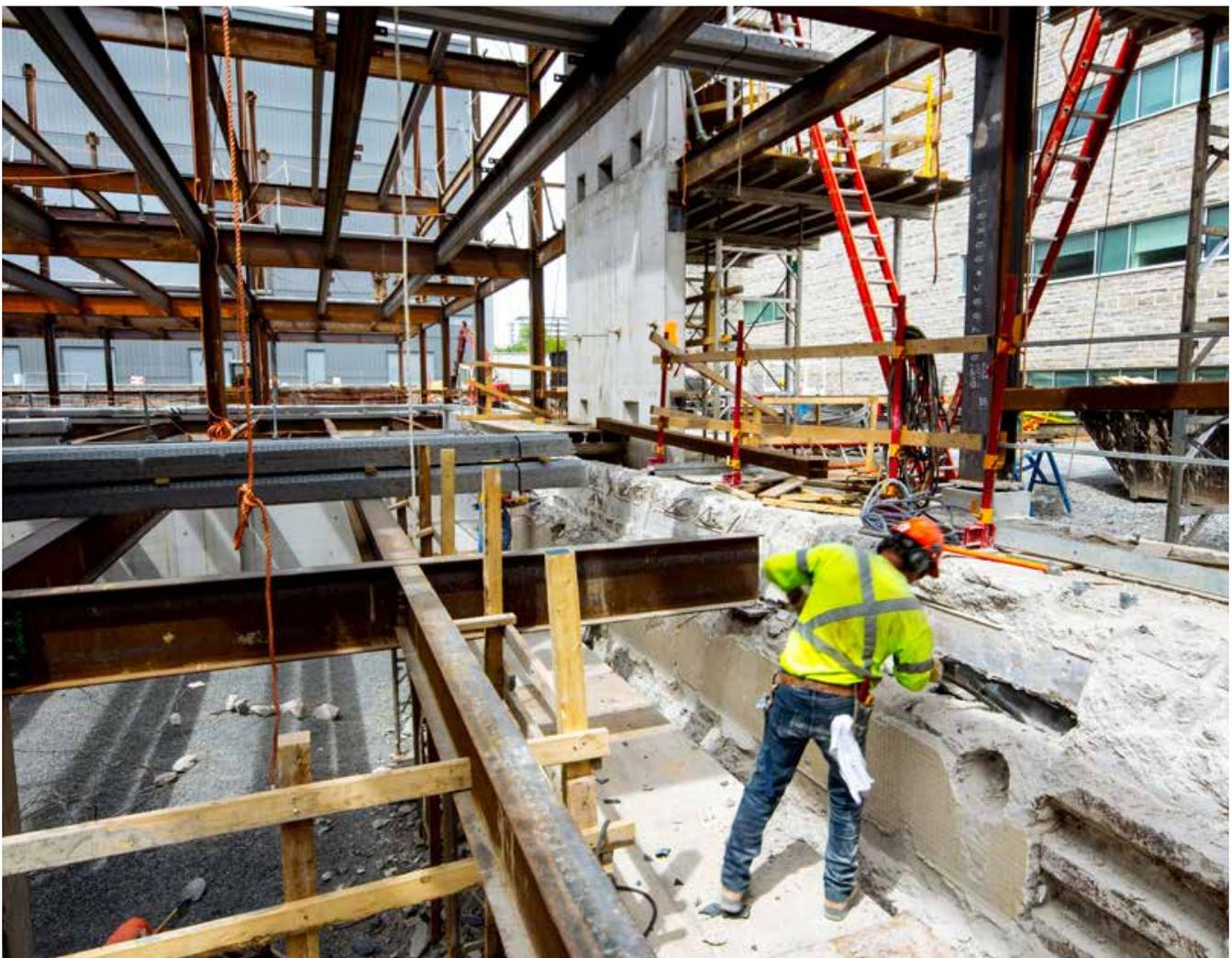


Optimiser la valeur

Le gouvernement sait que l'infrastructure publique est essentielle au succès de l'Ontario. Il sait également qu'il doit gérer le budget provincial de façon responsable pour que nous poursuivions notre route vers un avenir prospère. Le gouvernement doit réfléchir à la façon de payer pour ses travaux d'infrastructure et optimiser la valeur de chaque dollar qu'il dépense.

Une valeur optimale ne se traduit pas toujours par un coût plus bas. Le gouvernement utilise ses investissements dans l'infrastructure pour

atteindre plusieurs objectifs, parmi lesquels la responsabilité financière; la croissance économique et la productivité; l'innovation; les retombées sociales et communautaires; une maintenance et une gestion efficaces de ses biens; et la durabilité environnementale. Une mise en œuvre optimale peut nécessiter le recours à des méthodes d'approvisionnement plus innovantes et efficaces pour atteindre de multiples objectifs grâce à des investissements dans l'infrastructure. Cela peut également entraîner des retombées communautaires afin de soutenir la formation et les chances d'emploi dans les collectivités touchées.



Le vieillissement des actifs

Bon nombre des biens d'infrastructure publique de l'Ontario ont été construits dans les années 1950 et 1960, ou même avant, dans l'espoir qu'ils dureraient 50 à 75 ans. Ces actifs vieillissent et certains d'entre eux arrivent à la fin de leur vie utile. Ils doivent être renouvelés pour assurer la prestation de services à la population. D'autres doivent être remplacés.

Le gouvernement doit donc faire le point sur l'état de l'infrastructure de l'Ontario et sur les risques liés au vieillissement des actifs. Ces risques peuvent inclure des lacunes dans les services, des préoccupations en matière de santé et de sécurité, une croissance économique et une productivité perdues en raison des lacunes dans les services, et une perte de valeur sociale et culturelle si les biens patrimoniaux se détériorent.

Une fois que le gouvernement connaîtra l'âge et l'état des biens de l'Ontario, il faudra qu'il gère les risques liés à l'infrastructure vieillissante au moyen d'un renouvellement, d'un entretien ou d'un déclassement approprié, le cas échéant. Le coût du renouvellement et de l'entretien peut être coûteux, en particulier pour les petites collectivités ayant des assiettes fiscales modestes. Cependant, si l'Ontario garde ses actifs en bon état, il pourra économiser de l'argent en prolongeant leur durée de vie et en minimisant le besoin de remplacement.

Harmoniser l'infrastructure avec la planification de l'utilisation des terres

La nature et le lieu de la construction sont tout aussi importants. Une infrastructure bien planifiée est essentielle à la viabilité des collectivités de l'Ontario et à la compétitivité économique, à la qualité de vie et à la prestation de services publics. Des collectivités bien pensées et complètes, correctement desservies par

les réseaux de transports, permettent aux personnes et aux biens de circuler le plus efficacement possible.

La province doit planifier l'emplacement de ses investissements pour favoriser la qualité des services offerts aux citoyens, bâtir des communautés complètes, contribuer à la croissance économique et minimiser l'impact sur l'environnement. Par exemple, un hôpital qui n'est pas bien desservi par les réseaux de transports ne pourra pas fournir un service accessible et de qualité élevée à la collectivité environnante. De même, une planification coordonnée pour différents types d'infrastructures linéaires (comme les routes, les voies ferrées et le transport électrique) utilisera moins de terres, aura moins d'impact sur l'environnement et coûtera moins cher que la construction individuelle de chaque type d'infrastructure. Une approche plus intégrée par rapport à la planification de l'utilisation des terres et à l'investissement dans les infrastructures permettrait de s'assurer qu'un actif d'infrastructure particulier est financièrement viable tout au long de son cycle de vie et qu'il est là pour répondre aux besoins actuels et futurs.

L'Ontario doit également planifier soigneusement l'utilisation des terres de la Couronne ou des terres appartenant au gouvernement. Il gère les parcs provinciaux et les réserves de conservation, les forêts, le poisson, la faune, les terres et les eaux de la Couronne, les granulats et les ressources pétrolières et en sel afin de procurer des retombées environnementales, sociales et économiques durables. La planification de l'infrastructure doit tenir compte de l'utilisation et de la conservation de ces terres et ressources.

Les innovations et les nouvelles technologies pourraient également avoir une incidence sur la planification de l'utilisation des terres de l'Ontario. Le transport en commun rapide et le train à grande



vitesse ainsi que les nouvelles technologies telles que les véhicules automatisés pourraient changer la façon dont les gens voyagent et où ils vivent. Cela signifie que l'Ontario doit tenir compte de l'avenir dans sa planification des collectivités et dans les lieux choisis.

Coordination entre tous les ordres de gouvernement

Tous les ordres de gouvernement cherchent à améliorer la vie de leurs mandants grâce aux investissements dans l'infrastructure, mais ils divergent parfois en ce qui concerne leurs priorités et méthodes. La planification de l'infrastructure doit être coordonnée au sein du gouvernement provincial et harmonisée avec celle des partenaires fédéraux, régionaux, municipaux et autochtones. Elle doit également traduire les besoins et les priorités de la communauté. Si tous les ordres de gouvernement travaillent à la même vision, en fonction des résultats et des priorités locales, les administrations peuvent tirer le meilleur parti de leurs investissements. Dans cette optique, l'Ontario a été cette année un chef de file parmi les provinces et territoires par rapport à l'élaboration de principes communs pour orienter les négociations avec le gouvernement fédéral relativement à la prochaine phase du nouveau financement fédéral de l'infrastructure (voir la section 2.6).



1.5 LA VISION DU GOUVERNEMENT POUR L'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

La vision : La construction d'infrastructures vise à améliorer les conditions de vie de la population de l'Ontario. Pour ce, nous veillons à ce que nos constructions améliorent l'accès à des services publics modernes pour les citoyens de toutes les régions. Nos décisions doivent être fondées sur des données probantes, et notre infrastructure doit être résiliente par rapport aux impacts des changements climatiques et des technologies perturbatrices, interconnectée de façon transparente et apte à soutenir la croissance économique de toute la province.

L'Ontario travaille à l'atteinte de cette vision grâce au Plan d'infrastructure à long terme en améliorant la planification et la réalisation de l'infrastructure. En fin de compte, ces efforts entraîneront de meilleurs résultats pour les Ontariens. Les chapitres 2 et 3 du Plan décrivent les mesures que le gouvernement prend pour améliorer la planification et la réalisation des infrastructures. Le chapitre 4 contient une présentation et une évaluation de l'actuel portefeuille d'infrastructures en Ontario. Le chapitre 5 explique comment une meilleure planification dans les grands secteurs d'infrastructure favorise un meilleur accès et une meilleure qualité des services afin d'offrir une qualité de vie élevée aux Ontariens.



L'AVENIR DE L'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

Elle stimule la croissance économique.

L'infrastructure constitue le fondement de la croissance économique de l'Ontario et de sa compétitivité en reliant la province aux marchés nationaux et internationaux. Les investissements dans les infrastructures soutiennent les emplois à court, moyen et long terme.

Elle favorise les retombées sociales et la croissance inclusive. L'infrastructure est accessible et soutient le développement économique et social dans toutes les collectivités de la province, y compris les communautés autochtones et les personnes handicapées.

Elle intègre les technologies perturbatrices.

Les investissements dans l'infrastructure sont adaptables aux technologies perturbatrices telles que les véhicules automatisés, les véhicules à hydrogène et l'intelligence artificielle.

Elle assure une meilleure qualité des services publics modernes et facilite l'accès à ceux-ci.

Les services publics répondent aux besoins de l'Ontario, comme les services d'éducation, de soins de santé et de justice dans l'ensemble de la province.

Elle favorise la durabilité et la résilience face aux impacts des changements climatiques.

Le gouvernement veillera à ce que les investissements dans l'infrastructure réduisent l'impact du gouvernement sur l'environnement afin de soutenir la transition vers une économie sobre en carbone. Les décisions d'investissement dans les infrastructures seront également éclairées par les preuves de l'impact des gaz à effet de serre sur les changements climatiques.

Elle est intégrée aux besoins de la collectivité.

La planification de l'infrastructure est coordonnée à l'échelle du gouvernement et avec les partenaires de celui-ci dans une approche intégrée qui tient compte des besoins et du bien-être de la collectivité. Cette approche devrait être fondée sur de bons principes de gestion des actifs et tirer le meilleur parti possible des actifs existants du gouvernement avant d'en construire de nouveaux.





2

CHAPITRE 2 :

PLANIFIER L'AVENIR

L'Ontario agit pour améliorer la planification, en particulier grâce à une bonne gestion des biens, en tenant compte du coût total de l'infrastructure et en améliorant la façon dont le gouvernement priorise les projets. Une meilleure planification aidera l'Ontario à se préparer pour l'avenir et contribuera également à économiser de l'argent. Le gouvernement réalisera d'autres économies en tirant le maximum des actifs existants de l'Ontario grâce à un entretien adéquat et à la gestion de la demande.

2.1 PLANIFICATION FONDÉE SUR DES DONNÉES PROBANTES

La prise de décision fondée sur des données probantes utilise les meilleures analyses, recherches et informations disponibles sur les résultats des programmes pour guider les décisions gouvernementales. Elle identifie les lacunes dans les données probantes et aide les décideurs à surveiller la mise en œuvre, à identifier les objectifs stratégiques, les résultats et les mesures de base, et à améliorer continuellement les performances. Elle reconnaît également la complexité de certains des défis auxquels le gouvernement est confronté, en particulier lorsque les décisions touchent plusieurs priorités, telles que la politique, la prestation de services ou l'approvisionnement.

Gestion des actifs

Le gouvernement doit gérer les actifs de l'Ontario de façon responsable afin de tirer le maximum de ses investissements, de gérer ses risques et de faire en sorte que les Ontariens puissent compter sur l'infrastructure publique de la province pour leur offrir un niveau de service élevé. Lorsque le gouvernement gère bien les actifs, il agit de manière durable et offre de meilleurs services aux Ontariens, tout en économisant de l'argent à long terme. Les principes sains de gestion des actifs sont enracinés

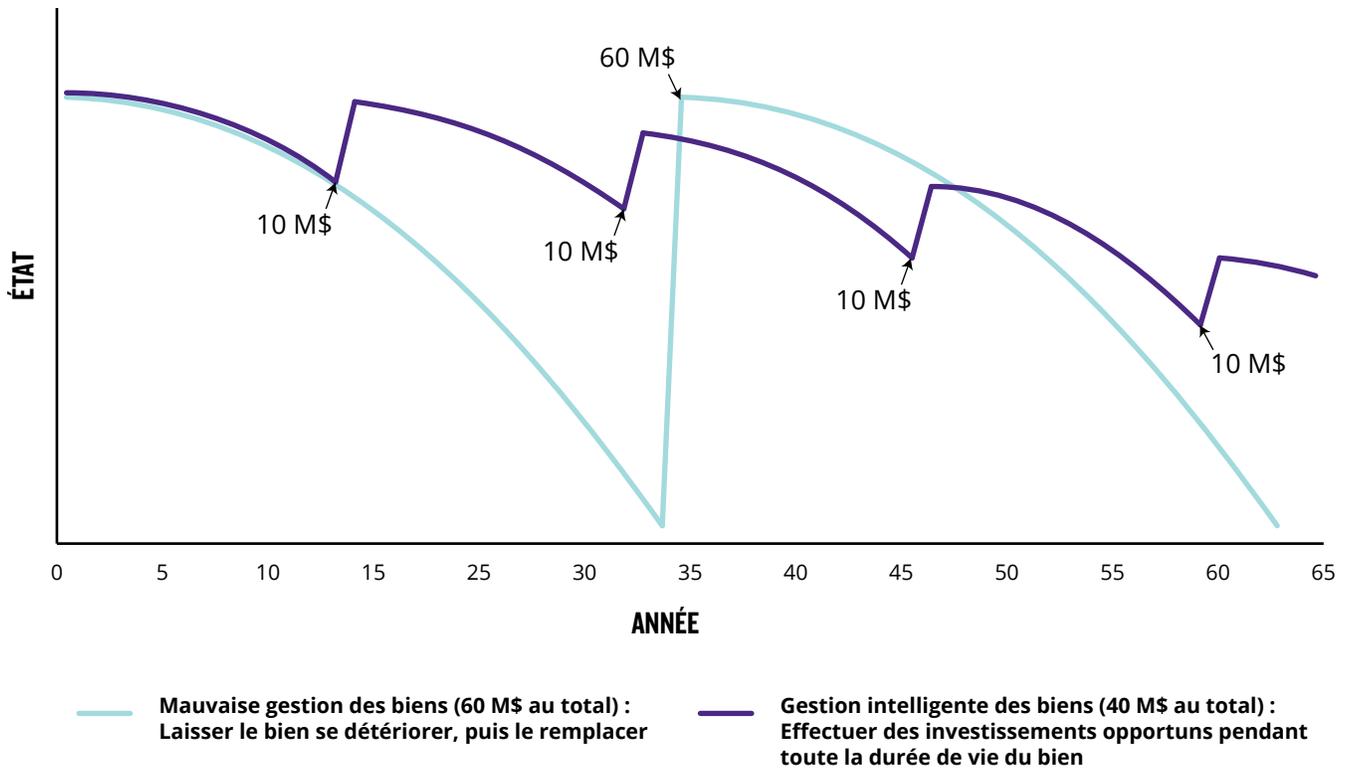
dans des données complètes sur l'état, la fonction et l'utilisation des infrastructures.

Lorsque nous construisons un nouvel actif, nous devons comprendre comment et combien il en coûtera pour l'exploiter et l'entretenir. La gestion d'actifs consiste à être proactif plutôt que réactif. En anticipant les besoins d'entretien de l'Ontario, le gouvernement peut empêcher la détérioration des actifs de l'Ontario et maintenir le niveau de service, tout en économisant de l'argent à long terme.

La figure 4 à la page suivante montre le coût élevé de la négligence et indique que des investissements modestes mais opportuns permettent d'économiser de l'argent. Si on laisse l'actif se détériorer au point où il doit être remplacé, le coût est de 60 millions de dollars tous les 30 ans. En revanche, si une gestion intelligente des actifs est entreprise et que des investissements proactifs sont effectués pour la remise en état, le coût serait de 10 millions de dollars tous les 15 ans⁶.

⁶ Gouvernement de l'Ontario. <https://www.ontario.ca/fr/page/construire-ensemble-guide-relatif-lelaboration-des-plans-de-gestion-des-infrastructures-municipales>

Figure 4 : **Des investissements modestes en temps opportun pour renouveler les économies**



Un autre élément clé de la gestion des actifs consiste à prendre en compte les impacts potentiels des changements climatiques, lesquels peuvent endommager les biens, en particulier s'ils sont vieillissants et mal entretenus, et causer des interruptions de service, des pannes et des réparations coûteuses. La gestion proactive des actifs intègre les considérations d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques pour renforcer la résilience et assurer la continuité et la qualité des services.

Pour gérer et planifier efficacement l'infrastructure, le gouvernement a besoin de données complètes sur les actifs de l'Ontario. Chaque décision d'infrastructure a un coût de maintenance correspondant. Comprendre l'état des infrastructures fédérales, provinciales et municipales permet aux gouvernements de faire les investissements nécessaires pour maintenir les biens en bon état. Le Plan est une étape importante pour y arriver.



Dans le chapitre 4, nous faisons le point sur l'inventaire des biens de l'Ontario, information qui aidera à prendre des décisions efficaces en matière d'infrastructure. Le Plan et l'annexe technique qui l'accompagne décrivent en détail comment la province renforcera la planification de la gestion des biens et la prise de décisions fondées sur des données probantes. L'annexe technique contient un aperçu plus détaillé de l'inventaire des biens de l'Ontario, qui fait de grands progrès vers la réalisation de la première exigence de la LISEP.

DÉFINITION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DES BIENS

C'est le processus qui consiste à prendre les meilleures décisions concernant la construction, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement, le remplacement et l'aliénation des infrastructures. Il permet de prioriser les besoins en infrastructure et de s'assurer que les investissements sont faits au bon endroit et au bon moment pour minimiser les coûts de réparation et de réhabilitation futurs.

PLANIFICATION DES SOINS DE SANTÉ

Le gouvernement dispose d'un solide cadre de planification et de priorisation des soins de santé qui tire parti de l'expertise et des données du secteur des soins de santé pour éclairer les décisions d'investissement. Des outils tels que le modèle d'allocation basée sur la santé et le programme d'évaluation de l'état des installations permettent au gouvernement d'évaluer quels sont les besoins des Ontariens et Ontariennes en matière de services, et ce qu'ils seront dans l'avenir. L'investissement dans un choix équilibré d'infrastructures des soins de santé pour le renouvellement et la croissance aidera à fournir de bons services à la population.

Le modèle d'allocation basée sur la santé estime les volumes de service attendus et les coûts associés à leur prestation au niveau hospitalier, ce qui permet au gouvernement de prendre des décisions éclairées sur les domaines dans lesquels il pourrait avoir à étendre les services. Le programme d'évaluation de l'état des installations fournit des données sur l'état de tous les biens d'infrastructure dans le secteur hospitalier, et cela sert à indiquer où les besoins en entretien et en réparation se font le plus sentir.

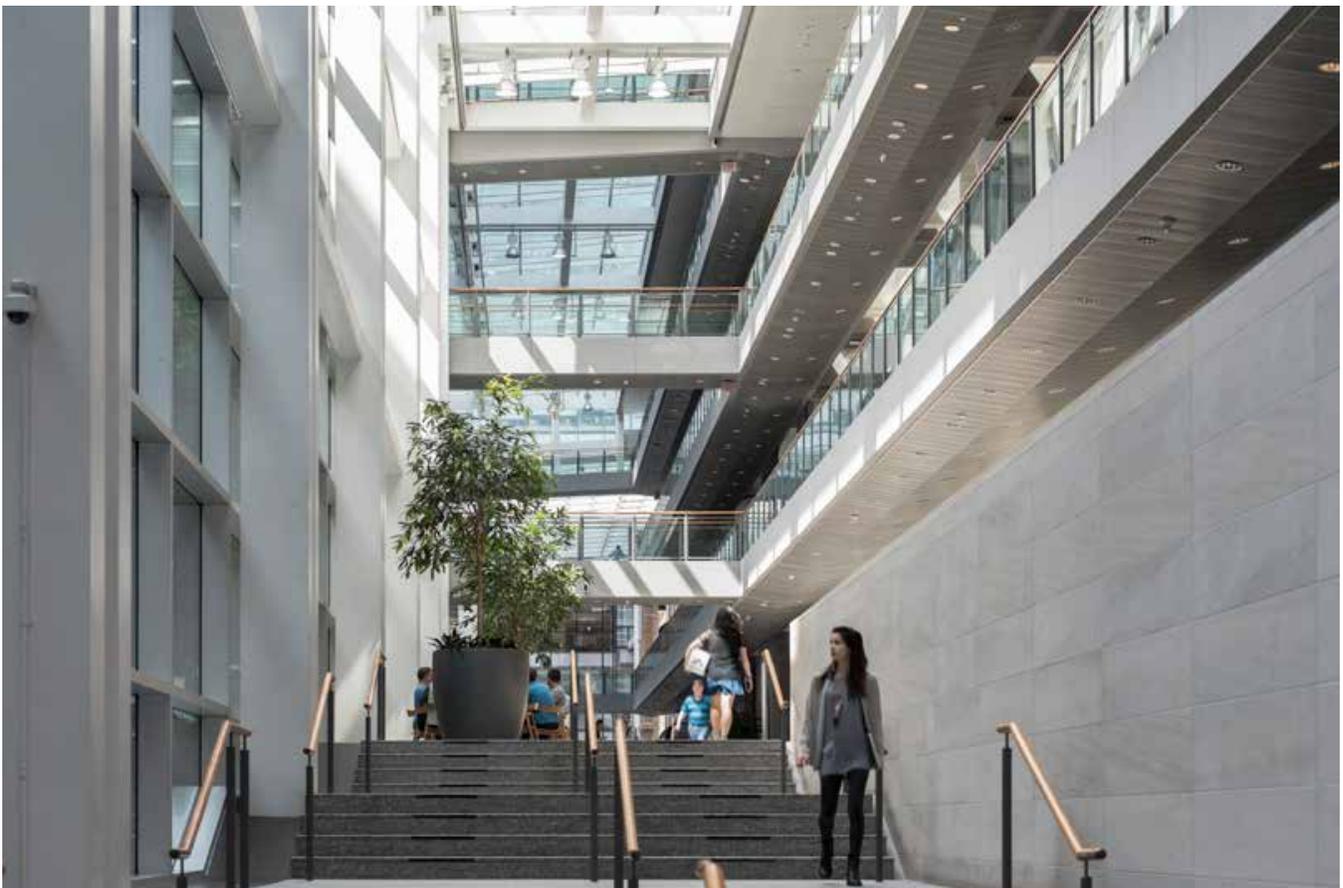


Prise en compte du coût total de l'infrastructure

Pour prendre des décisions fondées sur des données probantes et gérer les biens de l'Ontario de façon responsable, le gouvernement doit comprendre le coût total d'un projet d'infrastructure au cours de sa vie. Au-delà de la construction immédiate de l'actif, cela inclut son coût d'exploitation, son maintien en bon état, son déclassement éventuel, sa réaffectation à la fin de sa vie utile, sa réutilisation ou sa démolition. Par exemple, lorsque l'ancienne aérogare 1 de l'aéroport international Pearson de Toronto a été démolie, la grande majorité des matériaux ont été recyclés. Le béton recyclé a servi dans la construction de la nouvelle aérogare.

L'Ontario s'est engagé à avoir une vision complète du cycle de vie des investissements potentiels et de leurs solutions de rechange. L'évaluation des coûts du cycle de vie aide le gouvernement à prendre des décisions d'investissement éclairées et à répondre à des questions telles que : veut-on renouveler un actif existant ou en construire un nouveau? S'agit-il de louer un espace existant ou de construire dans un nouvel espace? Comment prendre en compte de manière appropriée les coûts d'exploitation et d'entretien pendant la durée de vie de l'actif? Comment planifier au mieux le déclassement éventuel ou la réaffectation de l'actif?

Lorsque le gouvernement envisage des investissements potentiels dans l'infrastructure, il tient compte des budgets du cycle de vie, qui



comprennent les coûts d'investissement, les coûts d'exploitation tels que l'énergie et l'entretien, les coûts de financement et d'autres coûts pertinents. L'élaboration d'un plan de cycle de vie exige que le gouvernement comprenne les avantages d'une maintenance proactive et non réactive. Il faut également que le gouvernement mette de côté des fonds opérationnels pour gérer le cycle de vie et la remise en état des systèmes de manière efficace et savoir quand un investissement initial peut réduire les coûts à long terme.

Améliorer la hiérarchisation des projets

Lors de la planification de projets d'infrastructure, le gouvernement doit hiérarchiser les investissements pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de

la population ontarienne. En fin de compte, les priorités de l'Ontario devraient être éclairées par les besoins de la collectivité et par des tendances plus générales, comme les changements démographiques et les nouvelles technologies, et par des objectifs stratégiques, tels que les retombées économiques, sociales et environnementales.

Comme le prévoit la LISEP, les décisions d'investissement dans l'infrastructure doivent prendre en compte les éléments probants, y compris les coûts du cycle de vie d'un actif et si un projet stimule l'économie, est conforme aux objectifs de politique publique et rentabilise l'investissement à long terme.

La province renforce la capacité du gouvernement à prendre des décisions fondées sur des données



probantes. À la base, il s'agit d'identifier les résultats que le gouvernement veut atteindre et de s'assurer que les meilleures données et analyses disponibles éclairent les décisions du gouvernement. Pour appuyer cette approche, la province travaille à transformer le processus de planification et de priorisation de l'infrastructure afin d'améliorer davantage la capacité du gouvernement de faire les bons investissements d'infrastructure au bon endroit et au bon moment.

Le gouvernement entreprend des recherches approfondies pour comprendre les pratiques exemplaires en matière de planification et de priorisation des infrastructures, et il appliquera ces constatations aux travaux en cours pour améliorer la cohérence des analyses de rentabilisation. Il vise ainsi à signaler clairement aux décideurs les investissements critiques qui sont nécessaires

pour améliorer la santé et la sécurité; fournir des services critiques; traiter les vulnérabilités aux impacts climatiques; ou remplir les engagements du gouvernement ou saisir des occasions transitoires.

À mesure que les pratiques gouvernementales continueront à s'améliorer, des critères de hiérarchisation permettront d'évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des investissements. Il y aura aussi une amélioration des analyses de rentabilisation pour s'assurer que les décideurs ont les données probantes dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées. Celles-ci comprennent la capacité provinciale actuelle en matière d'infrastructure, les écarts entre ce que l'Ontario possède et ce dont il a besoin, et une stratégie claire sur la façon dont le gouvernement répondra à ces besoins.



2.2 CONSTRUIRE AU BON ENDROIT

Dans *Construire ensemble*, le plan d'infrastructure à long terme de 2011 de l'Ontario, le gouvernement s'est fermement engagé à s'aligner sur d'autres initiatives provinciales, comme le *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe*. Le PILT poursuit cet engagement. Le gouvernement doit s'assurer que les projets d'infrastructure qui sont construits en Ontario sont conformes aux plans officiels municipaux et aux politiques et plans provinciaux d'utilisation des terres.

À l'avenir, l'Ontario prendra des mesures pour veiller à ce que la planification de l'infrastructure appuie davantage le cadre de planification de l'utilisation des terres de la province et les initiatives connexes. Il comprend la *Déclaration de principes provinciale* (2014) et le *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* (2017), le *Plan de croissance du Nord de l'Ontario* (2011), le *Plan de la ceinture de verdure* (2017), le *Plan régional de transport de la Région du grand Toronto et de Hamilton* (2008) de Metrolinx, le *Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges* (2017), le *Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara* (2017) et le *Plan de protection du lac Simcoe*.

Le *Plan de croissance* et la *Déclaration de principes provinciale* exigent que l'infrastructure publique réponde aux conditions suivantes :

- Être situées dans des zones qui ont été identifiées comme pouvant accueillir des utilisations mixtes d'intensification et de densité plus élevée dans une forme bâtie plus compacte.
- Être situées à proximité du transport en commun existant ou prévu.
- Favoriser la création de communautés complètes.
- Permettre de protéger les systèmes du patrimoine naturel.

PLANIFICATION BASÉE SUR LE LIEU – LE PLAN D'INFRASTRUCTURE AUSTRALIEN

Le plan de l'Australie comprend une analyse détaillée « basée sur le lieu » pour fournir une perspective de planification « descendante ». L'analyse projette les caractéristiques démographiques et économiques actuelles et futures de 73 régions du pays. Les régions qui enregistrent le plus de croissance au fil du temps sont considérées comme des « points chauds », et des efforts sont déployés pour évaluer le type d'investissement apte à générer le plus grand impact économique dans ces régions. Les « points chauds » se trouvent dans les quatre métropoles de l'Australie, là où les trois quarts de la croissance démographique devraient se produire entre 2011 et 2031.

Le cadre provincial d'aménagement du territoire exige une approche intégrée de celui-ci, des investissements dans l'infrastructure et de la protection de l'environnement pour soutenir la croissance. Le gouvernement prend des mesures pour s'assurer que la planification de l'infrastructure est conforme à ces éléments du cadre de planification de l'utilisation des terres. La prise de décision permettra d'évaluer les projets en identifiant l'emplacement choisi et en analysant comment l'infrastructure sera intégrée dans la communauté environnante.

La province mettra également l'accent sur l'harmonisation des décisions de planification de l'infrastructure avec les plans officiels municipaux. Ceux-ci sont exigés par la *Loi sur l'aménagement du territoire* et doivent inclure des consultations publiques et être conformes aux plans de croissance (le cas échéant) et à la *Déclaration de principes*

provinciale de 2014. L'harmonisation avec un plan officiel municipal peut garantir qu'un projet d'infrastructure provincial appuie les objectifs et les politiques d'une municipalité.

L'harmonisation des investissements dans l'infrastructure avec les plans d'utilisation des terres aide à soutenir le développement de collectivités compactes et complètes. Par exemple, le Plan de croissance exige que le plan officiel d'une municipalité désigne les corridors de transit qui devraient bénéficier en priorité de l'investissement et de l'intensification du transport en commun. Les municipalités sont invitées à collaborer avec la province et les intervenants pour adopter une approche coordonnée par rapport à la planification dans des régions de grande taille ayant une forte concentration d'emplois qui enjambent les limites municipales.

L'infrastructure stratégiquement planifiée et localisée joue un rôle central dans la création de collectivités compactes et favorables au transport en commun qui contribuent à la compétitivité économique, réduisent l'étalement urbain, renforcent la résilience aux changements climatiques et protègent les terres agricoles vulnérables. Les mesures de protection du système agricole et du système du patrimoine naturel de la ceinture de verdure sont particulièrement importantes pour le développement et l'expansion de l'infrastructure dans la région élargie du Golden Horseshoe. Elles peuvent également présenter plusieurs avantages connexes, notamment la réponse aux impacts des changements climatiques et la protection des espèces menacées et de la biodiversité, comme l'a relevé le Rapport sur la protection de l'environnement de 2017 de la commissaire à l'environnement de l'Ontario, intitulé *Choix responsables ou malavisés – Droits environnementaux et protection de l'environnement en Ontario*.



La LISEP prévoit que les ministères examinent l'alignement avec le cadre de planification de l'utilisation des terres de la province dans le cadre de leur planification interne de l'infrastructure. Les décisions relatives à la localisation des actifs doivent être bien documentées et indiquer les facteurs pris en compte et les concessions effectuées. Les infrastructures de l'Ontario doivent contribuer aux communautés et à l'environnement qui les entoure. Les actifs nouveaux, agrandis ou modifiés doivent être intégrés aux centres de services et d'emploi existants qui les entourent et en tirer parti.

La province souhaite que ses décisions en matière d'infrastructure soient mieux éclairées par les plans et les priorités locaux et collabore avec les collectivités pour mieux harmoniser l'infrastructure financée par la province avec le cadre provincial de planification de l'utilisation des terres. Grâce à cette approche de la planification à long terme de l'infrastructure, l'Ontario examine également les besoins des collectivités en matière de bien-être et de services élargis, ce qui appuiera l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre les recommandations du document *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action*.

Cela aidera à assurer que les installations de services publics, tels que les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, les bibliothèques et les écoles, sont situées de façon à favoriser la réalisation de collectivités complètes et à protéger les terres d'emploi. La province exige déjà que les municipalités se dotent de plans officiels conformes aux plans et aux politiques provinciaux et que le zonage soit mis à jour. La province lie cette exigence au financement de l'infrastructure, le cas échéant.

Coordination de la planification

Il est essentiel que la province coordonne sa planification à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement provincial et à l'externe, et qu'elle intègre les bonnes personnes au processus de planification.

Un outil politique que les gouvernements utilisent pour coordonner la construction est une politique de « déblai unique », qui encourage la coordination des différents projets d'infrastructure ou de services publics en même temps. Par exemple, si une collectivité doit réparer une conduite maîtresse et installer des câbles à fibres optiques à large bande, une politique de « déblai unique » encouragerait ces deux projets de construction à se tenir simultanément, plutôt que d'avoir deux chantiers au même endroit à des moments différents.

La succession de déblaiements au même endroit est une source de doléances de longue date pour les communautés, les entreprises et les résidents. De plus, cela aggrave l'impact écologique des investissements d'infrastructure. Cet impact pourrait être réduit par une politique de « déblai unique » pour coordonner la construction de routes, d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, de services à large bande et de services publics.

Cette approche multi-infrastructure coordonnée devrait s'appliquer à toutes les phases de la planification, y compris l'identification et la protection des futurs corridors d'infrastructure polyvalents, et la coordination des travaux de réhabilitation de différents types d'infrastructures dans la même zone.



LES POLITIQUES DE « DÉBLAI UNIQUE » DANS LA PRATIQUE

Metrolinx travaille déjà sur une politique de « déblai unique » en collaborant avec l'Ontario et les municipalités lors de la construction de projets de transport en commun pour coordonner la construction d'infrastructures de transport en commun, la remise en état des autoroutes et des ponts et la réfection de la voirie et des services publics.

Des municipalités comme Toronto poursuivent également cette politique. Toronto a mis sur pied un comité de coordination qui travaillera en étroite collaboration avec les entreprises de services publics et les fournisseurs de services Internet pour mettre en œuvre des moyens novateurs de réduire l'impact de la construction.

La ville de Toronto a établi un bureau de coordination des grandes infrastructures de capital pour assurer une plus grande cohésion et de coordination dans la planification et la mise en œuvre des projets d'immobilisations⁷. La communication efficace et l'automatisation des processus clés permettent à ce bureau de s'assurer que les investissements simultanés et consécutifs dans des projets linéaires et spécifiques à un site se déroulent dans une séquence logique et rentable.

L'ONTARIO ÉLABORE DES PLANS ET DES STRATÉGIES DE TRANSPORT À LONG TERME

Grâce à des initiatives en cours, comme le Plan de transport de la région élargie du Golden Horseshoe et la Stratégie de transport multimodal du Nord de l'Ontario, le gouvernement planifie à long terme les besoins de transport régional des décennies à venir, intégrant analyses et prévisions pour la demande future. Ces initiatives tiennent compte de la technologie, de facteurs socioéconomiques et du climat, ainsi que de leurs impacts potentiels sur les besoins d'infrastructures de transport futures.

Le Plan de transport pour la région élargie du Golden Horseshoe (REGH) de l'Ontario est une nouvelle initiative qui incorpore une approche de planification de scénarios fondée sur une prévision stratégique à l'horizon 2071. Il comprend une analyse prospective (recherche sur un large éventail de questions émergentes), des consultations avec des experts (ateliers et entrevues avec des leaders d'opinion) et l'élaboration de plusieurs récits distincts sur la REGH, chacun s'inspirant d'un mélange différent de questions émergentes, de risques et de possibilités. Les récits qui en résulteront serviront à modéliser un large éventail d'avenirs possibles pour la REGH, afin que le gouvernement puisse déterminer comment le réseau de transport peut le mieux répondre aux besoins futurs.

⁷ Ville de Toronto. <https://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vgnextoid=40c2a58e82cc1410VgnVCM10000071d60f89RCRD&vgnnextchannel=fddd410becbc1410VgnVCM10000071d60f89RCRD>





2.3 PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît la pression croissante que les changements climatiques exercent sur l'infrastructure de la province, y compris sur les budgets d'immobilisations, de fonctionnement et d'entretien. Il s'est engagé à faire en sorte que la planification de l'infrastructure à long terme soit harmonisée avec les priorités provinciales en matière de changements climatiques. Cela signifie faire des choix sur la façon dont l'Ontario fournit des services pour éviter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre et appuyer les efforts plus vastes du gouvernement pour progresser vers une économie plus sobre en carbone et plus économe en énergie. Cela signifie également que l'infrastructure provinciale résiste aux effets des changements climatiques.

L'Ontario dépense des milliards de dollars par année en approvisionnements pour construire les écoles, les hôpitaux, les réseaux de transport en commun et les biens communautaires que la population utilise. Grâce à une bonne construction dès le départ, le gouvernement peut s'assurer de contribuer à la réduction des émissions de carbone et d'améliorer la qualité de l'environnement.

Atténuation des changements climatiques

La *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone* fixe des objectifs de réduction des émissions de GES de 15 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020, de 37 % par rapport aux niveaux de 1990 et de 80 % d'ici 2050. Le gouvernement ontarien a également établi un objectif de réduction des émissions de ses propres activités : une baisse de 50 % par rapport aux niveaux de 2006 d'ici 2030. La réalisation de ces objectifs

nécessitera une transformation vers une économie sobre en carbone. Pour l'aider en ce sens, l'Ontario dirige et appuie des mesures visant à assurer la prise en compte des changements climatiques dans l'ensemble du gouvernement et tout au long du processus de planification, y compris la prise de décisions sur les dépenses en immobilisations pour les projets d'infrastructure.

L'Ontario fera également ce qu'il faut pour réduire l'impact environnemental des investissements dans l'infrastructure, en intégrant l'analyse du cycle de vie (ACV) à la planification de l'infrastructure, aux approvisionnements, aux analyses de rentabilité et à la prise de décision. Pour contribuer à cet objectif et soutenir la réduction des émissions de GES, le gouvernement tâche d'intégrer l'ACV à la planification à long terme de l'infrastructure.

DIMINUER L'EMPREINTE DU GOUVERNEMENT POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CARBONE

La province fait un usage plus efficace de ses biens immobiliers et s'engage à réduire de 1,3 million de pieds carrés, d'ici 2022, l'empreinte des bureaux du gouvernement provincial (superficie totale des locaux à bureaux). En mars 2017, il avait atteint 85 % de cet objectif. La réduction des espaces de bureaux gouvernementaux a permis d'économiser 29 millions de dollars entre 2012 et 2017, réduisant ainsi l'empreinte carbone du gouvernement et libérant de l'argent à investir dans des programmes et des services prioritaires qui profiteront à la population.



L'analyse du cycle de vie

En plus de considérer le coût total d'un actif, le gouvernement doit tenir compte de l'impact environnemental total d'un projet pendant sa durée de vie. La construction, l'exploitation, l'entretien, la modernisation et le déclassement des projets d'infrastructure entraînent des émissions de GES et d'autres impacts environnementaux. L'analyse du cycle de vie (ACV) est un outil qui sert à mesurer l'impact environnemental d'un actif d'infrastructure au cours de sa durée de vie. Cela peut aider à déterminer le choix d'options à faible teneur en carbone pour la conception, les matériaux et les choix de construction pour les nouvelles structures et les rénovations afin de réduire l'impact environnemental.

L'intégration de l'ACV dans la planification de l'infrastructure peut amener la province vers un avenir à faible teneur en carbone. Investir dans la réduction des GES dans la planification, la conception, la construction et l'exploitation des infrastructures de l'Ontario pourrait créer des débouchés économiques pour des produits à faible teneur en carbone dans l'ensemble de l'économie de l'Ontario.

En intégrant une perspective de cycle de vie dans le processus de prise de décision en matière d'infrastructure, la province sera en mesure d'aborder stratégiquement l'impact de l'infrastructure sur les changements climatiques tout au long du processus de planification et d'établissement des priorités.

Les résultats de l'ACV aideront le gouvernement à prendre des décisions fondées sur des données probantes afin de déterminer s'il vaut mieux construire un nouvel actif ou en rénover un existant. L'Ontario pourra également utiliser les résultats de l'ACV pour comparer les compromis environnementaux des options afin de répondre à un besoin de service donné.

Le gouvernement adopte une approche progressive pour introduire l'ACV dans les processus de planification et d'approvisionnement de l'infrastructure de la province. Il commence à intégrer l'ACV dans la planification de l'infrastructure en plusieurs phases :

- continuer à consulter des experts techniques à l'automne 2017 pour obtenir des conseils sur la mise en œuvre de l'ACV;
- identifier les projets d'infrastructure potentiels pour démontrer l'approche d'ACV, ce qui pourrait impliquer l'inclusion de l'ACV dans l'approvisionnement de certains grands projets complexes en 2018;
- fournir des outils et des lignes directrices pour les considérations environnementales liées au cycle de vie à intégrer dans les analyses de rentabilisation des ministères pour les investissements dans les infrastructures en 2018.

À compter de 2019, la province prévoit déployer l'ACV de façon généralisée afin de soutenir les décisions fondées sur des données probantes. Son adoption favorisera la transformation de la prestation de services et la transition de l'Ontario vers une économie à faible émission de carbone. L'Ontario s'efforcera d'effectuer une ACV pour les grands projets d'infrastructure d'ici la mi-2020⁸.

⁸ Les grands projets d'infrastructure sont des projets d'agrandissement, de réfection ou de remplacement qui sont entrepris ou financés par des ministères et qui comportent un coût d'immobilisations très élevé pour le gouvernement, qui présentent un risque important pour la province, ou qui présentent un intérêt significatif pour la province. Conformément à la directive actuellement en vigueur concernant les grands projets d'infrastructure publique (2015), les grands projets comprennent les chantiers d'infrastructure ayant des coûts en capital (sauf l'acquisition de bien-fonds) supérieurs à 50 millions de dollars pour l'agrandissement du réseau de transport en commun, à 75 millions de dollars pour la réhabilitation du réseau de transport en commun ou à 20 millions de dollars pour tous les autres secteurs.



Le gouvernement de l'Ontario continuera de travailler à l'intégration d'autres outils liés aux changements climatiques dans la planification et les décisions en matière d'infrastructure, y compris l'application d'un coût social du carbone. Le coût social du carbone est un outil qui mesure, en dollars, les coûts et retombées quantifiables de l'émission d'une tonne supplémentaire de dioxyde de carbone. Le coût social du carbone peut aider à fournir une estimation complète des dommages potentiels causés par les émissions, y compris les changements dans la productivité agricole, la santé humaine, les dommages matériels causés par l'augmentation des risques d'inondation et les changements dans les coûts du système énergétique. En plus des mesures offertes par l'ACV, il est possible d'appliquer des valeurs d'émission de carbone pour évaluer le coût réel des projets et des décisions en matière d'infrastructure.

En intégrant l'ACV dans la prise de décision, ainsi que d'autres efforts pour s'assurer que l'atténuation des changements climatiques est pleinement prise en compte dans le processus de

planification, le gouvernement appuiera l'utilisation de matériaux, de services et d'un processus d'approvisionnement à moindres émissions de carbone dans ses approvisionnements. À titre d'exemple, la province réfléchit à l'utilisation de déclarations de produits environnementaux (DPE) qui contiennent des données sur l'impact environnemental d'un produit ou matériau durant son cycle de vie et qui peuvent constituer une première démarche envers l'adoption de processus et décisions fondés sur les données probantes pour les approvisionnements d'infrastructure.

En particulier, la LISEP exige du gouvernement qu'il minimise l'impact de l'infrastructure sur l'environnement et fasse des efforts pour utiliser des granulats recyclés acceptables. L'utilisation de granulats recyclés et d'autres matériaux à faible teneur en carbone peut réduire l'impact sur les GES associés à la construction d'infrastructures et l'empreinte carbone globale de la province. Par exemple, les bétons à faible teneur en carbone peuvent réduire l'impact des GES provenant de la construction d'infrastructures.



Le développement et l'intégration d'outils tels que l'ACV et le coût social du carbone pour mesurer et prendre en compte les implications climatiques des décisions d'infrastructure aideront à appuyer les efforts de la province pour promouvoir et renforcer les capacités de prise de décision en matière de climat. Cette capacité permettra de mieux prendre en compte et comprendre les complexités des projets à faible émission de carbone. Par exemple, certains matériaux de construction peuvent avoir un faible impact sur l'environnement pendant l'extraction et la production, mais les impacts sur le transport pourraient contrecarrer tout bienfait environnemental. En même temps, l'ACV et les données sous-jacentes qui la soutiennent constituent des domaines en évolution qui, dans certains cas, produisent des variations dans l'interprétation des impacts de différents produits et processus. Cela peut rendre plus complexe la comparaison directe des impacts environnementaux relatifs de certains matériaux, processus, produits ou projets. Le gouvernement adoptera une approche fondée sur les données probantes pour traiter ces zones d'incertitude.

UNE STRATÉGIE POUR UN ONTARIO SANS DÉCHETS

La promotion de l'utilisation de matériaux recyclés est conforme à la *Loi favorisant un Ontario sans déchets*, proclamée en 2016. Ce projet de loi s'attaquera au problème de la production de déchets en augmentant la récupération des ressources et en évoluant vers une économie circulaire. Au cœur de la législation se trouve l'idée que les producteurs devraient être responsables de la fin de vie de leurs produits et emballages.

Le pendant de cette loi est la *Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire*. Celle-ci expose la vision de l'Ontario pour une économie circulaire et les objectifs d'un Ontario sans déchets avec zéro émission de gaz à effet de serre provenant du secteur des déchets.



Adaptation aux changements climatiques

Les impacts des changements climatiques constituent une menace pour les réseaux d'infrastructure de l'Ontario et les collectivités qui en dépendent. L'amélioration de la capacité du gouvernement de s'adapter aux impacts actuels et futurs des changements climatiques renforcera la résilience de l'Ontario. Elle peut également réduire le besoin d'infrastructures nouvelles ou améliorées en évitant les coûts de réparation et de remplacement. Par exemple, on peut tirer parti de la végétation naturelle, comme dans les zones humides existantes, pour améliorer la gestion des eaux pluviales et éviter complètement le besoin d'infrastructures traditionnelles.

Les investissements dans les infrastructures nécessitent l'application d'une « lentille de risque » pour protéger leur avenir. La planification, la conception et la construction des infrastructures requièrent une compréhension des conditions climatiques futures, des vulnérabilités et des risques potentiels afin de s'assurer que l'infrastructure et les budgets de celle-ci ne seront pas compromis par les impacts des changements climatiques.

Le gouvernement de l'Ontario travaille déjà à répondre aux besoins d'adaptation en élaborant des évaluations des risques, des critères pour les programmes de financement municipaux et des processus d'approvisionnement en infrastructure.

La province prend des mesures supplémentaires pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions sur l'infrastructure. Il créera un nouvel organisme qui fournira aux municipalités, aux communautés autochtones et aux entreprises de l'information et des données à jour et essentielles et des services pratiques pour renforcer la résilience et aider à assurer la sécurité de la population. Cette

LE COÛT DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES

Les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents et plus graves en raison des changements climatiques. Construire une infrastructure adaptable et résiliente peut aider les communautés à traverser ces tempêtes. Par exemple, de fortes pluies peuvent causer des inondations si des mesures d'adaptation appropriées ne sont pas en place, comme un drainage adéquat ou un espace vert pour absorber l'eau. Si les conséquences de ces événements météorologiques ne sont pas comprises, il peut être difficile de justifier ces investissements.

Le Bureau d'assurance du Canada a récemment mené une étude sur les répercussions économiques des phénomènes extrêmes liés au climat sur les collectivités du Canada⁹. Sans surprise, il a constaté que ces phénomènes météorologiques extrêmes causent des dommages importants aux infrastructures publiques et privées qui coûtent beaucoup d'argent à réparer et entraînent des pertes économiques globales à la suite d'événements tels que des interruptions d'activité. Les conditions météorologiques extrêmes au Canada en 2016 ont causé des dommages assurables record de 4,9 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport au record annuel précédent établi en 2013¹⁰.

⁹ Bureau d'assurance du Canada. <http://www.ibc.ca/ns/resources/studies/the-economic-impacts-of-the-weather-effects-of-climate-change-on-communities>

¹⁰ Bureau d'assurance du Canada. <http://www.ibc.ca/nb/resources/media-centre/media-releases/severe-weather-natural-disasters-cause-record-year-for-insurable-damage-in-canada>



information aidera le gouvernement à prendre des décisions d'investissement fondées sur des données probantes afin de bâtir une infrastructure résiliente en Ontario.

La province entreprendra également une évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques afin de mieux comprendre les impacts actuels et prévus pour l'Ontario et d'aider à mieux comprendre les vulnérabilités et risques pour les collectivités, l'infrastructure, les écosystèmes et l'économie de l'Ontario. La planification de l'infrastructure et les investissements en la matière qui sont fondés sur cette évaluation des risques permettront au gouvernement d'avoir une approche plus stratégique en matière d'adaptation et aideront à faire en sorte que les décisions soient fondées sur des données probantes et adaptables. Cela permettra à la population et au gouvernement de l'Ontario d'économiser de l'argent à long terme.

Les efforts menés par l'Ontario pour accroître la résilience se déploieront de diverses façons, notamment par des politiques liées aux changements climatiques dans les plans d'actifs d'infrastructure, les directives et les décisions d'investissement et l'orientation de l'aménagement du territoire comme la *Déclaration de principes provinciale* (2014) et le *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* (2017). L'Ontario travaillera également avec des partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux et autochtones pour tirer les leçons des pratiques exemplaires et harmoniser les outils, les normes et les stratégies d'adaptation.

Compétences en construction à faibles émissions

Dans le cadre du *Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique*, la province investira 24 millions de dollars en 2017-2018 (montant issu du marché du carbone de la province) pour élaborer

une initiative d'acquisition de compétences dans le domaine de la construction à faible empreinte carbone. L'initiative visera à améliorer la formation, la main-d'œuvre et la capacité technique afin que les travailleurs de l'Ontario possèdent les compétences nécessaires pour concrétiser la priorité de réduire la consommation d'énergie et les émissions de carbone. Les activités associées à cette initiative aideront les fournisseurs de formation, notamment les collèges et les universités, les syndicats, les employeurs et les autres intervenants de l'industrie, à acquérir de nouveaux équipements et à accroître leur capacité à former les travailleurs actuels et futurs.

- Partenariats sectoriels pour soutenir des programmes de formation aux compétences en construction écologique.
- Installations nouvelles et améliorées et plus de capacité à soutenir la formation aux compétences en construction écologique.
- Nouveau programme vert pour les apprentis.
- Recherche sur la main-d'œuvre verte et les besoins en compétences.





L'ONTARIO FAVORISE LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DANS LES PORT LANDS



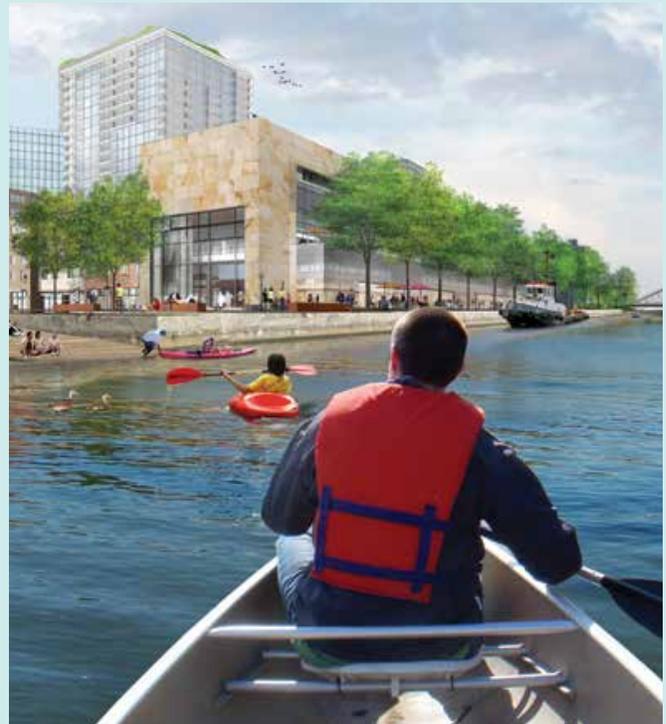
Situés sur le front de lac de Toronto, aux abords de l'agitation du centre-ville, les Port Lands offrent un potentiel non encore exploité : des terrains industriels ayant urgemment besoin d'être mis en valeur.

Créés à la fin du XIX^e siècle, les Port Lands ont été formés lorsqu'on a remblayé ce qui était le plus grand marécage de l'Ontario pour créer une zone industrielle, en détournant la rivière Don sur un angle de 90 degrés pour la faire déverser dans un canal en béton jusqu'au lac Ontario.

Puisque l'industrie a presque disparu, la province et ses partenaires fédéraux et municipaux ont mis en branle des travaux préliminaires qui seront confiés à Waterfront Toronto. Ceux-ci sont nécessaires pour aider à transformer cette zone par un investissement de 1,25 milliard de dollars dans la protection contre les inondations.

En l'absence de tels travaux, les nouveaux projets ne pourront être entrepris.

Les fortes précipitations de cette année ont montré ce qui peut se passer en l'absence de bonnes infrastructures. En effet, les îles de Toronto sont



devenues inaccessibles à cause des inondations. Des averses soudaines peuvent causer de grands dommages.



Les changements climatiques provoquent des intempéries plus graves et imprévisibles, ce qui prouve l'importance de bien se préparer.

Dans cette optique, les administrations publiques veulent réaliser des travaux d'infrastructure cruciaux dans les Port Lands, ce qui permettra de protéger certains quartiers contre les inondations tout en libérant des terrains de grande valeur en vue de leur développement.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui se déroulera sur une période de sept ans pour créer deux nouvelles voies pour la rivière Don : une vallée d'une longueur de mille mètres et une zone de verdure. Ces structures orienteront les inondations vers le lac Ontario. De plus, des routes, des ponts et des services seront créés pour favoriser le développement.

Le projet prévoit aussi la création d'une zone naturalisée de 29 hectares dans la vallée, avec deux nouveaux parcs et 14 hectares d'habitat aquatique. Une nouvelle île urbaine, l'île Villiers, sera créée.

Il s'agit de transformer les Port Lands, dont la superficie est équivalente à 240 terrains de soccer, pour en faire un nouveau quartier mixte dynamique comprenant des commerces, des logements (notamment à prix modique), des sentiers, des terres humides et un habitat aquatique.

Les gouvernements comprennent que leurs investissements dans l'infrastructure peuvent susciter d'autres investissements futurs, produisant par là un effet domino.

Ce projet est le fondement de la transformation de la vaste zone riveraine de Toronto et une chance exceptionnelle de transformer une immense zone non développée au cœur de la plus grande métropole du Canada pour en faire un espace public.



2.4 ACTIVATION DES CARREFOURS COMMUNAUTAIRES

Lorsque le gouvernement investit dans l'infrastructure, il abandonne les installations à usage unique pour adopter une approche intégrée à usages multiples; par exemple, des écoles ou des établissements d'enseignement postsecondaire pouvant accueillir des garderies ou des carrefours communautaires, ou pouvant soutenir l'intégration des services de soutien communautaire dans les zones de demande. Ces projets donnent lieu à un environnement dirigé par la communauté et géré par le gouvernement.

Le gouvernement se penche sur la façon dont il peut prioriser les projets d'infrastructure fondés sur la co-implantation et le soutien aux modèles de prestation de services intégrés. Les carrefours communautaires sont un outil important pour intégrer la planification et la prestation de services.

Un carrefour communautaire peut être une école, un centre de quartier, une organisation culturelle ou un autre espace public (p. ex., une bibliothèque, un musée communautaire) offrant des services intégrés tels que le logement, les services aux enfants, les services communautaires autochtones de logement, de soins de santé, d'emploi et de formation, d'éducation et de réduction de la pauvreté. Chaque carrefour est aussi unique que la communauté qu'il sert. Les carrefours communautaires pourraient aussi fournir une infrastructure pour le soutien à leur établissement et offrir d'importants soutiens communautaires pour intégrer les nouveaux arrivants dans les collectivités de la province.

Les carrefours communautaires apportent d'importants bienfaits sociaux et économiques à une communauté. Pendant des décennies, des champions locaux et des partenaires de l'Ontario

se sont réunis pour créer des carrefours en réponse aux besoins des collectivités. Aujourd'hui, les carrefours communautaires de la province offrent une vaste gamme de services grâce à une variété de modèles reflétant la diversité de l'Ontario. La province s'est engagée à créer des carrefours communautaires pour regrouper les services en un seul endroit et mieux utiliser les espaces publics pour servir la population.

Le développement de carrefours communautaires vise à permettre l'engagement civique avec des partenaires nouveaux et non traditionnels, en utilisant de nouvelles façons de penser et d'accéder à la technologie pour contribuer à la compétitivité économique des communautés, favoriser la cohésion sociale et renforcer la viabilité des quartiers. Le soutien au développement des carrefours communautaires placera l'Ontario à l'avant-garde d'un mouvement visant à redéfinir et à revitaliser les lieux et les espaces partagés, qui sont essentiels au succès continu et au bien-être des diverses collectivités de l'Ontario.

En 2015, le Groupe consultatif de la première ministre chargé du cadre pour les carrefours communautaires a publié *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action*. Ce document comprenait 27 recommandations liées à l'amélioration de l'utilisation des biens publics et à la planification intégrée axée sur les besoins de la collectivité. Le gouvernement les a toutes acceptées.

La capacité à avoir accès à plusieurs services sous un même toit peut rendre la vie plus facile pour les familles de l'Ontario. Grâce à notre initiative des carrefours communautaires, nos collectivités ont clairement exprimé leur désir de protéger les



biens publics s'il existe un besoin public démontré. En conséquence, la province veut mettre en place une stratégie sur les biens immobiliers ayant un but social afin d'intégrer les besoins sociaux et communautaires à la prise de décision du gouvernement sur les biens-fonds excédentaires et la planification de l'infrastructure.

L'Ontario est fortement engagé à favoriser le développement de carrefours communautaires et à éliminer les obstacles à leur création et à leur croissance. Le gouvernement prend les mesures suivantes :

- Refonte de la politique du Programme d'immobilisations en santé communautaire, qui simplifie les demandes de financement et élargit l'admissibilité au financement pour appuyer la cohabitation et l'intégration de plusieurs services de santé et sociaux sous un même toit.
- Doublement du financement dans le cadre de l'initiative d'investissement dans le logement abordable (IDLA), celui-ci étant destiné aux secteurs prioritaires de la province, y compris les projets de logements abordables qui soutiennent les carrefours communautaires.
- Augmentation significative du financement des immobilisations pour les écoles, y compris des fonds spécifiquement destinés à soutenir l'utilisation des écoles en tant que carrefours communautaires, l'admissibilité au financement étant élargie de manière à soutenir le remplacement des carrefours communautaires lorsque les écoles sont fermées ou vendues.
- Explorer l'utilisation de modèles de financement novateurs pour les carrefours communautaires, y compris les modèles de partenariat social-entreprise, de financement social et de partenariat public-privé.
- Évaluer les options pour améliorer la capacité de financement d'Infrastructure Ontario pour les carrefours communautaires.
- Soutenir l'Initiative de transition visant les propriétés excédentaires, qui fournit un soutien financier, au besoin, pour maintenir les biens publics excédentaires pendant 18 mois dans le domaine public, ce qui permet aux promoteurs de préparer des analyses de rentabilisation pour les carrefours communautaires proposés.



CARREFOURS COMMUNAUTAIRES EN ACTION – DE MEILLEURS SOINS DE LONGUE DURÉE À TORONTO

Kipling Acres, à Toronto, a récemment célébré la réussite d'un projet de réaménagement en deux étapes dans le cadre de la Stratégie de renouvellement des foyers de soins de longue durée.

Situé sur un site de 10 acres et conçu pour répondre aux normes d'argent LEED (Leadership

in Energy and Environmental Design) et à la nouvelle norme Green Standard de la ville de Toronto, l'établissement de 337 lits offre des soins de longue durée, des soins de convalescence et des programmes de soutien au comportement et de soins aux jeunes adultes.

Le foyer regroupe un centre communautaire avec un programme de jour pour adultes, le centre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de Kipling et le centre des aînés West Acres, qui offre des programmes de bien-être et de loisirs pour les aînés de la communauté locale.







CARREFOURS COMMUNAUTAIRES EN ACTION : L'ORGANISME UNISON HEALTH AND COMMUNITY SERVICES À TORONTO



Une petite parcelle de terrain d'au plus une demi-acre dans le nord-ouest de Toronto symbolise ce qu'une collectivité peut accomplir lorsque ses membres travaillent ensemble.

Près de 1 000 livres de légumes, de fruits et d'herbes ont été récoltées en une seule saison de croissance dans ce jardin du carrefour de Bathurst-Finch. Les tomates cerises, les bulbes d'ail et le gombo faisaient partie des 42 articles donnés à la banque alimentaire voisine.

« Les gens adorent recevoir des végétaux dans les 24 heures suivant leur cueillette », dit Alex Lynk, membre du comité directeur du jardin, qui travaille avec une trentaine d'autres bénévoles. « Ils nous demandent en passant ce qui viendra la semaine prochaine », ajoute-t-il.

C'est le genre de bienfait qu'un centre communautaire peut offrir. Il aide à rassembler les gens autour de services intégrés.

Au cœur du carrefour se trouve l'organisme Unison Health and Community Services, qui fournit des soins de santé primaires et coordonne les vaccins



antigrippaux, l'éducation sur le diabète et même le counselling, ainsi que les soins dentaires offerts par le bureau de santé publique de Toronto. Une douzaine d'organismes offrent des services tels que l'aide juridique, à l'emploi et à l'établissement.

L'Ontario considère les carrefours communautaires comme un moyen essentiel et efficace de fournir des services essentiels de manière intégrée, directement dans les quartiers.

Chaque carrefour est unique, adapté aux besoins d'une communauté particulière. Certains sont de nouvelles constructions érigées à cet effet, comme le site de Bathurst-Finch, tandis que d'autres sont

adaptés à partir d'installations sous-utilisées comme une ancienne école. Certains sont des carrefours virtuels.

Dans tous les cas, ils ont en commun de rassembler les gens pour servir la communauté. En effet, les groupes de résidents peuvent réserver gratuitement de l'espace, alors que d'autres groupes paient des tarifs variables.

« Nous sommes bien plus qu'un bâtiment, dit Simon Cheng, gestionnaire du carrefour Bathurst-Finch. Sans l'espace physique, il n'y aurait pas de carrefour. »

M. Cheng raconte l'histoire d'un patient souffrant d'hypertension artérielle. Le médecin pouvait facilement prescrire les médicaments nécessaires, mais il a compris que la cause profonde de l'anxiété du patient était l'incertitude liée à son statut d'immigrant au Canada.

Il lui a suffi de descendre un étage pour mettre le patient en rapport avec la clinique légale dans le même bâtiment. Un rendez-vous de suivi a montré que l'hypertension était désormais contrôlée.

Ouvert en 2013, le carrefour Bathurst-Finch loue ses locaux au conseil scolaire de Toronto et partage

le stationnement de l'école secondaire voisine. Par conséquent, il existe une relation étroite entre le centre et l'école.

Lorsque le comité responsable du jardin a besoin de boîtes en bois suffisamment hautes pour que les plates-bandes soient accessibles à un visiteur en fauteuil roulant, le carrefour fournit les matériaux nécessaires. Lynk travaille avec un enseignant qui encourage les élèves à les construire en tant que projet de classe.

Avec plus de 250 visiteurs chaque jour, le carrefour Bathurst-Finch est rapidement devenu une deuxième résidence pour de nombreuses personnes, en particulier les personnes âgées.

Eta Papp et Edna Charleycombe, respectivement âgées de 80 et 75 ans, sont des habituées. Elles viennent quatre fois par semaine suivre des cours de yoga et de tai-chi.

« Au lieu de rester à la maison, nous sortons et faisons de l'exercice », explique Mme Charleycombe.

« Pluie ou beau temps, nous venons ici », renchérit Mme Papp.



2.5 SOUTENIR LA PRESTATION MODERNE DE SERVICES

La mondialisation, le progrès technologique et l'émergence de l'économie numérique modifient la nature de la prestation de services en Ontario et partout dans le monde. L'économie du savoir de l'Ontario dépend de plus en plus de la technologie, car les entreprises adoptent des innovations qui nécessitent plus de données, transmises à plus grande vitesse.

De nouvelles technologies perturbatrices, telles que l'Internet mobile, l'Internet des objets, l'informatique en nuage, la robotique avancée, les véhicules automatisés et l'intelligence artificielle, avancent rapidement chaque jour. Ces technologies et d'autres, dont beaucoup restent à développer, vont changer la façon dont le gouvernement fonctionne et les gens vivent à l'avenir, d'une manière que personne ne peut prédire aujourd'hui.

L'adoption d'une approche proactive par rapport à l'innovation technologique est la clé de la croissance économique de l'Ontario et de sa prospérité future. L'Ontario a été reconnu comme un chef de file émergent dans les secteurs des technologies de l'information et des communications (TIC), de la production automatique et des services financiers, et il demeure à l'avant-garde de l'avancement de technologies qui bouleverseront les choses. Il continue également à former certains des meilleurs talents au monde.

Il est important de tirer parti de ces forces tout en s'adaptant et en se développant pour rester compétitif dans l'économie mondiale en évolution. Pour ce faire, les entreprises de l'Ontario auront besoin d'un accès largement disponible, fiable, rapide et abordable à l'infrastructure numérique. Alors que le gouvernement investit dans l'infrastructure à large bande, il doit s'assurer que la technologie est prête pour l'avenir et qu'elle sera toujours pertinente dans 20 ans.

Les activités quotidiennes, telles que le travail, l'apprentissage et la communication, nécessiteront de plus en plus des services de télécommunication de pointe accessibles pour toute la population. De plus, le gouvernement reconnaît que la connectivité à large bande continuera d'être essentielle pour permettre un engagement civique significatif, une croissance inclusive, le développement économique et l'accès aux services gouvernementaux et publics.

La province s'est engagée à jeter les bases de l'infrastructure numérique (y compris des réseaux à large bande accessibles, abordables et à haute vitesse) qui permettront aux Ontariens de vivre dans le monde numérique, d'y participer et d'y soutenir la concurrence. Il faut tirer parti de ces nouvelles technologies et assurer la connectivité à l'échelle de l'Ontario pour fournir des services modernes qui répondent aux besoins de la population.

INVESTIR DANS 5G

La province investira 130 millions de dollars sur cinq ans dans deux projets : 67 millions de dollars dans le développement de la technologie 5G et 63 millions de dollars dans des réseaux de prochaine génération. Par des partenariats avec des consortiums dirigés par l'industrie, ces projets feront progresser le développement et la commercialisation des technologies et des réseaux de 5G et de la prochaine génération en Ontario. Ce banc d'essai permettra de mettre en connexion des PME dans la province, notamment dans les régions rurales et celles du Nord de l'Ontario par l'entremise de l'Ontario Research and Innovation Optical Network.

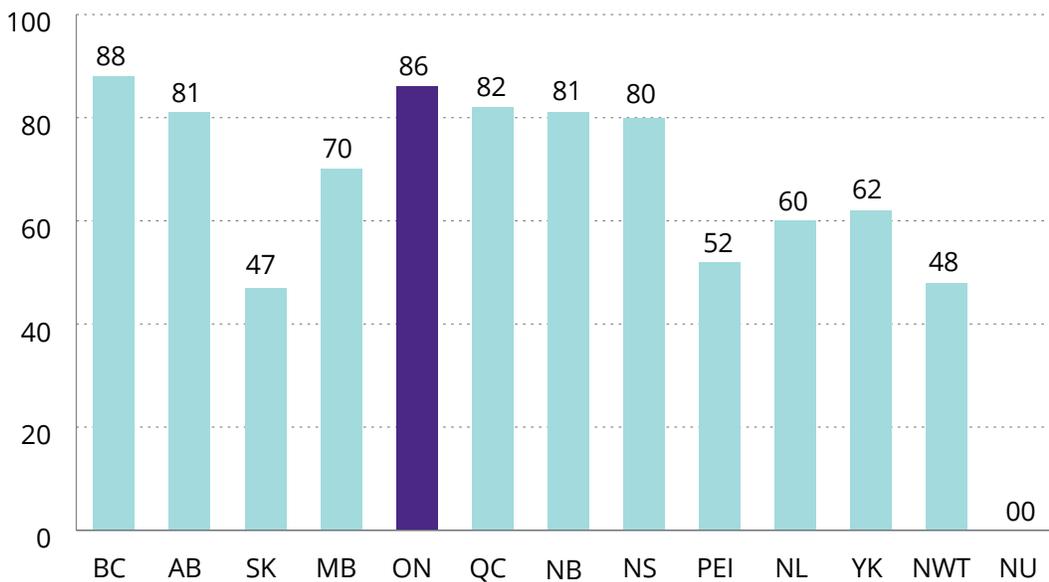


Les services à large bande en Ontario

Bien que les niveaux de service Internet à large bande de l'Ontario soient parmi les plus élevés au

Canada, des améliorations sont encore possibles, par exemple dans les collectivités nordiques et éloignées de la province.

Figure 5 : Disponibilité du service filaire à large bande, par pourcentage de ménages, à vitesse de téléchargement de 50+ mbps



Source : Collection de données du CRTC

La province s'est engagée à accroître l'infrastructure à large bande et à améliorer la connectivité dans les collectivités rurales et urbaines, y compris celles des Premières Nations, dans l'ensemble de la province :

- Depuis 2007, la province a engagé près de 490 millions de dollars pour investir dans le service à large bande en Ontario.
- L'investissement provincial a encouragé les fournisseurs de services Internet de l'Ontario à combler les lacunes dans les services à large bande dans plus de 60 projets. Deux grands

projets régionaux dans le nord-ouest et l'est de l'Ontario ont été achevés en 2014-2015.

- La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) continue de s'associer à des investissements dans des projets de couverture à large bande ou d'expansion de services dans le Nord.
- En juillet 2016, la province a annoncé que l'Ontario et le Canada investiraient chacun jusqu'à 90 millions de dollars dans le projet SWIFT (Southwestern Integrated Fibre Technology),

un réseau de fibre optique qui améliorera la connectivité Internet haute vitesse dans le sud-ouest de l'Ontario.

- L'Ontario investit également dans un certain nombre d'initiatives qui dépendent d'une infrastructure fiable d'infrastructure à large bande. Le Vector Institute, un nouvel institut d'intelligence artificielle, en est un exemple. Il permettra aux entreprises de la province de conserver leur avance dans l'économie de l'innovation et d'attirer les investissements et les meilleurs talents.

La province continuera de travailler avec le gouvernement fédéral pour souligner l'importance du service large bande en tant qu'élément clé des programmes d'investissement fédéraux actuels et futurs en matière d'infrastructure.

Le gouvernement de l'Ontario continue également de collaborer avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'autorité publique chargée de réglementer les télécommunications canadiennes. En 2016, la province a fortement appuyé la décision du CRTC de déclarer un service de base à large bande. Le gouvernement a également été heureux de participer aux consultations publiques pour orienter la conception du nouveau fonds de développement du service haut débit de 750 millions de dollars du CRTC, créé pour soutenir le développement de l'infrastructure à large bande dans les régions non desservies et mal desservies.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à collaborer avec ses partenaires fédéraux, municipaux, du secteur privé et des Premières Nations pour veiller à ce que la province dispose de la meilleure infrastructure à large bande possible pour soutenir l'emploi et la croissance dans toutes ses régions, notamment en donnant la priorité au besoin d'avoir des investissements coordonnés et stratégiques dans le service à large bande.

En collaboration avec le gouvernement fédéral, les administrations municipales et les Premières Nations, la province accordera la priorité au besoin d'investissements stratégiques et coordonnés dans la poursuite de l'expansion de l'infrastructure à large bande et de l'amélioration de la connectivité dans les collectivités de la province. Cela comprend le travail sur l'élaboration d'une stratégie de service à large bande qui décrira la vision de la connectivité à large bande, établira des priorités clés et décrira un plan pour les atteindre, y compris grâce à l'expertise et au financement du secteur privé et à la coopération fédérale par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada. En 2018, on préparera une ébauche de stratégie pour le service à large bande en vue de mener une consultation.

L'ONTARIO SOUTIENT L'ACCÈS À LA TECHNOLOGIE MODERNE EN ÉDUCATION

Voulant répondre aux besoins d'apprentissage et d'enseignement du XXI^e siècle, le gouvernement veille à ce que les conseils scolaires financés par les deniers publics de l'Ontario aient un accès équitable et abordable aux services à large bande à haute vitesse. Le Programme d'amélioration de la bande passante aidera à assurer un niveau adéquat de connectivité à large bande pour les élèves et les enseignants de l'Ontario afin d'améliorer le rendement et le bien-être des élèves grâce à des environnements d'apprentissage novateurs et connectés. Ce Programme est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement et les conseils scolaires, avec l'élaboration d'approches personnalisées pour la solution à large bande de chaque conseil. En mai 2017, le gouvernement a annoncé un financement de 50 millions de dollars pour ce projet pluriannuel.



Le gouvernement s'est également engagé à investir dans des technologies de pointe en appuyant la recherche et le développement de technologies transformatrices. Par exemple, la technologie sans fil 5G (cinquième génération) vise à augmenter jusqu'à 1 000 fois la capacité et la vitesse des réseaux de télécommunications pour les appareils mobiles et connectés. Il servira d'infrastructure de base pour les technologies telles que les véhicules automatisés.

Les villes intelligentes en Ontario

Durables et efficaces, les « villes intelligentes » s'appuient sur la connectivité. Elles intègrent la technologie et les mégadonnées aux processus municipaux pour favoriser la croissance économique, améliorer la prestation de services et améliorer la qualité de vie. Alors que ce concept continue d'évoluer, celles du futur auront le potentiel de résoudre des problèmes importants, comme l'équité, la gouvernance, les changements climatiques et la résilience.

Les initiatives de villes intelligentes peuvent également favoriser le développement d'infrastructures intelligentes : des systèmes d'infrastructure connectés à l'Internet des objets, capables de détecter, d'interagir et de répondre directement aux besoins des utilisateurs. Les infrastructures intelligentes peuvent améliorer la collecte et l'analyse de données en temps réel, améliorer l'efficacité et réduire l'impact environnemental des actifs existants (routes, bâtiments et réseaux électriques) et soutenir les progrès technologiques de l'Ontario dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des déchets.

La province est consciente des retombées potentielles de l'investissement dans les initiatives de villes intelligentes en Ontario. Elle soutient l'engagement de 300 millions de dollars du gouvernement fédéral visant à lancer le Défi

des villes intelligentes, un concours national fondé sur le mérite qui aidera les collectivités qui élaborent des projets novateurs en ce sens. En ouvrant le dialogue avec ses partenaires fédéraux dans le cadre de cette nouvelle initiative, la province explorera les meilleurs moyens d'aider les municipalités de l'Ontario à promouvoir l'innovation, la collaboration et la technologie dans les pratiques communautaires.

L'ONTARIO ÉTEND SON INFRASTRUCTURE À LARGE BANDE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Ceux qui vivent dans les communautés des Premières Nations du Nord de l'Ontario pourront communiquer avec leurs proches partout au Canada et dans le monde et bénéficieront d'un meilleur accès à l'éducation à distance, à la formation professionnelle et aux nouvelles occasions d'affaires. Le Canada et l'Ontario ont investi jusqu'à 69,2 millions de dollars dans la région du Cercle de feu.

La province est heureuse d'appuyer ce projet de connectivité à large bande et investira jusqu'à 30 millions de dollars dans la société Matawa First Nations Management Inc. pour l'installation de câbles à fibres optiques modernes dans la région. Le projet prévoit l'installation d'un câble souterrain à partir du lac Wunnumin par l'intermédiaire des cinq communautés membres de Nibinamik, Neskantaga, Eabametoong, Marten Falls et Webequie, membres de Matawa, reliant la Première Nation d'Aroland au sud.



PLEINS FEUX SUR LE SERVICE MUNICIPAL À LARGE BANDE : STRATFORD EN TANT QUE CHEF DE FILE EN CONCEPTION COMMUNAUTAIRE INTELLIGENTE

Célébrée depuis longtemps pour son festival Shakespeare, la ville de Stratford est maintenant reconnue mondialement comme l'une des communautés intelligentes du monde. Selon l'Intelligent Community Forum (ICF), certains indicateurs majeurs de communautés intelligentes comprennent une infrastructure large bande robuste, une main-d'œuvre qualifiée et l'innovation. Trois années de suite, de 2011 à 2013, l'ICF a reconnu Stratford comme l'une des sept meilleures communautés intelligentes du monde.

Les travaux ont commencé en 1997, lorsque la ville a adopté une approche proactive pour comprendre et évaluer les perspectives de prospérité économique et civique de Stratford. Il a été déterminé que la clé pour revitaliser la base manufacturière de Stratford, renforcer son réseau communautaire et favoriser de nouveaux secteurs de croissance économique serait de cultiver une « triple hélice » de partenariats entre les entités publiques, les sociétés privées et les intervenants en éducation.

En 2006, la Southwest Economic Alliance a tenu sa conférence inaugurale à Stratford, ce qui a mené à la mission de Stratford et de l'Université de Waterloo d'explorer la création à Stratford d'un nouveau campus axé sur les médias numériques. Ce concept combinerait les forces de l'Université de Waterloo en matière de technologie et d'affaires avec celles de Stratford en arts et en culture. Aujourd'hui, le campus Stratford de l'Université de Waterloo prospère, de même que le Stratford Festival HD, un projet qui capturera de

façon numérique tous les spectacles du Festival de Stratford au cours des dix prochaines années.

Dans les années 1990, l'accès à Internet haute vitesse est passé de la nouveauté à la nécessité. Consciente de cela, la société de distribution locale de la ville a commencé à poser de la fibre optique en 1992 pour de grands clients industriels et institutionnels. Au fil des ans, le service public a installé 40 km de fibre et produit des revenus municipaux importants. En 2008, la Commission de l'énergie de l'Ontario a exigé que les services d'électricité adoptent des « compteurs intelligents » pour permettre la facturation en fonction du temps d'utilisation et encourager ainsi l'utilisation hors pointe et la conservation de l'énergie. Festival Hydro et la municipalité ont choisi de créer un réseau Wi-Fi pour couvrir toute la ville.

Une plateforme Internet mobile sans fil omniprésente a ouvert tout un monde de possibilités. La présence d'une infrastructure haut débit de pointe a également attiré des projets pilotes allant de l'éclairage D.E.L. à l'espace « maison intelligente », faisant appel à des sociétés internationales telles que Toshiba, BlackBerry, Onkyo, AnyCOMM, Bridgelux, Molex, LeoNovus, Cisco et QNX.

L'investissement important de Stratford dans l'infrastructure numérique et l'utilisation efficace d'un partenariat public-privé ont été extrêmement payants, car Stratford a récemment été choisie comme première ville canadienne à tester les véhicules connectés. Stratford est également le site d'un projet pilote de stationnement intelligent en coordination avec Canadian Open Data Exchange. La ville a fait de grands progrès pour devenir le prochain centre technologique international du Canada.



BARCELONE, UNE VILLE INTELLIGENTE

Les initiatives intelligentes à Barcelone sont efficaces et durables, aidant la ville à économiser de l'énergie, de l'eau et de l'argent. Ces initiatives soutiennent également de meilleurs services publics. Ce qui est intelligent à Barcelone :

- **Les transports :** Les arrêts de bus numériques fournissent des mises à jour sur l'emplacement des bus, des bornes de recharge USB, une connexion Wi-Fi gratuite et des outils pour aider les cyclistes à se familiariser avec la ville. Barcelone a également investi massivement dans le partage de vélos.
- **Le stationnement :** Un système de capteurs guide les conducteurs vers l'espace de stationnement disponible le plus proche. Les capteurs dans la chaussée peuvent indiquer où les voitures sont garées et l'emplacement des espaces vides. En dirigeant les conducteurs vers des espaces ouverts, le programme a réduit la congestion et les émissions. Les conducteurs peuvent également payer leur stationnement en ligne pour gagner du temps.
- **L'éclairage :** Les lampadaires détectent les piétons et fournissent de la lumière. Lorsque les rues sont vides, les lumières s'assombrissent automatiquement pour économiser de l'énergie. Ils servent un autre but en recueillant des données sur la qualité de l'air et en transmettant l'information aux organismes municipaux et au public.
- **Le Wi-Fi :** Les lampadaires font également partie du réseau Wi-Fi de la ville, offrant un accès gratuit à Internet dans toute la ville.
- **Les parcs :** Des capteurs pour surveiller la pluie et l'humidité permettent à la ville de déterminer la quantité d'irrigation nécessaire dans chaque zone. Ce programme aide à économiser l'eau et l'argent.
- **La gestion des déchets :** Les ménages déposent leurs déchets dans des bacs intelligents qui surveillent les niveaux de remplissage et informent les fournisseurs de services municipaux lorsqu'ils sont pleins pour aider à planifier les meilleurs itinéraires de collecte.



2.6 TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES

Toutes les infrastructures sont locales et les gens interagissent avec l'infrastructure de leurs communautés locales. En planifiant les investissements dans l'infrastructure, la province travaille en étroite collaboration avec les collectivités pour veiller à ce que le gouvernement prenne les bonnes décisions en matière de planification de l'infrastructure; c'est-à-dire avoir le bon type d'infrastructure au bon endroit et prêt au bon moment. Dans la planification de l'infrastructure de l'Ontario, le gouvernement de l'Ontario travaille en étroite collaboration avec les 444 municipalités de la province, le gouvernement fédéral et les Premières Nations.

Gouvernements municipaux et régionaux

Les municipalités et les régions sont des moteurs du développement économique et des grands exploitants d'infrastructures. Par conséquent, la coordination et la planification régionales sont importantes. Par exemple, Metrolinx joue un rôle important dans la planification du transport en commun régional et la prestation de services dans la RGTH.

Nous reconnaissons que les municipalités sont des partenaires importants dans la planification et la construction de l'infrastructure essentielle dont dépendent les Ontariens. C'est pourquoi nous aidons les collectivités à faire des investissements intelligents et durables dans les infrastructures telles que les routes, les ponts, les transports en commun et les systèmes de gestion de l'eau.

L'amélioration de la planification de la gestion des biens est un objectif clé de la stratégie

d'infrastructure municipale de l'Ontario depuis 2012. La stratégie fournit un cadre permettant à la province de travailler en collaboration avec les municipalités et le gouvernement fédéral pour aider à relever les défis liés aux besoins actuels et futurs des infrastructures municipales. La stratégie engage la province à progresser dans les trois domaines suivants :

- rendre universels la planification de la gestion des biens et les rapports publics;
- optimiser l'utilisation de toute la gamme des outils budgétaires et des outils de financement de l'infrastructure;
- relever les défis structurels auxquels font face les petites municipalités.

Depuis le lancement de la stratégie, la province travaille avec les municipalités pour faire de la planification de la gestion des biens la base des investissements en

INVESTISSEMENTS DANS L'EAU POTABLE ET LES EAUX USÉES DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées est un programme conjoint fédéral-provincial qui fournit des fonds pour soutenir des projets de remise en état et de modernisation des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales dans toute la province. Plus de 115 Premières Nations ont présenté des demandes de financement dans le cadre de ce programme, et plus de 235 projets ont été approuvés. Le gouvernement fédéral contribue près de 9 millions de dollars et la province, environ 4,5 millions de dollars sur trois ans à ces projets.



infrastructure. Cela a commencé avec le document *Construire ensemble : Guide relatif à l'élaboration des plans de gestion des infrastructures municipales*; le gouvernement offre un financement de démarrage pour aider les municipalités à préparer leurs plans de gestion des biens.

Au fil du temps, les programmes de financement provinciaux pour l'infrastructure municipale ont obligé les collectivités à faire preuve d'un engagement croissant envers la gestion des biens. De plus, la province a élaboré un modèle de financement qui mettra davantage l'accent sur des subventions stables et prévisibles fondées sur des formules afin d'aider les municipalités à planifier et à concrétiser leurs plans.

Les municipalités ont fait des progrès considérables dans la planification de la gestion des biens. Aujourd'hui, presque toutes les municipalités ont un plan de gestion des actifs. C'est une grande réussite dans une brève période. Dans le même temps, de nombreuses municipalités sont toujours confrontées à d'importants problèmes d'infrastructure.

La province travaille à l'élaboration d'un règlement sur la planification de la gestion des biens municipaux pour améliorer les pratiques et soutenir la durabilité à long terme de l'infrastructure municipale en Ontario. De plus, le règlement proposé aiderait à établir une approche commune pour déterminer et définir les besoins d'investissement dans les infrastructures municipales non capitalisées. Il s'agit de la prochaine phase de la stratégie des infrastructures municipales, qui abordera la première étape de la stratégie : rendre universels la planification de la gestion des biens et les rapports publics.

Le projet de règlement sur la planification de la gestion des biens municipaux proposé par le gouvernement comprend un engagement pour les municipalités d'envisager :

- les mesures qui pourraient être nécessaires pour faire face aux risques des infrastructures de la municipalité qui sont causés par les changements climatiques;



- toutes les approches d'atténuation des changements climatiques, telles que les objectifs et les cibles de réduction des émissions de GES;
- la planification en cas de catastrophe et tout financement d'urgence nécessaire.

Le règlement proposé favoriserait également une meilleure analyse des données. Les données recueillies pourraient aider la province et les municipalités à relever ensemble les défis structurels et à faire un meilleur usage de toute la gamme des ressources de financement et des outils de financement. Cela est conforme aux deuxième et troisième objectifs de la stratégie des infrastructures municipales. Par exemple, cela pourrait inclure la distribution du financement provincial d'une manière mieux fondée sur des données probantes. Cela pourrait également impliquer des solutions ciblées pour aider à relever les défis uniques auxquels sont confrontées les collectivités ou régions individuelles.

Gouvernement fédéral

L'Ontario apprécie les investissements que le gouvernement fédéral fait dans l'infrastructure provinciale. Ce dernier s'est engagé à investir plus de 180 milliards de dollars dans l'infrastructure du pays : 11,9 milliards de dollars investis sur cinq ans dans le pays durant la première phase du plan Investir dans le Canada, et 81 milliards de dollars sur 11 ans dans la deuxième.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à travailler en partenariat avec ses homologues fédéraux pendant la deuxième phase du plan d'infrastructure du Canada pour créer des emplois et produire une économie plus forte. Le gouvernement participe activement au processus d'engagement à long terme du plan d'infrastructure du gouvernement fédéral.

Actuellement, la province négocie bilatéralement avec le gouvernement fédéral pour finaliser la mise en œuvre de l'allocation de l'Ontario pour la prochaine



phase touchant le financement du transport en commun, de l'infrastructure verte, des activités communautaires de culture et de loisir et des régions rurales et du Nord. Le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif de finaliser ces négociations d'ici le 31 mars 2018.

Les résultats du partenariat sont déjà perceptibles dans les récents projets prioritaires qui ont reçu un financement fédéral et provincial conjoint dans le cadre de la deuxième phase.

- Le projet de protection contre les inondations de 1,25 milliard de dollars pour les Port Lands de Toronto, qui recevra une contribution du gouvernement fédéral pouvant atteindre 384 millions de dollars et une contribution provinciale de plus de 400 millions de dollars. Ces investissements viennent bonifier les fonds de 65 millions de dollars (16,5 millions de la ville de Toronto, le même montant de la province, et 32 millions du gouvernement fédéral) déjà

engagés par le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, et augmenteront la résilience des Port Lands en les protégeant des inondations et en soutenant le développement d'une future collectivité à usage mixte.

- Le gouvernement fédéral et la province ont chacun investi plus de 1 milliard de dollars dans le projet de deuxième phase du train léger sur rail d'Ottawa, qui s'appuiera sur la ligne Trillium (O-Train) pour étendre le réseau de train léger sur rail (TLR) vers les quartiers est, ouest et sud de la ville.

L'Ontario félicite le gouvernement fédéral d'avoir créé la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC). La province partage ses objectifs d'investir dans des projets d'infrastructure qui contribueront à la croissance économique à long terme, ouvriront de bons emplois bien rémunérés, réduiront les émissions de GES et créeront des collectivités socialement inclusives. Le financement de la BIC aidera l'Ontario



à investir dans de grands projets d'infrastructure qui, autrement, seraient difficiles à entreprendre.

Nous travaillons également avec nos partenaires des fédéraux et municipaux afin de mettre l'accent sur les besoins des petites collectivités rurales et du Nord en matière de développement et de renouvellement de leur infrastructure. Cela comprend les routes et d'autres projets de transport, de construction de ponts, d'aqueduc et d'égout et l'expansion du service Internet à large bande pour mieux relier les collectivités.

Pour maximiser les investissements dans l'infrastructure des trois ordres de gouvernement, il faut impérativement que les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral collaborent en vue d'harmoniser leurs efforts. L'Ontario croit que les programmes de financement dans l'infrastructure du gouvernement fédéral devraient soutenir les priorités et engagements de la province et des administrations municipales. À la lumière des résultats des

négociations sur l'infrastructure de la première phase, le Conseil de la fédération, qui regroupe les premiers ministres des 13 provinces et territoires, s'est entendu sur sept principes qui pour guider les négociations avec le gouvernement fédéral sur de futurs programmes d'infrastructure. Convenus le 19 juillet 2017, ces principes sont les suivants :

- Le financement fédéral, y compris par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada, doit permettre aux provinces et aux territoires de financer les priorités et engagements planifiés.
- Les investissements fédéraux devraient être assez souples pour soutenir une variété de projets grands ou petits.
- Le financement fédéral ne devrait pas entraîner de pression fiscale supplémentaire sur les provinces, les territoires et les municipalités, y compris l'appariement des coûts.
- Le financement fédéral doit être adaptable et contribuer à la réalisation des phases critiques de



planification, d'évaluation environnementale et de conception des projets d'infrastructure.

- Les fonds doivent être versés directement aux provinces et territoires et respecter leurs relations actuelles avec les municipalités.
- Les exigences d'administration et de production de rapports prévues dans l'entente doivent être rationalisées, raisonnables et dotées de ressources adéquates. Ces exigences doivent reconnaître les mécanismes actuels de reddition de compte des provinces et territoires.
- Les accords devraient être globaux (pas projet par projet) et offrir une flexibilité suffisante pour redéfinir le financement entre les programmes afin de s'aligner sur les priorités d'investissement et de répondre aux besoins en infrastructure les plus importants.

L'Ontario a collaboré avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour faire valoir que ces principes devraient guider les négociations en

cours, afin de s'assurer que les investissements réalisés s'appuient sur les engagements provinciaux et territoriaux existants. Dans cette optique, les principes de la transparence et de la reddition de comptes, de l'équité et de la collaboration sont essentiels, notamment pour encourager une prestation efficace et rationalisée.

Le gouvernement de l'Ontario a hâte de continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour fournir des investissements durables à long terme dans l'infrastructure de la province, conformément à ces principes.

Gouvernements autochtones

L'objectif de la croissance inclusive est de profiter à tous les Ontariens. La participation des Autochtones aux projets d'infrastructure augmente, ce qui permet aux peuples autochtones de jouer un plus grand rôle dans le développement de l'infrastructure, allant de la formation et des possibilités d'emploi



à des partenariats. L'investissement dans le développement économique des communautés autochtones constitue l'une des nombreuses étapes des efforts de l'Ontario vers la réconciliation avec les peuples autochtones. Cela traduit l'engagement du gouvernement à travailler avec les partenaires autochtones afin de créer d'un avenir meilleur pour tous les habitants de la province.

Les chefs de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario ont signé un accord politique qui guide la relation entre les Premières Nations et la province. L'accord confirme que les Premières Nations ont un droit inhérent d'autonomie gouvernementale et que la relation entre la province et les Premières Nations doit être fondée sur le respect de ce droit. L'Ontario continue de travailler avec ses partenaires autochtones pour assurer un meilleur avenir aux membres des Premières Nations, aux Métis et aux Inuits de la province. La province s'est engagée à collaborer avec les partenaires autochtones, en particulier lorsque les investissements en capital peuvent aider à répondre aux besoins de leurs collectivités.

La province fournit des fonds aux communautés autochtones pour leurs besoins en infrastructure grâce à des programmes comme le Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, le Fonds des petites collectivités et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. La province travaille également avec des organisations autochtones pour offrir des services, comme ceux de logement, aux Autochtones vivant dans des collectivités hors réserve et dans les centres urbains.

La province s'est engagée à travailler avec le gouvernement fédéral et les partenaires autochtones pour réaliser de réels progrès vers l'amélioration de l'infrastructure dans les communautés autochtones.

ACCORD-CADRE TRIPARTITE VISANT À ASSURER UN AVENIR DURABLE À LA PREMIÈRE NATION DE KASHECHEWAN

En mars 2017, l'Ontario, le gouvernement fédéral et la Première Nation de Kashechewan ont annoncé la signature d'une entente-cadre qui assurera un avenir durable aux quelque 2 300 membres autochtones de la Première Nation de Kashechewan.

Plus précisément, l'entente tripartite engage les parties à élaborer un plan d'action pour soutenir la viabilité à court, moyen et long termes de la communauté, en mettant l'accent sur l'amélioration des résultats dans les domaines prioritaires, notamment le logement, la durabilité socioéconomique, les programmes et installations de santé, le développement de l'infrastructure, les écoles et les installations communautaires. Cette initiative de collaboration favorise un meilleur avenir pour la population de la Première Nation de Kashechewan et inclura l'examen des options de relocalisation de la communauté.

Un comité directeur formé de représentants de la Première Nation de Kashechewan, du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada assurera la surveillance générale et l'orientation du plan d'action une fois celui-ci élaboré. Le comité présentera aux parties un rapport annuel sur les progrès réalisés sous les auspices de l'accord-cadre.



COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS DE LA RÉGION DE L'ÎLE MANITOULIN

Dans le cadre du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, la province appuie les communautés des Premières Nations de l'île Manitoulin et des environs en investissant dans les éléments suivants :

- Dessins d'architecture en vue d'un centre pour les aînés et les jeunes de la Première Nation de Sheguiandah sur l'île Manitoulin.
- Rénovations au musée et au centre culturel de la Première Nation de Dokis afin de convertir une partie de ces locaux en salles de classe qui seront mises à la disposition des conseils scolaires locaux et régionaux.
- Installation d'un parc de stationnement et d'une signalisation numérique au complexe récréatif polyvalent Four Directions de la Première Nation Aundeck Omni Kaning afin de rendre le centre communautaire local plus accessible et plus accueillant pour les aînés, les jeunes et les visiteurs.



2.7 GARDER LA POPULATION INFORMÉE

La prise de décision fondée sur des données probantes comprend la transparence dans l'établissement des priorités. L'Ontario s'est engagé à être le gouvernement le plus ouvert et le plus transparent du Canada. En 2013, il a lancé l'initiative du gouvernement ouvert. Il a mis à disposition plus de données et d'informations pour donner à la population de l'Ontario des moyens nouveaux

et améliorés de participer à l'élaboration des politiques. Il a accru l'ouverture, la transparence et la responsabilité, et stimulé l'innovation et la productivité économique.

Grâce à la LISEP, le gouvernement s'est engagé à rendre publiques les informations sur ses investissements dans l'infrastructure à long terme. Il le fait de plusieurs façons.

OUÛ TROUVER DE L'INFORMATION SUR LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

- Ontario.ca/ONrenforce affiche une carte montrant plus de 3 500 projets d'infrastructure clés dans toute la province et leur statut : planifié, en construction ou terminé. Les citoyens peuvent y trouver des informations sur les investissements d'infrastructure dans leur collectivité, quartier par quartier.
- Infrastructure Ontario affiche de l'information détaillée sur tous les autres projets de financement et d'approvisionnement et sur d'autres grands projets exécutés par Infrastructure Ontario dans l'ensemble de la province, selon le type, le stade et le secteur.
- Par l'entremise du site Web des [Données ouvertes](#) de l'Ontario, le gouvernement partage en ligne les ensembles de données du gouvernement pour accroître la transparence et la reddition de comptes. La publication des ensembles de données peut également encourager l'innovation et résoudre des problèmes grâce à de nouvelles idées et applications.
- Pour la première fois, le gouvernement publie un aperçu de l'état, de la valeur et de l'âge des infrastructures de l'Ontario. Plus d'informations peuvent être trouvées dans l'annexe technique jointe.
- Le [Réseau de ressources des carrefours communautaires](#) appuie la planification des carrefours communautaires et, conformément à l'initiative du gouvernement ouvert de la province, publie des données gouvernementales telles que la démographie, la cartographie du Système d'information géographique (SIG), la planification des services et l'inventaire des biens publics en ligne.
- La province publie des politiques ou des mesures qui touchent l'environnement aux fins d'examen public et de contribution au [Registre environnemental](#). Le registre joue un rôle important parce que le public peut participer aux décisions prises en matière d'environnement. Unique en son genre au Canada, le Registre environnemental a été créé en vertu de la Charte des droits environnementaux de l'Ontario de 1993.



BÂTIR L'ONTARIO : NOTRE PLAN D'INFRASTRUCTURE

L'Ontario réalise le plus important investissement d'infrastructure de son histoire dans les hôpitaux, les écoles, les routes, les ponts et les transports en commun.

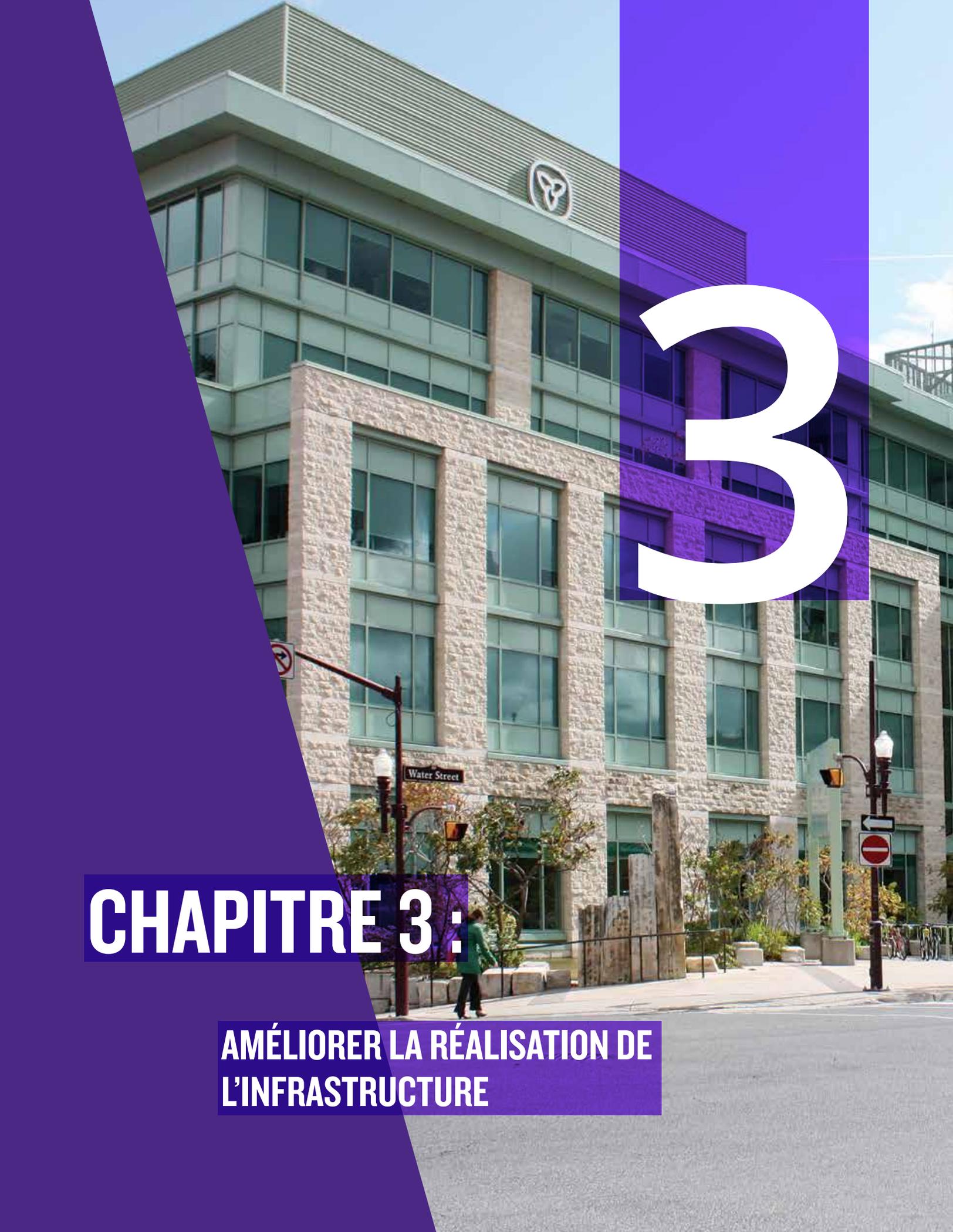


APPRENEZ CE QUI SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS

Découvrez les projets en cours de réalisation dans votre collectivité en consultant la carte. Ceux-ci font partie d'un échantillon de plus de 3 500 projets importants en cours dans la province. Les projets seront ajoutés et mis à jour sur la carte de façon continue.

De tels projets s'inscrivent dans le cadre des investissements prévus de plus de 190 milliards de dollars qui devraient soutenir 125 000 emplois en moyenne par année.

ontario.ca/ONrenforce
ontario.ca/BuildON



3

CHAPITRE 3 :

AMÉLIORER LA RÉALISATION DE
L'INFRASTRUCTURE

L'Ontario est un chef de file mondial dans le financement et la réalisation d'infrastructures. La pierre angulaire d'un bon gouvernement est la gestion à long terme efficace et solide des biens provinciaux. Cela comprend une planification budgétaire responsable pour les projets d'infrastructure.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir environ 190 milliards de dollars sur 13 ans à compter de 2014-2015, mais cela ne répondra pas à tous les besoins en matière d'infrastructure de l'Ontario. Il y a un écart entre le nombre d'investissements que les gouvernements locaux, provinciaux et fédéraux peuvent faire et le nombre de projets demandés. Ce défi doit être relevé par tous les ordres de gouvernement qui travaillent ensemble.

3.1 ÉCONOMISER DE L'ARGENT PAR LA GESTION DE LA DEMANDE

Pour trouver la meilleure façon de financer les investissements dans les infrastructures, le gouvernement peut envisager comment gérer la demande de celles-ci. La gestion de la demande est une stratégie parmi d'autres qui peut aider à répondre aux besoins d'infrastructure de l'Ontario. Les stratégies de gestion de la demande, comme les frais d'utilisation, auront un impact sur la demande, ce qui modifiera les besoins futurs du gouvernement en matière d'infrastructure. Ces

stratégies peuvent également aider à compenser le coût des investissements dans l'infrastructure. Pour cette raison, les besoins en infrastructures et les sources de financement de l'infrastructure doivent être considérés simultanément, plutôt qu'indépendamment.

Un certain nombre d'exemples d'outils de gestion de la demande sont examinés dans le tableau suivant.



ÉCONOMIES DE COÛTS DE PRODUITES PAR LA GESTION DE LA DEMANDE

Selon une étude du Conference Board du Canada, il existe une relation étroite entre la consommation d'eau municipale et la tarification. On ne s'étonne pas de constater que les municipalités de l'Ontario et d'ailleurs qui utilisent des prix mesurés voient des niveaux plus bas de consommation d'eau par habitant que celles qui ne le font pas¹¹. Une autre étude récente de la Commission de l'écofiscalité a montré que la consommation d'eau par habitant à Ottawa a diminué d'environ 15 % de 2011 à 2016 en réponse à la mise en place de compteurs universels et de tarifs plus élevés¹².

La gestion de la demande en eau par habitant permet de diminuer les besoins en infrastructures, en particulier ceux d'installations de traitement d'eau plus grandes et nombreuses. Au terme d'un calcul très prudent, le Conference Board estime que le Canada pourrait réduire son écart d'infrastructure municipale de 4 milliards de dollars en révisant les politiques de tarification de l'eau et en comparant les taux d'utilisation de l'eau par habitant dans des pays similaires comme le Royaume-Uni.

ÉCONOMIES DE COÛTS PRODUITES PAR LE DÉPLACEMENT LA DEMANDE

La mise en œuvre de la tarification des utilisateurs peut également affecter les besoins d'infrastructure en déplaçant la demande au lieu de la réduire. Par exemple, les prix de l'électricité qui varient selon le moment de la journée, comme c'est le cas en Ontario, peuvent faire passer la demande aux périodes creuses.

¹¹ Conference Board du Canada. <http://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=4104>.

¹² Commission de l'écofiscalité du Canada. <http://ecofiscal.ca/wp-content/uploads/2017/09/Ecofiscal-Commission-Report-Only-the-Pipes-Should-be-Hidden-FINAL-Sept-26-2017.pdf>



3.2 PAYER POUR L'INFRASTRUCTURE

Après avoir cerné les économies de coûts grâce à des outils de gestion de la demande, on peut encore trouver un écart entre le financement disponible et le financement nécessaire. Dans ce cas, le gouvernement devra identifier d'autres sources de financement pour combler cette lacune.

Généralement, tous les grands projets d'infrastructure nécessitent à la fois un mode de financement et des fonds.

Le financement est la source d'argent affecté au paiement de la construction d'un projet d'infrastructure. Habituellement, il s'agit d'outils d'emprunt comme des obligations d'État qui sont utilisés pour faire le pont entre la construction de l'infrastructure et le moment où l'argent pour l'infrastructure devient disponible.

Les fonds sont la source d'argent qui servira à financer la construction et l'entretien des infrastructures.

On peut faire comprendre la différence entre le financement et les fonds en utilisant une analogie avec les ménages, à savoir l'achat d'un logement type. Lors de l'achat d'une nouvelle maison, un ménage empruntera généralement de l'argent auprès d'une banque au moyen d'une hypothèque pour financer une partie de l'achat d'une maison. Dans ce cas, l'hypothèque est la source de financement. L'hypothèque est ensuite remboursée au fil du temps grâce aux revenus générés par le ménage. Le revenu du ménage est la source de fonds.

Il existe un certain nombre de sources de fonds possibles, dont certaines sont examinées plus en détail ci-dessous et d'autres sont déjà utilisées en Ontario.

OUTILS DE FINANCEMENT	SOURCES DE FONDS
<ul style="list-style-type: none"> • Financement par emprunt (emprunt général) • Autres modes de financement et d'approvisionnement (DMFA ou partenariats public-privé) • Investissements directs institutionnels ou privés (p. ex., caisses de retraite) • Financement par de nouvelles taxes foncières • Finance sociale (obligations sociales ou vertes) • Banques d'infrastructure • Programme de prêts d'Infrastructure Ontario 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes et impôts (revenus, biens, ventes, essence) • Droits et prélèvements spéciaux (p. ex., frais de congestion) • Droits d'utilisation (p. ex., tarifs de transport en commun, frais d'activités récréatives, droits de péage, droits de permis, taux de location d'installations) • Accords de concession • Recyclage d'actifs • Développement conjoint • Récupération des plus-values foncières

Financement de l'infrastructure : Libérer la valeur des actifs du gouvernement

Les revenus dédiés peuvent aider à assurer une source transparente de financement de l'infrastructure. En plus de la méthode traditionnelle de financement de l'infrastructure publique par l'assiette fiscale, la stratégie d'optimisation des actifs du gouvernement consiste à réaffecter la valeur de certains actifs publics non essentiels et à consacrer des revenus nets au Fonds Trillium de la province pour soutenir les investissements en transports en commun et autres infrastructures prioritaires.

Les gains nets de la vente de biens provinciaux admissibles sont crédités au Fonds Trillium, créé sous le régime de la *Loi de 2014 sur le Fonds Trillium*. L'Ontario s'est fixé pour objectif de verser 5,7 milliards de dollars au Fonds Trillium, et il est en bonne voie de l'atteindre. Ce montant comprend les gains nets de l'augmentation du nombre de détenteurs de parts de Hydro One et la vente d'autres actifs admissibles, comme le terrain où est sis le siège social de la LCBO.

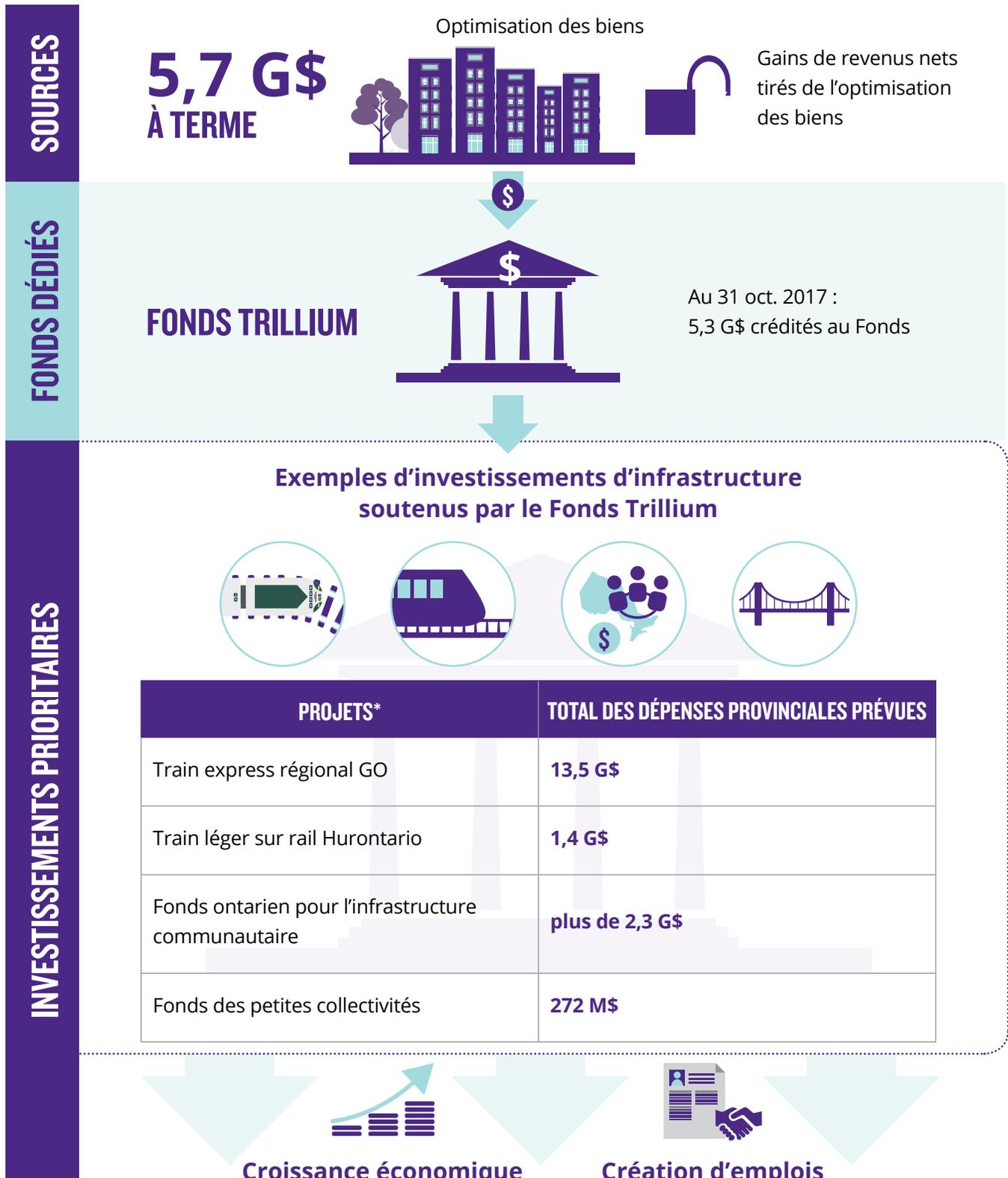
Cette année, le gouvernement versera un maximum de 400 millions de dollars du Fonds Trillium pour soutenir les investissements dans les transports en commun, le réseau routier et d'autres projets d'infrastructure urgents, selon les dépenses prévues dans le Budget de 2017. Ce montant s'ajoute aux fonds de l'année dernière, 262 millions de dollars pour permettre des investissements essentiels dans la province comme le train express régional GO, le train léger sur rail Hurontario, le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire et le Fonds des petites collectivités.

INVESTISSEMENT INSTITUTIONNEL OU PRIVÉ

Des tiers, tels que les caisses de retraite, mettent de l'argent pour réaliser un ou plusieurs projets ou exploiter ou maintenir un actif. Un exemple canadien récent est la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), qui prévoit d'investir 3 milliards de dollars dans un nouveau réseau de transports en commun sur rail à Montréal.



Figure 6 : Le Fonds Trillium et les investissements dans les transports en commun, le réseau routier et d'autres infrastructures prioritaires



* Investissements également soutenus par d'autres sources de financement selon le cas (p. ex., contributions fédérales, compte de réduction des gaz à effet de serre, obligations vertes de l'Ontario)

Financement de l'infrastructure : Récupération des plus-values foncières

La province continue de chercher des méthodes novatrices pour payer l'infrastructure, au-delà des taxes traditionnelles et des frais d'utilisation. Une méthode est la récupération des plus-values foncières (RPVF).

La RPVF est une méthode de financement des améliorations de l'infrastructure qui consiste à récupérer la totalité ou une partie de l'augmentation de la valeur de la propriété générée par l'investissement dans l'infrastructure publique. Cela peut inclure le financement partiel de l'infrastructure par la vente de droits de développement à proximité d'un projet d'infrastructure, tels que les « droits aériens » au-dessus d'une gare de transports en commun.

La connaissance des pratiques exemplaires pour la mise en œuvre de la RPVF est essentielle pour mettre en place les conditions nécessaires à sa réussite. Il est important de garder à l'esprit que, même utilisée

LOS ANGELES (CALIFORNIE) – AUGMENTATION DE LA TAXE DE VENTE

En 2016, les résidents du comté de Los Angeles ont voté en faveur d'une augmentation de 0,5 % de la taxe sur les ventes afin de fournir un financement dédié à l'expansion du transport en commun. Plus de 71 % des résidents ont voté pour. Cette mesure générera environ 120 milliards de dollars sur 40 ans pour l'exploitation des autobus et des trains, l'entretien du réseau, la subvention des tarifs et l'expansion du réseau ferroviaire.

dans des conditions optimales, la RPVF ne génère qu'un maximum de 20 à 30 % des fonds nécessaires pour la nouvelle infrastructure¹³.

¹³ Terrill, Marion. <https://grattan.edu.au/wp-content/uploads/2017/03/888-What-price-value-capture.pdf>



Financement de l'infrastructure : autres outils

Il existe d'autres outils pour financer l'infrastructure. L'Ontario offre un soutien aux réseaux de transport municipal au moyen d'une partie de la taxe provinciale sur l'essence. Deux cents par litre de cette taxe sont distribués aux réseaux de transport municipaux, ce qui les aide à améliorer et à élargir leurs services, notamment par l'augmentation du nombre d'heures de service, l'élargissement des routes et la modernisation des infrastructures de transport en commun. L'Ontario augmentera le financement des réseaux de transport municipal de la province en améliorant le programme actuel de taxe sur l'essence, en doublant la part municipale de deux à quatre cents le litre d'ici 2021. Il n'y aura pas d'augmentation de la taxe que les habitants de l'Ontario paient sur l'essence en raison de la bonification du programme.

Les droits d'utilisation sont un outil souvent utilisé pour recueillir des fonds pour l'investissement dans l'infrastructure et influencer sur la demande. Des

exemples courants de frais d'utilisation sont les tarifs de transport en commun, les frais d'activités récréatives, les péages routiers et les droits de

STOCKHOLM (SUÈDE) – TAXE SUR LA CONGESTION

En 2006, Stockholm a voté en faveur d'une taxe pour conduire une voiture dans la ville. Contrairement à la taxe de congestion de Londres, qui est un taux quotidien fixe, cette taxe varie en fonction de l'heure de la journée. Avec des frais relativement peu élevés de quelques dollars pour conduire pendant les heures de pointe, les chauffeurs ont changé leur horaire et le temps nécessaire pour rentrer à la maison aux heures de pointe a été réduit d'un tiers. Il y a également eu moins d'accidents et moins d'émissions de GES et le nombre d'utilisateurs des transports en commun a augmenté. Il n'y a pas de cabines de péage, et les chauffeurs reçoivent des factures directement chaque mois.



permis. Par exemple, les réseaux de transport en commun municipaux sont financés par des tarifs. D'autres juridictions utilisent une gamme de frais d'utilisation et d'outils de revenus. Un défi posé par la planification de l'infrastructure est que le public

n'est souvent pas disposé à payer pour des choses utilisées gratuitement pendant des décennies, à moins qu'il n'y ait une solution de rechange en place.

Un autre outil est l'utilisation de taxes et prélèvements spéciaux, tels que les frais de congestion.

UN DÉVELOPPEMENT CONJOINT SOUTENANT LE TRANSPORT EN COMMUN

L'Ontario s'associe à Ivanhoé Cambridge et à Hines, un promoteur immobilier mondial, pour la construction de CIBC Square. Ce projet comprendra un nouveau terminal d'autobus à Toronto qui offrira aux navetteurs et aux familles de l'ensemble de la province un accès plus facile et fluide aux options de transport en commun.

Ce projet contribuera à transformer le centre-ville de Toronto, avec deux nouveaux bâtiments commerciaux reliés par un parc surélevé d'une acre au-dessus du corridor ferroviaire. Le nouveau terminal d'autobus de classe mondiale permettra de mieux relier les navetteurs à GO Transit, TTC, VIA Rail, UP Express et la future liaison ferroviaire à grande vitesse proposée vers les destinations du sud de l'Ontario. L'emplacement du nouveau terminal offre un meilleur accès à l'autoroute Gardiner et au boulevard Lakeshore, ce qui facilite l'accès des usagers à leur destination¹⁴.

¹⁴ Gouvernement de l'Ontario. <https://news.ontario.ca/mto/fr/2017/06/la-construction-commence-au-nouveau-terminus-dautobus-a-la-gare-union.html>





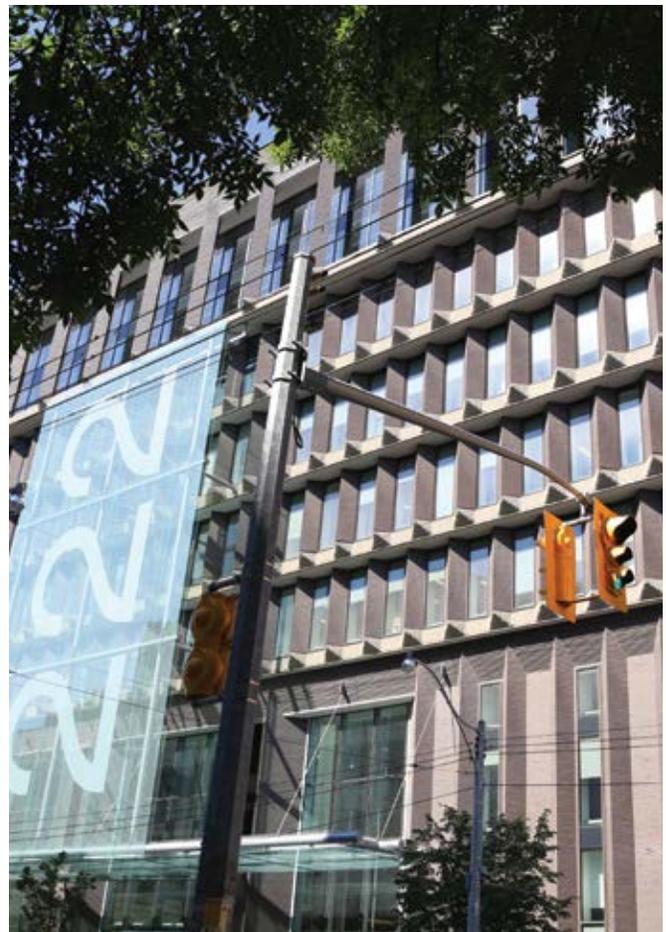
3.3 APPROVISIONNEMENT POUR L'INFRASTRUCTURE : APPROVISIONNEMENT TRADITIONNEL ET LIVRAISON DE PROJET

L'Ontario dispose d'un solide système d'approvisionnement en infrastructures qui offre de la valeur aux Ontariens. Les projets d'infrastructure peuvent être exécutés de plusieurs façons, y compris directement par le gouvernement. Dans la réalisation des projets d'infrastructure, les propriétaires des biens, comme les ministères ou les organismes, gèrent et livrent les projets eux-mêmes, grâce au processus d'approvisionnement concurrentiel traditionnel du secteur public : établir officiellement les exigences du gouvernement en matière de conception et inviter les fournisseurs à répondre aux exigences de conception et à établir le coût; ensuite, sélectionner le soumissionnaire retenu, signer un contrat et payer régulièrement au fur et à mesure que le travail progresse. Lorsque le gouvernement exécute et gère un projet lui-même, la province assume la plupart des risques tout au long de la construction. La province assume également la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien du bien lorsqu'il est terminé.

Cette approche peut fonctionner dans de nombreuses circonstances, par exemple lorsqu'un ministère possède une expérience significative dans la réalisation d'investissements majeurs dans l'infrastructure et dans des projets d'infrastructure plus petits et moins complexes. Cependant, dans le cas d'un approvisionnement traditionnel pour de grands projets d'infrastructure complexes, le gouvernement assume un risque important. En effet, il dispose d'un effet de levier limité pour s'assurer que la livraison et les spécifications respectent les délais et les budgets. De plus, les soumissionnaires ont peu d'occasions de suggérer des innovations permettant d'économiser

des coûts en examinant le projet tout au long de son cycle de vie.

Le gouvernement continue d'utiliser l'approche d'approvisionnement traditionnelle pour un grand nombre de ses projets d'infrastructure. Cependant, pour les projets très vastes et complexes, il a développé une autre approche : la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).





3.4 APPROVISIONNEMENT POUR L'INFRASTRUCTURE : DIVERSIFICATION DES MODES DE FINANCEMENT ET D'APPROVISIONNEMENT

L'un des principaux outils de réalisation d'infrastructures est l'approche de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) de l'Ontario.

Le modèle traditionnel oblige souvent les entreprises à effectuer des travaux pour une somme stipulée. Les entrepreneurs sont rémunérés au fur et à mesure et, par conséquent, ils peuvent être moins motivés à terminer le travail en temps opportun. Cela peut causer des problèmes dans les pays qui utilisent l'approche, pas seulement en Ontario, mais aussi dans le monde entier.

Une grande différence entre la DMFA et le modèle d'approvisionnement traditionnel est que les constructeurs doivent financer la phase de construction des projets, et parfois leur phase d'entretien, à même leurs propres moyens. Le gouvernement ne les paie pas tant qu'une vérification indépendante n'a pas permis de confirmer que le projet est presque terminé ou a franchi une étape importante. D'après la DMFA, une entité unique est responsable de plusieurs aspects du projet global. En étant responsables de la conception aussi bien que de la construction, les constructeurs sont incités à créer des conceptions intelligentes et innovatrices qui réduisent les difficultés de mise en œuvre de



la conception pendant la phase de construction. Ce modèle favorise également un sentiment accru d'appropriation du projet de la part de l'entrepreneur.

Tous les projets d'infrastructure publique, y compris ceux financés par la DMFA et les projets traditionnels, ont cinq principes directeurs clés : la transparence, la responsabilité, l'optimisation des ressources, la propriété et le contrôle publics et la protection de l'intérêt public. La province veillera aussi à ce que l'approvisionnement soit fait de manière ouverte et exempte de discrimination afin de respecter les obligations de l'Ontario en matière d'échanges commerciaux.

Contrairement au processus traditionnel d'approvisionnement en infrastructure, dans lequel la province assume la plupart des risques associés à la réalisation d'un projet, le modèle de réalisation de la DMFA transfère une partie du risque inhérent au projet à l'acteur le mieux en mesure de gérer et d'atténuer ce risque. Comme exemple de risques

transférés au secteur privé, on peut mentionner la hausse des coûts de construction ou les retards sur le calendrier pendant la réalisation du projet. L'Ontario applique avec succès le modèle de la DMFA depuis plus d'une décennie.

La DMFA suppose un processus concurrentiel pour sélectionner un promoteur du secteur privé, qui est généralement un groupe intégré de sociétés. Le promoteur conçoit et construit l'actif, le finance, en assure souvent la maintenance et, parfois, l'exploitation. La combinaison de plusieurs aspects (conception, maintenance, opérations) dans les exigences d'appel d'offres donne aux promoteurs plus d'occasions d'innover et de réaliser des économies. La province ou les entités publiques conservent toujours la propriété de l'actif.

La province paie pour le rendement lorsque le promoteur atteint certains jalons et respecte les normes de qualité et de rendement préétablies. La période d'attente pour recevoir la rémunération



incite le promoteur à terminer le projet à temps, en respectant le budget et le cahier des charges. La province ou un organisme gouvernemental signe un contrat avec le fournisseur sélectionné pour entreprendre le projet.

Dans le cadre du développement d'un projet d'infrastructure, le modèle de prestation approprié doit être identifié. L'analyse des options de livraison prend en compte bon nombre de facteurs tels que la complexité technique; la possibilité d'intégrer la conception, la construction ou l'entretien; et la possibilité de transférer le risque au secteur privé. S'il a été déterminé que le projet pourrait être exécuté selon la DMFA, le projet fait l'objet d'une

analyse quantitative de l'optimisation des ressources pour déterminer le modèle d'approvisionnement privilégié. L'optimisation des ressources est une comparaison entre les coûts ajustés au risque pour l'ensemble du projet. Si les coûts ajustés en fonction du risque pour l'approche de la DMFA sont inférieurs aux coûts ajustés en fonction du risque pour l'approche traditionnelle, le rapport qualité-prix est positif. Un bon rapport qualité-prix est un principe important pour déterminer s'il faut exécuter des projets en utilisant le modèle de la DMFA. En mars 2017, les 74 projets DMFA ayant atteint la clôture financière devraient produire un avantage net pour le gouvernement de plus de 9,5 milliards de dollars.

STATUT DES PROJETS DMFA

- Plus de 100 projets DMFA sont en phase d'approvisionnement, en chantier ou terminés.
- Au 30 juin 2017, 60 projets DMFA étaient en voie d'achèvement, pour un coût total en capital de 19,5 milliards de dollars; 21 projets DMFA sont en phase de construction, avec des coûts d'investissement totaux de 15,8 milliards de dollars. Plus de 12 milliards de dollars en projets supplémentaires sont en phase d'approvisionnement ou de préplanification.
- Sur les 51 projets DMFA achevés en 2016, 96 % ont été exécutés dans le respect du budget et 73 % ont été livrés dans le respect des délais à un mois près.
- À titre d'exemple, le palais de justice de la région de Durham a été construit selon les délais et les budgets prévus et a été le premier projet de palais de justice à être achevé dans le cadre du programme DMFA du gouvernement. Au plus fort de la construction, il y avait plus de 400 travailleurs de la construction sur le chantier chaque jour.

DMFA : Le potentiel d'en faire plus

La province continue de chercher des façons de renforcer le modèle de réalisation de la DMFA. Le gouvernement a ajouté de nouvelles considérations au processus d'approvisionnement en infrastructures, comme l'évaluation des connaissances du promoteur sur les circonstances locales, la spécification des exigences en matière de santé et de sécurité et l'embauche d'apprentis. Infrastructure Ontario a également lancé récemment un programme de rendement des fournisseurs afin de s'assurer que les fournisseurs les plus performants sont sélectionnés pour les projets de DMFA. Le programme est actuellement en phase d'introduction. D'autres approches possibles envisagées pour accroître l'efficacité de la DMFA sont décrites ci-dessous.

DMFA améliorée : Évaluation et analyse

Pour s'assurer que le modèle de DMFA continue de fournir de la valeur, le gouvernement a élaboré un cadre d'évaluation pour suivre le succès de ce modèle de prestation. Ce cadre vise à évaluer la capacité du modèle de prestation de DMFA à faire ceci : a) réaliser les projets selon les budgets, les



LE MODÈLE DE DMFA DE L'ONTARIO EST RECONNU À L'ÉCHELLE MONDIALE

Des représentants de plus de 50 administrations sont venus en Ontario pour se renseigner sur le modèle de DMFA du gouvernement. Les projets DMFA de l'Ontario ont remporté des douzaines de prix d'organisations reconnues mondialement, telles que l'American Institute of Architects, l'International Academy for Design & Health, le Conseil canadien pour les partenariats public-privé et le Bulletin P3. Infrastructure Ontario a remporté le prix de l'organisme de PPP de l'année pour les Amériques en 2016.

échéances et les spécifications, b) faire le transfert des risques au secteur privé à son achèvement et c) assurer l'approvisionnement en temps opportun. Le gouvernement commencera par évaluer une sélection de projets DMFA achevés et des projets traditionnellement exécutés de taille similaire pour évaluer la performance de chaque modèle par rapport à ces critères. Au bout du compte, ce cadre fournira au fil du temps une plus solide base de données probantes pour le modèle de prestation de la DMFA, ce qui aidera les décideurs à choisir le bon modèle de prestation pour les projets futurs.

En complément de l'évaluation des performances, le gouvernement affine également ses décisions d'analyse des options de livraison. Un processus amélioré d'analyse des options de livraison permettra au gouvernement de disposer des éléments probants dont il a besoin pour recommander aux décideurs le modèle de prestation à utiliser pour chaque projet. Cela aidera à faire en sorte que le modèle de prestation recommandé corresponde aux caractéristiques du grand projet d'infrastructure publique et soit le meilleur pour concevoir, construire, exploiter et entretenir ce projet en particulier.

Ces évaluations aideront le gouvernement à donner suite aux recommandations du rapport de la vérificatrice générale de 2014, notamment en mesurant le transfert des risques au secteur privé et en se fondant sur des données probantes plus solides pour le modèle de prestation de la DMFA.

Entretien

La maintenance est un coût nécessaire qui doit être intégré dans le coût total du projet. Il est important de veiller à ce que les actifs de l'Ontario continuent de fonctionner pendant des années à venir et d'avoir un plan pour financer l'entretien adéquat de l'infrastructure.

La province a actuellement deux approches principales pour assurer une bonne maintenance :

- Pour la plupart des projets, la province passe des contrats avec le secteur privé pour effectuer l'entretien régulier d'un bien existant. Des entités du secteur privé distinctes assurent l'entretien du cycle de vie, tel que la remise à neuf des chaudières, au besoin.
- Pour certains projets DMFA, la même entité du secteur privé qui construit l'actif offre également un entretien régulier et permanent, de sorte que la province peut s'assurer que la maintenance des infrastructures nouvellement construites répond à des normes précises tout au long de la vie du bien.

Infrastructure Ontario aide les propriétaires d'actifs, les ministères parrains et les entreprises du secteur privé à faire passer les projets de DMFA nouvellement achevés à leur phase d'exploitation et de maintenance de 30 ans. En ce qui concerne le portefeuille immobilier général du gouvernement (essentiellement le portefeuille de bâtiments gouvernementaux, tels que les tribunaux, les établissements correctionnels et les immeubles à bureaux), Infrastructure Ontario fournit des services de gestion des contrats et des services administratifs et consultatifs. Les propriétaires d'actifs (ministères,



agences, etc.) peuvent également demander à Infrastructure Ontario de fournir ces services dans le cadre des projets de DMFA.

La province étudie différentes approches pour la maintenance de l'infrastructure, y compris comment mieux aider les propriétaires d'actifs à respecter les normes d'entretien appropriées.

SOUTENIR L'APPROVISIONNEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

Partnerschaft Deutschland (Partenariat Allemagne) a été créé par le gouvernement fédéral allemand en tant que société de conseil indépendante pour soutenir exclusivement les clients du secteur public. Son mandat est d'améliorer la mise en œuvre des projets de marchés publics, ce qui se traduit par une utilisation plus efficace et économique des ressources publiques. Il offre des services complets de consultation et de gestion (liés au projet) au gouvernement fédéral et aux administrations régionales et municipales sur toutes les questions relatives à l'administration moderne et aux projets d'investissement.

Projets municipaux de DMFA

Avec le succès du programme de DMFA en ce qui concerne les infrastructures de la province, les municipalités ont exprimé leur intérêt à utiliser ce modèle. Il pourrait offrir des avantages, tels que la discipline et la transparence, aux processus d'approvisionnement en infrastructure des municipalités et aux pratiques de gestion des contrats de construction. Mais il y a des considérations dans l'adaptation du modèle de DMFA à l'usage d'une municipalité. Cela comprend :

- la portée, la taille et la complexité de la plupart des projets municipaux;
- l'accès de la municipalité au capital;
- les restrictions législatives (p. ex., restrictions d'emprunt);
- les défis liés à l'adoption de nouvelles méthodes d'approvisionnement.

Infrastructure Ontario a fourni des conseils à quelques municipalités sur la prestation de projets DMFA, particulièrement dans le secteur du transport en commun.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à aider les municipalités à mener à bien des projets d'infrastructure clés. Par exemple, il explore comment il peut encourager et aider les municipalités à utiliser plus souvent le modèle de la DMFA pour réaliser leurs priorités en matière d'infrastructure, et quel soutien et quels conseils Infrastructure Ontario peut éventuellement leur fournir.

Regroupement

Le programme de la DMFA a bien servi la province depuis son lancement. En même temps, le gouvernement continue de chercher des méthodes novatrices pour relever les défis existants et



permettre une plus grande participation du secteur privé. Par exemple, la DMFA est plus appropriée pour les grands projets, ce qui signifie que les petits projets peuvent ne pas être de qualité suffisante pour un tel modèle.

Plutôt que de considérer les petits projets individuellement, le regroupement de petits projets similaires par secteur ou par région géographique pourrait aider à ouvrir des possibilités de financement par l'entremise du modèle de la DMFA et attirer davantage d'investissements privés. Cependant, la recherche d'une approche équilibrée sera la clé pour s'assurer que, même s'il peut y avoir une augmentation de l'échelle et des coûts lors du regroupement des projets, les petits entrepreneurs peuvent toujours participer.

Le regroupement est différent d'une approche de systèmes intégrés, quand divers types d'actifs d'infrastructure sont achetés ensemble et gérés dans le cadre d'un contrat DMFA unique. Les projets susceptibles d'être groupés comprennent les ponts, les routes et d'autres installations. Par exemple, une étude récente menée dans le comté de Wellington par la Residential and Civil Construction Alliance of Ontario (RCCAO) et par l'Ontario Good Roads Association (OGRA), avec MMM Group Limited, a constaté qu'il existait un potentiel pour les municipalités de regrouper les projets de ponts grâce à la DMFA. L'étude recommande que la province défende la démonstration d'un projet de DMFA regroupé avec une municipalité disposée à rénover les ponts¹⁵. Le gouvernement examinera la faisabilité du regroupement à l'aide d'un modèle DMFA et consultera ses partenaires municipaux et privés sur la meilleure façon de le faire.

¹⁵ Residential and Civil Construction Alliance of Ontario.
<https://www.ogra.org/files/Asset-Mgmt/County%20of%20Wellington%20Bridge%20Study%20-%20Final%20Report.pdf>.

3.5 ASSURER UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET L'ACCESSIBILITÉ

L'Ontario envisage sa croissance économique comme une croissance inclusive qui procurera des avantages réels à tous, que ce soit dans les domaines de l'emploi, de l'éducation ou de la santé. L'Ontario s'efforce de faire en sorte que tous les habitants aient la possibilité de contribuer à l'économie et d'en tirer parti grâce à une participation significative. Les femmes, les populations autochtones, les immigrants, les personnes handicapées et les quartiers marginalisés sont souvent exclus des dividendes de la croissance économique et marginalisés par des activités économiques qui rendent les ressources immobilières et publiques plus rares.

Le gouvernement prend des mesures pour réformer la législation du travail de l'Ontario afin de soutenir les travailleurs les plus vulnérables de la province en faisant passer le salaire horaire minimum de 11,60 \$ en 2017 à 15 \$ en 2019. Le changement met également l'accent sur l'augmentation des congés annuels et des congés d'urgence personnels.

Il est important que toutes les personnes disposent des compétences et ressources nécessaires pour

participer à la croissance inclusive, et l'infrastructure est un outil clé qui peut être utilisé pour atteindre cet objectif. L'Ontario travaille également avec ses partenaires autochtones pour soutenir la formation et l'emploi dans ces collectivités. Par exemple, le gouvernement offre plus de soutien aux instituts autochtones pour les aider à accroître leur capacité en tant que pilier distinct et complémentaire du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario.

Les retombées de l'investissement dans les infrastructures ne se limitent pas à l'emploi et à l'activité économique. L'infrastructure soutient également la croissance inclusive et peut améliorer la qualité de vie de la population en fournissant les bienfaits suivants :

- des espaces accessibles où tous les Ontariens et Ontariennes peuvent réaliser leur potentiel, recevoir les services dont ils ont besoin, contribuer à leur communauté et profiter d'activités culturelles, récréatives et de plein air gratifiantes;
- de meilleurs endroits pour apprendre, enseigner et mener des recherches;

CROISSANCE INCLUSIVE – UN ONTARIO ACCESSIBLE D'ICI 2025

L'objectif de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) est d'atteindre un Ontario accessible d'ici 2025. La loi appuie l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles pour les personnes handicapées. En vertu de la loi, il existe des normes d'accessibilité pour le service à la clientèle, l'information et les communications,

l'emploi, le transport et la conception d'espaces publics. Les normes s'appliquent à toutes les organisations comptant un ou plusieurs employés en Ontario, y compris le gouvernement de l'Ontario, le secteur parapublic et les organismes sans but lucratif et privés. Le transport accessible et les espaces publics sont essentiels pour que les personnes handicapées puissent participer pleinement et indépendamment à leurs collectivités et à la société.



- des expériences plus confortables et plus fluides pour les personnes recevant des services de santé et communautaires.

Le gouvernement veillera à ce que ces possibilités soient disponibles dans toutes les régions de la province, en favorisant un environnement de croissance inclusive dans lequel tout le monde bénéficiera de la prospérité de l'Ontario et y contribuera.

PLUS DE POSSIBILITÉS D'ÉDUCATION POUR LES ÉTUDIANTS AUTOCHTONES

L'Ontario collabore avec des instituts autochtones pour donner à un plus grand nombre d'étudiants autochtones l'accès à des possibilités d'éducation postsecondaire et de formation adaptées à leur culture partout dans la province.

Il y a neuf instituts autochtones en Ontario, situés partout dans la province. Ils offrent actuellement des programmes d'éducation et de formation postsecondaires à plus d'un millier d'étudiants chaque année.

Au cours des trois prochaines années, l'Ontario investira 56 millions de dollars dans ces instituts pour les aider à accroître leur capacité en tant que pilier distinct et complémentaire du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario. Ils collaborent avec des collèges et des universités pour offrir des programmes d'études,

d'apprentissage et de certificat et des diplômes dans des milieux d'apprentissage sûrs et adaptés à la culture.

De nombreux étudiants autochtones font face à des obstacles financiers et autres à l'éducation postsecondaire et à la formation. L'Ontario travaille avec ses partenaires autochtones à la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation autochtone visant à accroître l'accès, l'intégration et la réussite des Autochtones dans ces domaines.

L'amélioration des résultats pour les apprenants autochtones dans l'éducation postsecondaire et la formation est l'une des nombreuses étapes de la marche de réconciliation de l'Ontario avec les peuples autochtones. Dans le cadre de *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones*, cette initiative reflète l'engagement du gouvernement à travailler avec des partenaires autochtones, créant ainsi un meilleur avenir pour tous les habitants de la province.



STRATÉGIE PROVINCIALE D'EMPLOI POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le gouvernement a lancé une stratégie pangouvernementale visant à éliminer les obstacles et à fournir du soutien pour aider les personnes handicapées de l'Ontario à participer de façon plus significative au marché du travail. Publiée en juin 2017, la stratégie Accès aux talents et repose sur quatre piliers clés :

- Commencer tôt : inspirer et soutenir les jeunes et les élèves handicapés
- Mobiliser : inciter les employeurs à promouvoir la stratégie et à devenir des partenaires
- Intégrer : créer des services de formation et d'emploi intégrés et centrés sur la personne
- Ouvrir la voie : positionner le gouvernement de l'Ontario comme un employeur principal et un agent de changement

Selon la stratégie, les entreprises ayant au moins 20 salariés doivent embaucher au moins une personne handicapée en plus. Elle permettra de créer des pipelines inclusifs pour les employeurs en aidant à corriger les mythes et les perceptions erronées concernant l'embauche de personnes handicapées grâce à la diffusion d'informations et à la sensibilisation ciblant les employeurs, les fournisseurs de services, les éducateurs, les professionnels de la santé et le grand public. Elle comprend un certain nombre d'initiatives pour améliorer la prestation actuelle de programmes de formation et d'emploi pour les personnes handicapées, notamment la mise en œuvre d'un nouveau programme d'emploi assisté dans le cadre d'Emploi Ontario pour les personnes ayant des obstacles complexes à l'emploi.

En septembre 2017, le gouvernement a tenu sa première Table de partenariat des employeurs, mobilisant 17 cadres de petites, moyennes et grandes entreprises de divers secteurs, ainsi que des dirigeants d'associations commerciales et industrielles et d'établissements d'enseignement postsecondaire. Les partenaires employeurs comprennent Deloitte Canada, Les Compagnies Loblaw, Ltée, CIBC, Sodexo Canada et CBC-Radio Canada. La nouvelle Table aidera à conseiller le gouvernement sur la mise en œuvre de la stratégie, y compris sur la façon de changer la culture d'entreprise à l'échelle de la province et de promouvoir l'emploi pour les personnes handicapées.

De plus, en septembre, le Discover Ability Network a été lancé en tant que nouveau programme et portail en ligne permettant aux personnes handicapées de chercher un emploi directement auprès des entreprises de l'Ontario qui cherchent à combler leurs besoins en talents. Financé par le gouvernement de l'Ontario et alimenté par Magnet, une plateforme technologique de recherche d'emploi riche en données, Discover Ability Network permet aux employeurs de se connecter et de recruter des talents. Il donne également aux employeurs une série de ressources pour les aider dans leurs initiatives de recrutement et d'adaptation et pour faciliter le partage des réussites, des apprentissages et des pratiques exemplaires.

Dans le cadre de la stratégie, le gouvernement s'est engagé à donner l'exemple. Le Plan d'accessibilité pluriannuel de la fonction publique de l'Ontario 2017-2021 comprend diverses stratégies visant à accroître l'emploi des personnes handicapées à tous les niveaux hiérarchiques.



3.6 FAVORISER LES RETOMBÉES COMMUNAUTAIRES

Le gouvernement veut également s'assurer que les collectivités profitent de nouveaux projets d'infrastructure pendant leur développement. Le gouvernement de l'Ontario est la première administration canadienne à adopter des lois (comme la LISEP) pour permettre la prise en compte des retombées communautaires dans la planification et l'investissement dans l'infrastructure¹⁶.

Les retombées communautaires sont définies dans la LISEP comme les « avantages sociaux et économiques supplémentaires » présentés par un projet d'infrastructure, tels que la création d'emplois locaux et les possibilités de formation, la bonification de l'espace public ou d'autres bienfaits définis par la collectivité. Ce concept peut aider à faire avancer une série d'objectifs, y compris la réduction de la pauvreté et le développement de l'économie locale avec l'apport de groupes sous-représentés.

Trois types d'initiatives peuvent bénéficier aux communautés :

- Les initiatives de développement de la main-d'œuvre offrent des possibilités d'emploi et de formation (y compris des apprentissages) aux membres des communautés traditionnellement défavorisées, aux travailleurs sous-représentés et aux résidents locaux. Ce travail complète les initiatives plus vastes de développement de la main-d'œuvre du gouvernement.
- Les initiatives d'approvisionnement social comprennent l'achat de biens et de services auprès d'entreprises locales ou d'entreprises sociales (organisations qui utilisent des processus opérationnels pour réaliser des impacts sociaux ou environnementaux).

- Les initiatives de prestations supplémentaires font d'un quartier un meilleur endroit où vivre, travailler et se divertir. Ce sont des avantages qu'une collectivité touchée par un important projet d'infrastructure réclame. Cela pourrait être la création de biens publics concrets (p. ex., garderies, parc) ou une utilisation plus intensive ou efficace de biens publics existants (p. ex., caractéristiques de conception pour réduire la pollution sonore ou la congestion pendant et après la construction).

Les retombées communautaires sont un moyen pour le gouvernement de poursuivre plusieurs objectifs politiques, notamment la réduction de la pauvreté, l'emploi et la formation, en particulier pour les groupes sous-représentés et le soutien aux petites entreprises. L'Ontario est un chef de file à l'échelle du Canada pour ce qui est de mettre en œuvre avec succès les retombées bénéfiques pour la collectivité sur de nombreux types de projets grâce à diverses initiatives.

Dans le budget de 2017, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à tenir des consultations sur la création d'un cadre de retombées communautaires. Cette consultation continuera d'être guidée par le principe selon lequel l'approvisionnement public peut créer des avantages durables pour la collectivité par l'achèvement d'un nouveau bâtiment ou bien. La province est particulièrement intéressée par la mise en place de bases solides, fondées sur des données probantes, pour décider de la meilleure approche pour obtenir des retombées communautaires

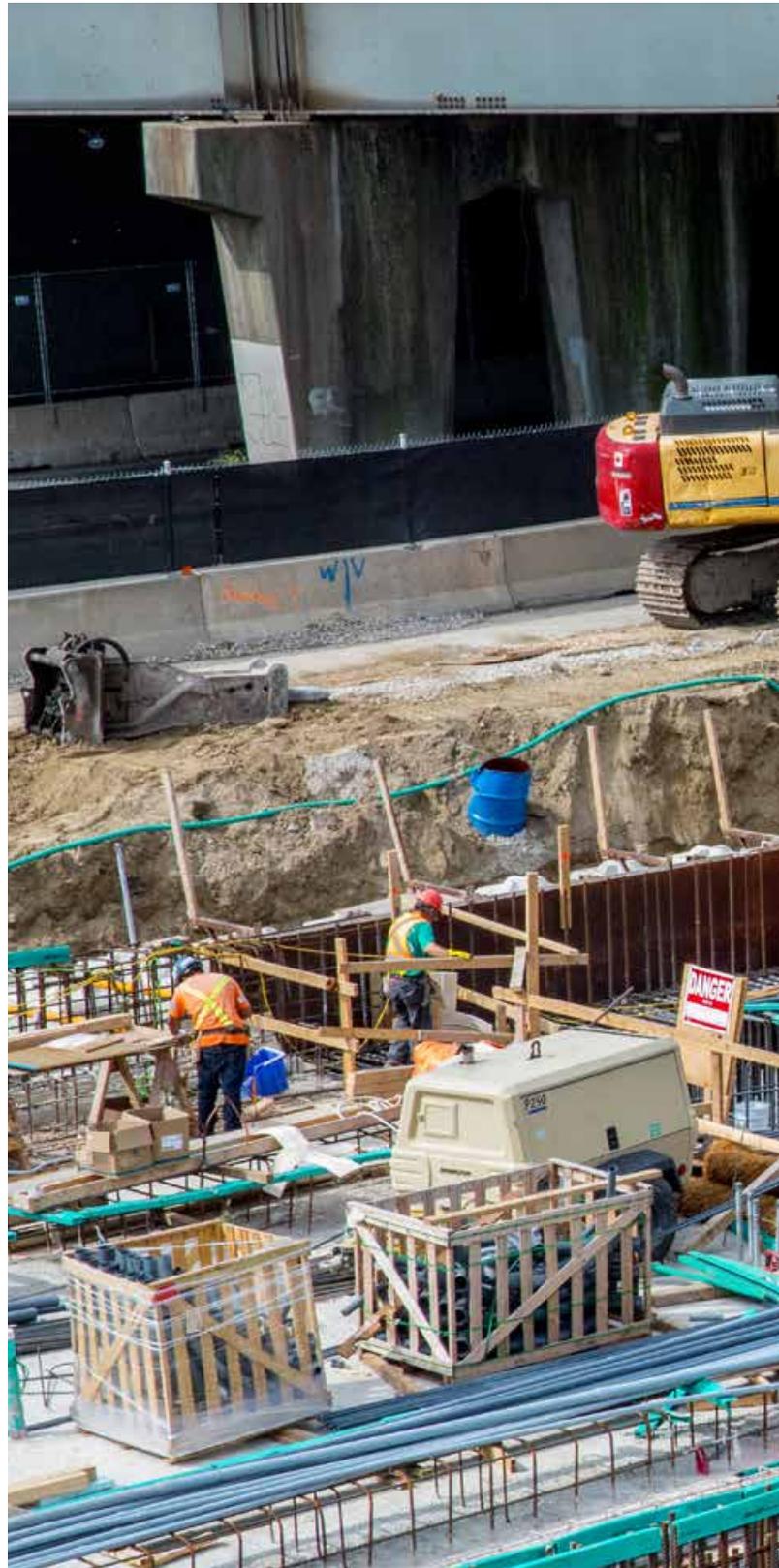
¹⁶ Yalnizyan, Armine. <http://www.ifsd.ca/web/default/files/Presentations/Reports/17011%20-%20Community%20Benefits%20Agreements%20-%202017%20July%202017.pdf>

en Ontario. L'identification et la mise en œuvre de plusieurs projets pilotes de retombées communautaires constitueront la première étape.

L'expérience de l'Ontario et d'autres administrations a démontré qu'il existe de nombreuses façons d'incorporer les retombées communautaires dans les projets d'infrastructure. Des caractéristiques de conception spécifiques peuvent être incorporées dans les processus d'approvisionnement en infrastructure que le secteur privé doit exécuter dans le cadre du contrat. Des objectifs plus généraux ou les résultats souhaités peuvent être inclus dans un achat afin que les promoteurs proposent une solution ou une approche innovante pour atteindre ce résultat souhaité. Les retombées communautaires peuvent être négociées après la signature d'un contrat dans le cadre de la conception détaillée et des travaux de préparation de la construction. Le rôle de la communauté, du propriétaire de l'actif et du partenaire du secteur privé peut également varier. Il sera important de choisir la bonne combinaison de projets pilotes pour faire en sorte que l'Ontario puisse tester un certain nombre de façons de tirer parti des investissements dans l'infrastructure pour réaliser les retombées communautaires.

MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre de la Stratégie pour une main-d'œuvre hautement qualifiée, l'Ontario modernise le système d'apprentissage. Ce travail comprend en priorité l'augmentation des taux de participation et d'achèvement pour les groupes sous-représentés, y compris les peuples autochtones, tout en créant des voies plus claires pour tous les apprenants.





À cette fin, l'Ontario continuera de travailler avec les intervenants, y compris le secteur de la construction, les services sociaux et les groupes communautaires, afin d'éclairer la sélection des projets pilotes d'ici le début de 2018. L'Ontario sélectionnera un certain nombre de projets pilotes de retombées communautaires qui couvrent ensemble une gamme d'options relativement à cinq facteurs importants :

- Les projets pilotes devraient inclure toute la gamme d'initiatives communautaires.
- Les projets pilotes devraient être en phase de développement suffisamment précoce pour permettre d'inclure des exigences spécifiques relatives aux retombées communautaires dans les demandes de propositions (DP).
- Les projets DMFA et les modèles traditionnels de livraison devraient faire partie de la phase pilote.
- Les projets pilotes devraient être limités aux biens appartenant à la province et seront fournis par les ministères qui ont des relations préétablies avec une communauté cible.
- Les projets pilotes devraient être réalisés dans différentes régions de la province et dans un mélange d'emplacements urbains et ruraux.

Au cours de 2018, le gouvernement élaborera ces projets pilotes afin de documenter les acquis et de déterminer la bonne approche pour l'Ontario. Le dialogue et les discussions avec les collectivités et le secteur de la construction se poursuivront tout au long du développement et de la mise en œuvre de ces projets pilotes.

À mesure que les projets pilotes sur les retombées communautaires progresseront, le gouvernement commencera à travailler sur le cadre correspondant comme suit :

- recueillir les leçons tirées de divers projets pilotes, y compris le programme des retombées

communautaires de Metrolinx pour le TLR d'Eglinton Crosstown;

- examiner ce que font les autres administrations et élaborer des approches conçues en Ontario;
- trouver des moyens novateurs de dégager des retombées plus larges pour les collectivités locales;
- faire le suivi des projets d'infrastructure en vue de réaliser les retombées communautaires.

Après le lancement et la mise en œuvre initiale des projets pilotes, le cadre des retombées communautaires sera élaboré en partenariat avec des intervenants, y compris le secteur de la construction, les services sociaux et les groupes communautaires en 2019. Le cadre permettra d'atteindre les résultats suivants :

- Établir les principes pour la promotion des retombées communautaires sur tous les grands projets d'infrastructure publique.

L'ONTARIO SOUTIENT L'EMPLOI DES JEUNES

Le gouvernement est déterminé à aider les jeunes à trouver un emploi intéressant et à acquérir des compétences et de l'expérience professionnelles. La programmation pour les jeunes est un élément essentiel de la Stratégie pour une main-d'œuvre hautement qualifiée du gouvernement. Pour soutenir cette stratégie, le gouvernement a annoncé en avril 2016 près de 190 millions de dollars sur trois ans qui serviront à la Stratégie de démarrage de carrière qui aidera les jeunes à accéder à des ressources pratiques d'apprentissage et de préparation à l'emploi. Ces nouveaux investissements s'ajoutent au financement continu des programmes de base qui aident les jeunes à trouver un emploi et à préparer leur carrière.



- Établir les rôles et les responsabilités des ministères parrains, du secteur privé et de la collectivité.
- Fournir des conseils à tous les participants sur la façon d'identifier la collectivité touchée et d'obtenir des retombées communautaires.
- Inviter les autres ordres de gouvernement, surtout les administrations municipales et régionales, à promouvoir les retombées communautaires sur leurs investissements dans l'infrastructure.
- Établir les exigences en matière de production de rapports

Le gouvernement veillera à ce que tous les grands projets d'infrastructure publique soient conformes au cadre des retombées communautaires d'ici 2020.

RETOMBÉES COMMUNAUTAIRES DE PROJETS DE TRANSPORT EN COMMUN

« Les projets d'infrastructure comme le TLR d'Eglinton Crosstown peuvent créer des retombées communautaires qui vont au-delà de la simple construction de l'infrastructure nécessaire. »

— Première ministre Kathleen Wynne, 2016

Le 8 novembre 2016, Metrolinx, le gouvernement de l'Ontario et Infrastructure Ontario ont signé une déclaration d'apprentissage sur le projet de TLR d'Eglinton Crosstown avec Crosslinx, le Toronto Community Benefits Network et Centraide (ville de Toronto et région de York). La déclaration établit un objectif ambitieux consistant à employer des apprentis ou des compagnons issus de communautés historiquement défavorisées pour effectuer 10 % des heures de travail ou de métier nécessaires à la construction du projet.

Le développement et l'inclusion d'un plan d'apprentissage et la signature d'une déclaration d'apprentissage ont été inclus comme exigences dans la demande de propositions (DP) pour le TLR de Finch. Une pénalité financière a également été imposée si le proposant retenu omet de signer la Déclaration d'apprentissage et de travailler de bonne foi avec les programmes de formation préalable à l'emploi et d'identifier les candidats qui participeront au plan d'apprentissage du projet. La déclaration définirait le même objectif ambitieux actuellement mis en œuvre sur le TLR d'Eglinton Crosstown.

Les occasions d'apprentissage créées grâce à des projets comme le TLR d'Eglinton Crosstown et de Finch offriront des possibilités de perfectionnement professionnel et d'expérience initiale aux nouveaux venus. L'étendue de l'expérience requise pour devenir compagnon sera acquise en travaillant sur plusieurs projets.

3.7 MODERNISER L'APPRENTISSAGE ET SURVEILLER LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

L'Ontario travaille à la modernisation de son système d'apprentissage. Les investissements à grande échelle dans ses infrastructures offrent l'occasion de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie.

La Stratégie de modernisation de l'apprentissage visera à augmenter les taux de participation et d'achèvement des groupes sous-représentés, tout en créant des chemins plus clairs pour tous les apprenants. Cela aidera à faire en sorte que l'Ontario dispose d'un nombre suffisant de travailleurs dans les métiers spécialisés pour répondre à la demande à long terme dans chaque secteur et dans les travaux de construction connexes. Cela nécessite de mieux comprendre à quoi ressemblera le secteur de la construction de l'avenir, afin que les apprentis acquièrent les technologies et les approches qu'ils devront maîtriser dans le cadre de leur formation. La nouvelle stratégie d'apprentissage de l'Ontario abordera ces questions vitales en partenariat avec les syndicats, les employeurs du secteur de la construction et d'autres intervenants, y compris les groupes sous-représentés.

La Stratégie de modernisation de l'apprentissage proposera des mesures concrètes que la province peut prendre avec ses partenaires syndicaux et de la construction pour que les apprentis acquièrent les compétences nécessaires pour participer au marché du travail de l'infrastructure de l'Ontario au cours des dix prochaines années. Dans le cadre de la stratégie, la province appuiera les initiatives pour que la diversité du secteur des infrastructures reflète sa population, en mettant l'accent sur les groupes sous-représentés dans les métiers de l'apprentissage, comme les Autochtones, les

nouveaux arrivants, les femmes, les minorités visibles et les personnes handicapées.

L'Ontario aide également les employeurs des secteurs de la construction et de l'agriculture en plein essor à trouver et à retenir les travailleurs dont ils ont besoin, grâce à un nouveau volet de compétences en demande du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI). Cette amélioration au POCI est un projet pilote basé sur les besoins du marché du travail et la contribution des syndicats, des employeurs et d'autres parties prenantes clés. La province surveillera de près ce projet pilote et procédera aux ajustements nécessaires pour qu'il réponde aux besoins des employeurs.

La province continue de moderniser le processus de demande du POCI avec des systèmes en ligne sans papier, ce qui accélère le processus de demande et améliore le service à la clientèle. Toutes les demandes pour le volet Compétences en demande doivent être soumises en ligne.

Attirer les nouveaux arrivants pour aider les employeurs à répondre à leurs besoins sur le marché du travail fait partie du plan de la province visant à créer des emplois, à faire croître l'économie et à aider les gens dans leur vie de tous les jours.

L'Ontario s'est engagé à faire en sorte que ses investissements dans l'infrastructure aident les apprentis à acquérir des compétences et à obtenir leur certification. Pour compléter la Stratégie de modernisation de l'apprentissage en général, le gouvernement envisagera une approche pour s'assurer que les plans de mise en œuvre des grands projets d'infrastructure publique



comprennent des postes d'apprenti, comme c'est le cas actuellement pour le TLR d'Eglinton Crosstown.

Au début de l'année, Infrastructure Ontario a retenu les services de KPMG pour évaluer la capacité du marché du travail de répondre aux projets d'infrastructure en cours en Ontario, au Canada et aux États-Unis. L'Ontario entreprendra des analyses futures, sur une base régionale ou sectorielle au besoin, pour comprendre la capacité du marché du travail en Ontario, y compris pour les groupes sous-représentés.

La construction de logements neufs a augmenté régulièrement au cours des cinq dernières années, ajoutant plus de 26 000 emplois depuis 2011. Alors que l'Ontario continue d'investir dans les grands projets régionaux d'infrastructure, de transport et d'énergie, on s'attend à de faibles taux de chômage dans les secteurs de la construction. Au cours de la prochaine décennie, 86 000 personnes devraient prendre leur retraite, tandis que 80 600 nouveaux arrivants devraient remplacer ceux qui quittent la population active¹⁷. Dans ce contexte, le gouvernement suivra la demande pour les métiers spécialisés et veillera à ce que l'Ontario dispose d'un effectif stable d'apprentis prêts à contribuer aux chantiers de construction.



¹⁷ ConstruForce Canada. <https://www.constructionforecasts.ca/sites/forecast/files/highlights/2017/2017-ON-Constr-Maint-Looking-Forward.pdf>



4

CHAPITRE 4 :

L'ÉTAT DE L'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

Il est important de prendre des décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne les investissements dans l'infrastructure, car cela garantit que les Ontariennes et les Ontariens profitent au maximum de leurs fonds d'infrastructure. La LISEP exige que le gouvernement décrive, d'ici 2019, l'état de ses atouts, ce qu'il lui faut au cours des dix prochaines années et sa stratégie pour répondre à ces besoins. Le gouvernement de l'Ontario est sur la bonne voie pour répondre à ces exigences.

4.1 ÉVALUATION DES BIENS DE L'ONTARIO

Conformément aux exigences de la LISEP, le gouvernement a élaboré un inventaire provincial des actifs d'infrastructure détenus et consolidés par l'Ontario¹⁸. L'élaboration d'un inventaire détaillé des biens est une étape nécessaire et importante vers l'amélioration de la gestion des biens dans l'ensemble du gouvernement et la mise en œuvre plus générale de la planification de l'infrastructure fondée sur des données probantes. L'inventaire comprend l'âge, la valeur et l'état des biens de l'Ontario. Il répond également au rapport du vérificateur général de l'Ontario de 2015¹⁹, qui a fait ressortir la nécessité pour le gouvernement d'avoir une estimation fiable de l'état des biens provinciaux à utiliser pour prendre des décisions prioritaires en matière de financement.

La province possède ou consolide près de 40 % du stock d'infrastructures publiques en Ontario, avec une valeur de remplacement de 209 milliards de dollars²⁰. L'annexe technique comprend un inventaire détaillé des biens, organisé par secteur, comprenant la santé, l'éducation, le tourisme et la culture, l'immobilier gouvernemental en général, les services de transport, les réseaux de transport en commun, l'éducation postsecondaire et les richesses naturelles et forestières. Un résumé de ces profils sectoriels est fourni dans la figure se trouvant plus bas.

Les profils sectoriels résument la valeur de remplacement et l'âge moyen et l'état des biens. Il faut savoir qu'un besoin de réfection modéré à élevé ne signifie pas qu'un bien est dangereux ou incapable de répondre à ses besoins fonctionnels. De plus, bien qu'il existe des indices d'état des installations, des ponts ou des chaussées pour la plupart des secteurs, ils ne sont pas nécessairement comparables d'un secteur à l'autre à cause de différences de nature méthodologique.

Le développement de l'inventaire des biens est une réalisation importante en raison de la taille et de la portée du portefeuille de l'infrastructure. L'Ontario est un chef de file à cet égard.

¹⁸ Les actifs consolidés sont ceux qui appartiennent à des entités consolidées, comme les conseils scolaires, les sociétés hospitalières et les organismes de la province.

¹⁹ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. <http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr15/3.07%20AR15%20fr.pdf>

²⁰ Analyse effectuée par le ministère de l'Infrastructure à partir des données de Statistique Canada et des ministères spécialisés dans les immobilisations.

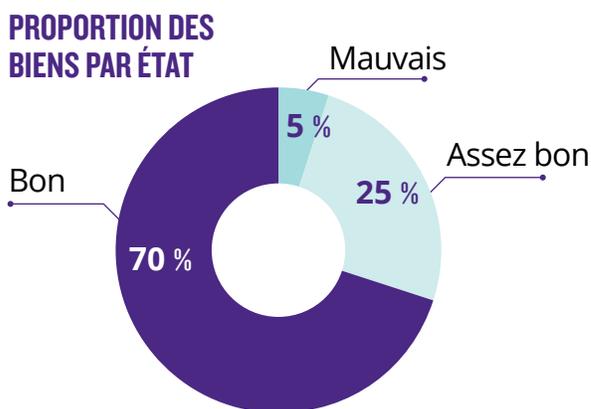
LA VALEUR DE REMPLACEMENT DES BIENS DE L'ONTARIO

La valeur de remplacement est le coût estimatif de la reconstruction des biens d'infrastructure consolidés par la province ou lui appartenant; cela comprend les hôpitaux, les écoles, les réseaux de transport, les collèges, le tourisme, la culture et les installations sportives, ainsi que le portefeuille immobilier général du gouvernement²¹.

²¹ Les biens des partenaires de paiements de transfert (PPT), y compris les biens municipaux et les universités, ne sont pas consolidés dans les états financiers de la province et sont exclus du montant de 209 milliards de dollars. On trouvera à l'annexe technique des précisions sur la valeur de remplacement actuelle.

Figure 7 : L'état de l'infrastructure de l'Ontario

TRANSPORT – CHAUSSÉE



ÂGE MOYEN
(ANNÉES)

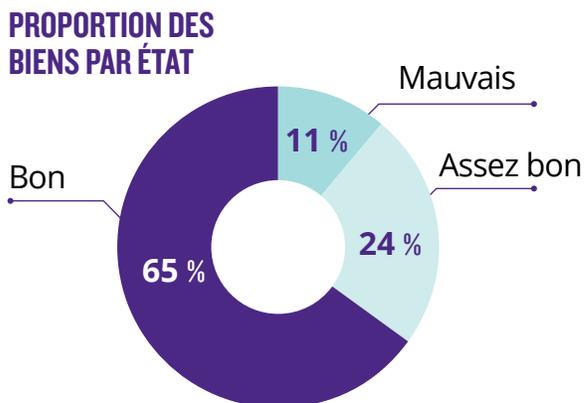
11

VALEUR DE REMPLACEMENT
ACTUELLE (EN MILLIARDS)

50,6 \$



TRANSPORT – PONCEAUX STRUCTURELS



ÂGE MOYEN
(ANNÉES)

En cours

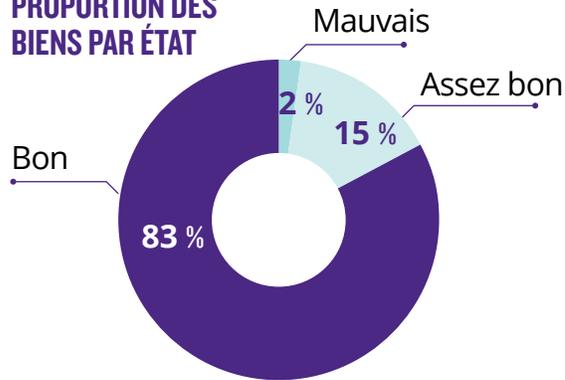
VALEUR DE REMPLACEMENT
ACTUELLE (EN MILLIARDS)

En cours



TRANSPORT – PONTS

PROPORTION DES BIENS PAR ÉTAT



ÂGE MOYEN (ANNÉES)

En cours

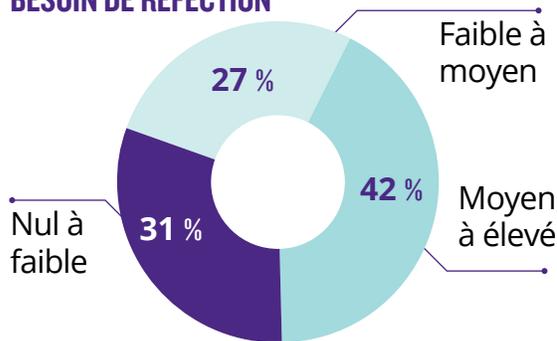
VALEUR DE REMPLACEMENT ACTUELLE (EN MILLIARDS)

21,6 \$



SANTÉ

PROPORTION DES BIENS PAR BESOIN DE RÉFECTION*



ÂGE MOYEN (ANNÉES)

47

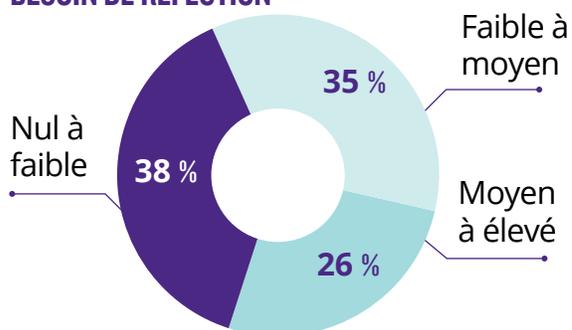
VALEUR DE REMPLACEMENT ACTUELLE (EN MILLIARDS)

23,9 \$



ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE

PROPORTION DES BIENS PAR BESOIN DE RÉFECTION*



ÂGE MOYEN (ANNÉES)

41+

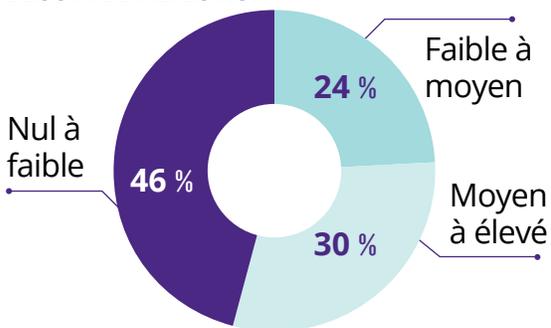
VALEUR DE REMPLACEMENT ACTUELLE (EN MILLIARDS)

53,6 \$



BUREAUX DU GOUVERNEMENT

PROPORTION DES BIENS PAR BESOIN DE RÉFECTION*



ÂGE MOYEN (ANNÉES)

50

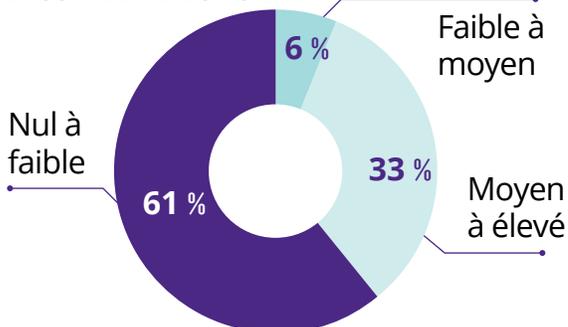
VALEUR DE REMPLACEMENT ACTUELLE (EN MILLIARDS)

2,6 \$



JUSTICE

PROPORTION DES BIENS PAR BESOIN DE RÉFECTION*



ÂGE MOYEN (ANNÉES)

47

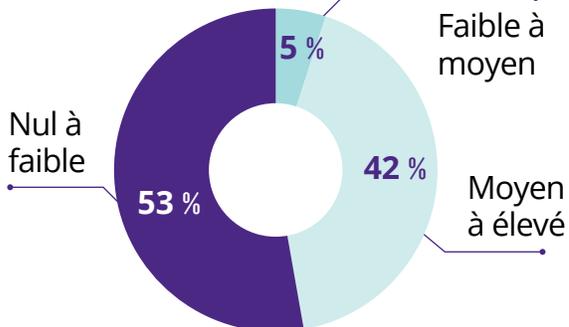
VALEUR DE REMPLACEMENT ACTUELLE (EN MILLIARDS)

2,4 \$



AUTRES BIENS APPARTENANT AU GOUVERNEMENT

PROPORTION DES BIENS PAR BESOIN DE RÉFECTION*



ÂGE MOYEN (ANNÉES)

50

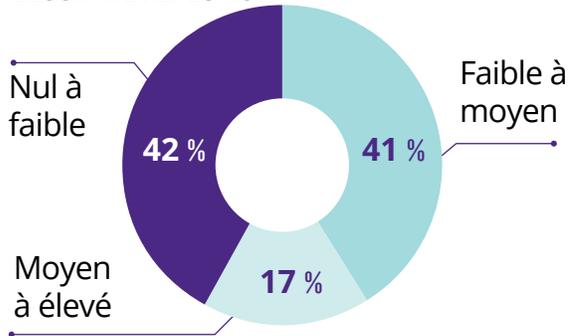
VALEUR DE REMPLACEMENT ACTUELLE (EN MILLIARDS)

2,5 \$



RICHESSES NATURELLES ET FORESTERIE

PROPORTION DES BIENS PAR BESOIN DE RÉFECTION*



ÂGE MOYEN (ANNÉES)

26[^]

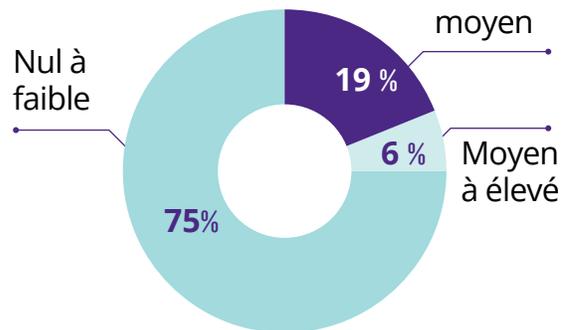
VALEUR DE REMPLACEMENT ACTUELLE (EN MILLIARDS)

1,7 \$



CULTURE ET TOURISME

PROPORTION DES BIENS PAR BESOIN DE RÉFECTION*



ÂGE MOYEN (ANNÉES)

55

VALEUR DE REMPLACEMENT ACTUELLE (EN MILLIARDS)

1,6 \$



Remarque 1 : La somme des valeurs dans le diagramme ci-dessus ne donne pas 209 milliards de dollars de valeur pour les biens d'infrastructure consolidés ou appartenant à la province, parce qu'elle exclut certains biens tels que ceux qui n'appartiennent pas à la province ou ne sont pas consolidés par la province.

Remarque 2 : Le sommaire ci-dessus comprend les données recueillies ou déclarées par les secteurs entre 2011 et 2017. Pour en savoir davantage, consultez l'inventaire des biens de l'annexe technique.

* L'état moyen (mesuré par l'indice de l'état des installations [IEI]) est calculé par la somme des besoins de réparation sur trois ans et la division par la somme de la valeur de remplacement actuelle (VRA).

+ Âge moyen pondéré par la superficie en pieds carrés ou les dimensions de l'immeuble.

^ Âge pondéré par la VRA.

4.2 ÉVALUATION DES BESOINS DE L'ONTARIO

Le gouvernement a besoin de données probantes solides pour s'assurer de construire la bonne infrastructure au bon endroit au bon moment dans les collectivités de l'Ontario. C'est pourquoi il utilise et continue de mettre au point une variété d'outils pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes pour la planification de ses infrastructures. Ces outils et analyses aideront la province à satisfaire aux exigences en matière de prise de décisions fondées sur des données probantes d'ici à mai 2019, comme l'exige la LISEP.

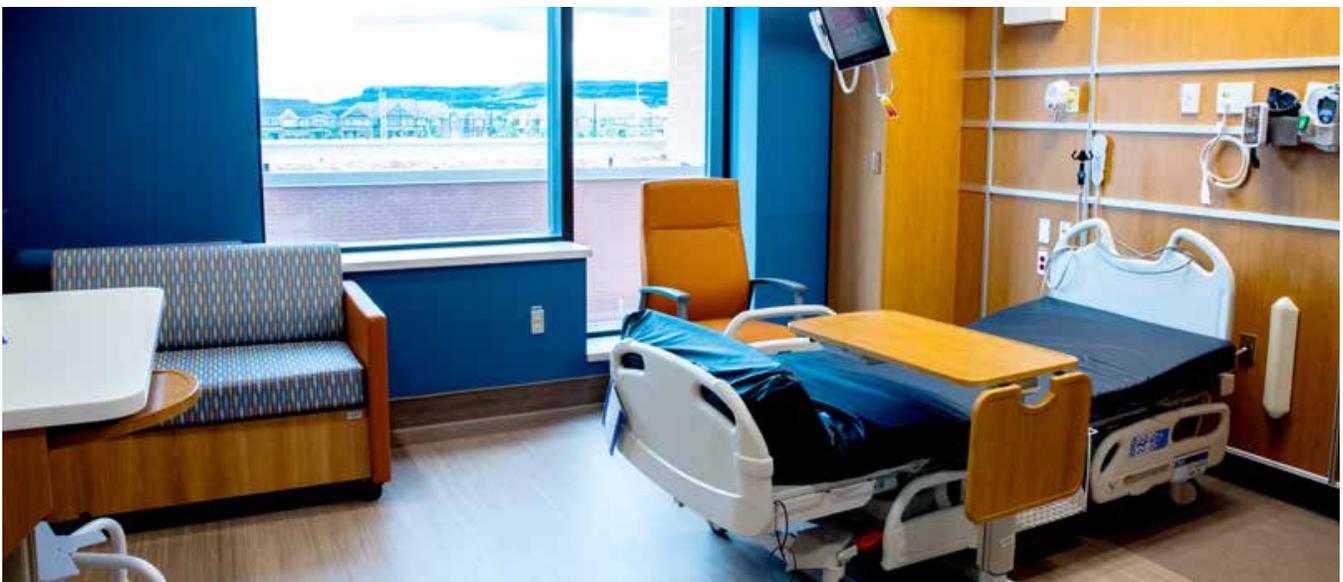
Le modèle d'« état stable » est l'un de ces outils. Il estime le montant d'investissement que le gouvernement doit effectuer pour maintenir le stock actuel d'infrastructures par habitant, en utilisant un mélange approprié de remise en état, de remplacement et d'expansion en fonction de la croissance démographique.

Ce modèle fournit une estimation beaucoup plus fiable qu'auparavant de l'arriéré de renouvellement

de l'infrastructure, et il fait partie des efforts du gouvernement en vue d'améliorer constamment sa prise de décision fondée sur des données probantes. Grâce au modèle d'état stable, le gouvernement peut estimer ses besoins actuels et futurs (sur 20 ans) de renouvellement de l'infrastructure selon différents scénarios de dépenses. Par exemple, selon le modèle, à cause du plan d'immobilisations de 13 ans de la province qui a commencé en 2014-2015, l'arriéré de renouvellement de l'infrastructure provinciale diminuera à moins de 4 % de la valeur de remplacement de toute l'infrastructure provinciale en dix ans, alors qu'il est de 8 % à l'heure actuelle.

Ce modèle contribue à la compréhension par le gouvernement des besoins d'infrastructure à long terme, ainsi qu'à celle des implications financières futures des décisions d'investissement qu'il prend aujourd'hui.

Des informations plus détaillées sur le modèle figurent dans l'annexe technique.



4.3 ÉLABORER UNE STRATÉGIE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'ONTARIO

Le gouvernement a fait d'importants progrès dans la collecte et l'analyse de données sur les biens. Ses prochaines étapes consisteront à élargir la collecte et l'analyse de données liées à la capacité, à la demande et à l'utilisation de l'infrastructure, et à renforcer le processus de planification et d'établissement des priorités de l'Ontario.

Le gouvernement entreprendra des recherches pour mieux comprendre la capacité de l'infrastructure actuelle en place. Il travaillera également à mieux comprendre la demande actuelle et projetée de services que l'infrastructure offre. Cela aidera à déterminer les niveaux d'utilisation actuels et futurs.

La compréhension de la capacité, de la demande et de l'utilisation aidera le gouvernement à élaborer une stratégie pour répondre aux besoins d'infrastructure

de l'Ontario, en fonction de l'écart entre la capacité et la demande. La stratégie visant à combler cet écart pourrait, entre autres, investir dans de nouvelles capacités, tirer le maximum de la capacité existante en l'utilisant plus efficacement ou gérer la demande. La mise en œuvre de cette stratégie pourrait inclure des actions telles que l'amélioration et la normalisation des analyses de rentabilisation et la mise en œuvre de normes de gestion des actifs. Le gouvernement travaillera avec tous les ministères du gouvernement et avec les municipalités pour élaborer et mettre en œuvre cette stratégie.

On trouvera des informations plus détaillées sur le développement de la stratégie dans l'annexe technique.





5

CHAPITRE 5 :

PRODUIRE DES RÉSULTATS

Une meilleure planification entraîne de meilleurs services pour les Ontariens. Dans tous les secteurs, le gouvernement améliore la planification en utilisant des données et des renseignements plus pertinents pour prendre des décisions fondées sur des données probantes. Il tirera le meilleur parti de son infrastructure existante et veillera à ce que la nouvelle infrastructure soit là où elle est nécessaire pour assurer un service de grande qualité aux Ontariens. Partout dans la province, le gouvernement investit dans l'infrastructure pour transformer la façon dont il fournit les services publics et veille à se préparer pour l'avenir. Le gouvernement travaille également à mieux coordonner sa planification, en planifiant l'utilisation des terres pour connecter les gens aux services dont ils ont besoin dans leurs collectivités.

Chaque jour, des gens de toute la province dépendent d'une infrastructure financée par les fonds publics pour mener leur vie. L'engagement actuel de l'Ontario à investir environ 190 milliards de dollars en infrastructure publique essentielle pendant 13 ans à compter de 2014-2015 améliore la vie des Ontariens et des Ontariennes de tous âges, qu'ils se rendent au travail, qu'ils fréquentent un collège ou une université ou qu'ils profitent du riche patrimoine culturel de l'Ontario.

L'infrastructure touche la vie des gens tous les jours. Elle est si transparente qu'on peut facilement oublier les services dont la population a besoin, qu'il s'agisse d'eau propre, d'énergie ou d'Internet à haute vitesse, ou encore du réseau routier ou de transports en commun. Les familles de l'Ontario bénéficient de bonnes écoles, de soins de santé de qualité élevée et de services communautaires. Les

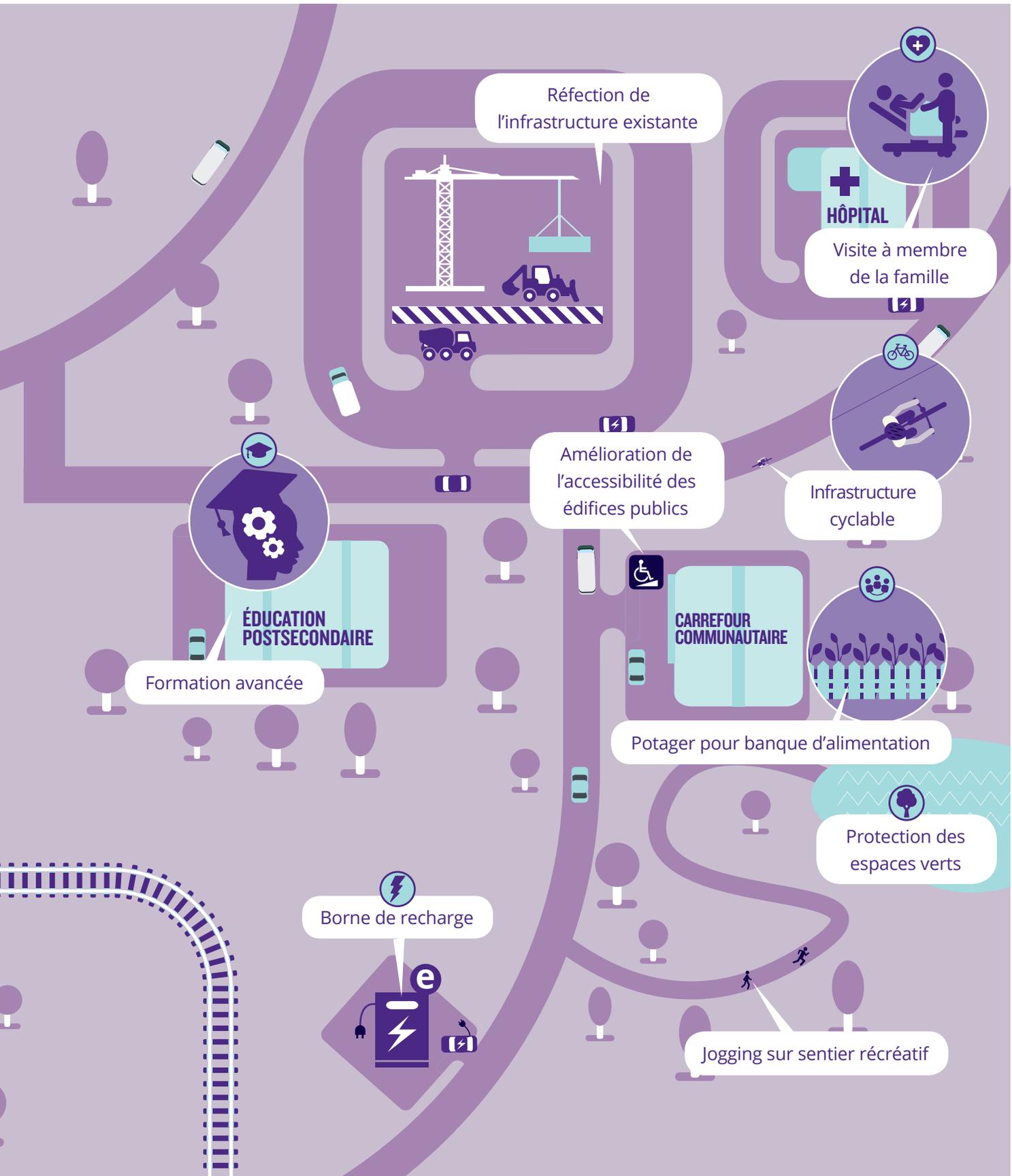
investissements dans l'infrastructure améliorent la qualité de la vie tous les jours dans toutes les régions de la province.

L'engagement actuel de l'Ontario à investir environ 190 milliards de dollars en infrastructure publique essentielle pendant 13 ans à compter de 2014-2015 améliore la vie des Ontariens et des Ontariennes de tous âges.



Figure 8 : Une journée type pour une famille de l'Ontario





5.2 GÉRER LA CONGESTION ET OFFRIR UN CHOIX DE TRANSPORT

L'infrastructure de transport est la pierre angulaire de la prospérité de l'Ontario. Une bonne partie de ce que les Ontariennes et Ontariens valorisent – les emplois, les loisirs, l'accès aux soins de santé et à l'éducation et le commerce avec les autres provinces, les États-Unis et d'autres pays – dépend du réseau de transport provincial. La province s'efforce d'être un chef de file mondial en matière de transport sécuritaire et efficace des personnes et des biens afin de soutenir une économie mondialement compétitive et une qualité de vie élevée et de permettre aux gens et aux entreprises de prospérer, maintenant et à l'avenir.

Les défis du secteur des transports de l'Ontario

Dans l'ensemble de la province, le secteur des transports est actuellement la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement de l'Ontario travaille à réduire les émissions de GES causées par le transport.

Les tendances démographiques, comme l'urbanisation, auront une forte incidence sur les réseaux de transport. Au cours des 20 prochaines années, la population des principaux centres urbains de l'Ontario devrait augmenter de 25 %. Le vieillissement de la population exigera des approches créatives, accessibles et novatrices pour que tous les utilisateurs puissent se déplacer dans la province.

Les investissements dans des technologies perturbatrices, comme les véhicules automatisés, vont changer radicalement le système de transport, et le gouvernement doit être prêt.

Dans le sud de l'Ontario, les navetteurs font face à d'énormes problèmes de congestion. Aujourd'hui, la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) est l'une des plus longues à traverser en Amérique du Nord. La chambre de commerce de Toronto signale que, collectivement, le coût économique de



cette congestion pour la région est évalué à plus de 6 milliards de dollars par année et devrait atteindre 15 milliards de dollars d'ici 2031²².

²² Chambre de commerce de Toronto. https://www.bot.com/portals/0/unsecure/advocacy/DiscussionPaper_AGreenLight_March18_2013.pdf

L'ONTARIO SOUTIEN LE TRANSPORT DANS LE CERCLE DE FEU

La province franchit une étape importante vers la mise en valeur du Cercle de feu, une région du nord de l'Ontario dotée de ressources importantes en chromite. L'Ontario collabore avec les Premières Nations de Webequie, Marten Falls et Nibinamik pour planifier et construire une route d'accès ouverte toute l'année au site d'exploitation minière proposé par Noront Resources Ltd. Dans le cadre de ce projet, la province travaille également avec les Premières Nations pour construire des routes d'accès toutes saisons vers leurs collectivités.

L'Ontario aidera les Premières Nations à planifier et à construire une route est-ouest reliant les collectivités de Webequie et de Nibinamik au réseau routier provincial au nord de Pickle Lake. Ce projet offrirait un accès en toute saison aux deux communautés des Premières Nations, ainsi qu'au développement du Cercle de feu.

La province aide également la Première Nation de Marten Falls à planifier et à construire une route d'accès reliant la collectivité au réseau routier provincial existant à Aroland/Nakina.

Les collectivités travaillent à l'évaluation environnementale de ces projets d'ici janvier 2018 et prévoient commencer la construction en 2019, en attendant toutes les approbations nécessaires.

Dans un deuxième temps, l'Ontario continuera d'aider Marten Falls à entreprendre d'autres études techniques et environnementales

susceptibles d'éclairer la planification et le développement d'une route d'accès nord-sud reliée au développement et à l'analyse de rentabilisation de l'exploitation de la chromite dans le Cercle de feu.

La construction de ces routes est une étape cruciale dans la réalisation des retombées économiques de l'une des plus importantes possibilités de développement minéral en Ontario en près d'un siècle. Le financement de ces routes fait partie de l'engagement du gouvernement à investir 1 milliard de dollars dans l'infrastructure du Cercle de feu pour créer des emplois, procurer des avantages à long terme et améliorer la qualité de vie des habitants de la région.

L'Ontario s'emploie à soutenir ces Premières Nations dans la mesure où elles répondent à toutes les exigences réglementaires, de sorte que ce milieu unique demeure protégé.

La province se réjouit de cette fusion des considérations culturelles avec les exigences réglementaires et veillera à ce que les Premières Nations et leurs perspectives, y compris les connaissances traditionnelles, soient soigneusement prises en compte dans la prise de décision.

Investir dans le développement du Cercle de feu, tout en veillant à ce que les Premières Nations participent à ce développement et en tirent profit, fait partie du plan de l'Ontario visant à créer des emplois, à stimuler l'économie et à aider les gens dans leur vie quotidienne.



Le Nord de l'Ontario, avec ses longues distances entre les collectivités et les centres urbains, a besoin d'un système de transport multimodal. Le Nord est également particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques, en particulier dans les collectivités qui dépendent des routes d'hiver saisonnières. La géographie de la région, les conditions météorologiques hivernales rigoureuses et les fluctuations météorologiques compliquent les efforts de construction et la planification générale des divers modes de transport. L'ébauche de stratégie de transport multimodal pour le Nord de l'Ontario, qui vient d'être publiée, décrit les besoins et les exigences en matière de transport dans le Nord de l'Ontario²³. Elle met en valeur les services fournis par la Commission de transport Ontario Northland (CTON). Cet organisme provincial est un important fournisseur de services d'autocars intercommunautaires et de services ferroviaires dans le Nord de l'Ontario et assure des liaisons avec d'autres régions de la province. La version définitive de cette stratégie devrait paraître au début de 2018.

PLANIFICATION DES TRANSPORTS ENTRE LES RÉGIONS POUR RELIER LES COLLECTIVITÉS

Metrolinx a élaboré le premier Plan régional de transport (PRT) pour la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH) en 2008 afin de guider ses efforts pour transformer le réseau de transport dans la région. Il fournit la vision, les buts et les objectifs d'un système de transport, ainsi que les actions et les politiques nécessaires pour réaliser cette vision.

Un examen et une mise à jour du PRT (Le Grand Projet) sont en cours pour s'assurer qu'il continue à refléter les priorités de transport de la région, conformément aux priorités provinciales, et pour prolonger ses perspectives sur 25 ans jusqu'en 2041.

Comment l'Ontario construit de meilleures infrastructures de transport

La province prend des mesures importantes pour relever ces défis :

- Investir massivement dans les infrastructures de transport, y compris par le plan *Faire progresser l'Ontario* visant à soutenir le transport en commun, le réseau routier et d'autres infrastructures prioritaires.
- Investir dans l'infrastructure stratégique pour rendre le réseau de transport plus résilient, soutenir l'expansion des autoroutes et intégrer l'utilisation des voies réservées aux véhicules multioccupants (VMO) et des VMO à accès spécial tarifé (VMOT).
- Poursuivre l'expansion des transports en commun sur les autoroutes de la RGTH, dans le but ultime de construire un réseau de voies VMO et VMOT dans la région, quand et où il est logique de le faire.
- Investir dans des options de transport moins intensives en carbone et les soutenir, y compris les véhicules électriques et les camions et les autobus à faible émission de carbone, grâce au compte de réduction des gaz à effet de serre.
- Soutenir un réseau cyclable pour les navetteurs et une infrastructure de transport en commun.
- Continuer d'offrir des initiatives régionales prioritaires de transport rapide, y compris un plan visant à offrir un service plus rapide et plus fréquent sur le réseau GO grâce au plan de trains express régional GO RER, avec l'électrification des principaux segments du réseau, y compris Union-Pearson Express. (GO RER est l'un des plus importants investissements en infrastructures de transport en Amérique du Nord.)

²³ Gouvernement de l'Ontario. <https://nomts.ca/>



- Utiliser la technologie, comme les véhicules connectés/automatisés (VC/VA), les systèmes de transport intelligents et les informations en temps réel aux voyageurs (comme le 511) pour renforcer la sécurité, gérer la congestion, améliorer l'expérience du voyageur, faciliter le transport de fret et minimiser les impacts environnementaux du transport. Le soutien en faveur des véhicules automatisés proviendra du compte de réduction des gaz à effet de serre de l'Ontario.
- Réduire les GES dans les carburants de transport en encourageant les technologies de carburants plus propres.
- Continuer à soutenir la mise en place de systèmes municipaux de transport en commun rapide.
- Utiliser des techniques et matériaux de construction à faible teneur en GES.

TRAIN À GRANDE VITESSE DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO

L'Ontario fera progresser les travaux d'évaluation environnementale et de conception préliminaire du train à grande vitesse, un projet de transformation dans le sud-ouest de l'Ontario qui réduirait les temps de déplacement, offrirait plus de possibilités de transport et créerait des emplois et stimulerait la croissance économique.

L'ONTARIO PLANIFIE LE PONT GORDIE-HOWE

Le pont international Gordie-Howe entre Detroit et Windsor, la porte d'entrée la plus achalandée du Canada, contribuera grandement à la croissance économique de l'Ontario. La province a prévu de construire la promenade Herb Gray qui assurera la circulation sécuritaire et efficace des personnes, des biens et des services entre le pont et une nouvelle place d'inspection canadienne.





L'ONTARIO CONSTRUIT UN MEILLEUR RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL GO



Lorsque le Canada célébrait son centenaire en 1967, on inaugurerait la première ligne de train GO le long des rives du lac Ontario pour amener les passagers vers leurs lieux de travail au centre-ville de Toronto.

Ce qui était au départ un service limité en semaine, allant des banlieues au centre-ville de Toronto le matin et vice-versa le soir, s'est développé pour répondre aux diverses demandes des navetteurs dans la région en plein essor de la région du Grand Toronto et de Hamilton.

Au cours de sa première année d'existence, GO Transit a transporté 2,5 millions de passagers,

dépassant son achalandage prévu de l'année en six mois seulement. Aujourd'hui, GO Transit effectue environ 70 millions de trajets par année sur sept lignes ferroviaires, reliant 15 gares routières GO et 17 réseaux de transport municipal. Le nombre de trajets hebdomadaires dans l'ensemble du réseau GO devrait augmenter d'environ 1 500 à près de 6 000 une fois que le réseau express régional GO (RER) sera construit en 2024-2025.

Par conséquent, Go Transit subira des changements profonds pour répondre aux demandes croissantes sur son réseau. En



2024-2025, il pourra répondre au double de la demande actuelle pendant les heures de pointe, et au quadruple pendant les heures creuses.

L'Ontario a maintenant un plan solide grâce au GO RER. Il s'agit d'une transformation de 21,3 milliards de dollars du réseau ferroviaire GO afin d'assurer un service plus fréquent, bidirectionnel, continu et fiable. Plus particulièrement, la province planifie des améliorations d'infrastructure majeures au réseau ferroviaire GO Transit, comme la modification et la construction de gares, la réfection des passages à niveau, la pose de voies et l'ajout de locomotives et de systèmes de contrôle des trains.

Le plan RER permettra d'étendre le réseau tout en électrifiant le service ferroviaire sur les lignes principales. En plus d'être plus rapides, les voyages seront moins polluants pour l'environnement. Lorsqu'il sera entièrement mis en œuvre d'ici 2025, ce service ferroviaire élargi sera également relié aux



services de transport en commun locaux pour créer un véritable réseau régional.

Ce réseau deviendra également le fondement du plan SmartTrack de Toronto. La province et la ville de Toronto ont convenu d'implanter un service GO RER/SmartTrack intégré qui englobe six nouvelles gares dans les corridors ferroviaires GO de Kitchener, Stouffville et Lakeshore East à Toronto, et un prolongement vers l'ouest du TLR Eglinton Crosstown vers l'aéroport international Pearson.

L'investissement de 56 milliards de dollars de la province dans le transport en commun au cours de la prochaine décennie aura des retombées économiques considérables, allant des emplois directs dans la construction à des temps de déplacement plus courts pour les passagers.

De plus, un service ferroviaire amélioré permettra de diminuer le nombre de conducteurs, de réduire les émissions globales de GES et de jouer un rôle clé dans la lutte continue contre les changements climatiques.





L'ONTARIO CONSTRUIT UN MEILLEUR RÉSEAU DE TRAIN LÉGER SUR RAIL



Les lignes de train léger sur rail sont l'avenir lorsqu'il s'agit de transformer la façon dont les navetteurs se déplacent. L'Ontario réfléchit déjà à l'avenir en finançant plusieurs projets de TLR.

Ces réseaux de transport aideront les passagers à se déplacer plus rapidement et plus efficacement, car ils empruntent des voies dédiées. Ils ne seront pas coincés dans un embouteillage.

Les nouveaux TLR peuvent transporter plus de passagers qu'un autobus ou un tramway typique : jusqu'à 25 000 navetteurs par heure.

À Ottawa, la première étape de la Ligne de la Confédération devrait s'ouvrir en 2018. Elle s'étendra sur 12,5 km entre Tunney's Pasture, à l'ouest, et Blair Road, à l'est, et la partie principale du réseau dans le centre-ville sera enfouie. La deuxième étape ira encore plus à l'est, à l'ouest et au sud, avec plus d'un milliard de dollars d'investissements du gouvernement provincial.

Dans la région de Waterloo, la première phase du TLR d'ION ira de Fairway Park Mall à Kitchener, au nord jusqu'au centre-ville de Kitchener et Uptown Waterloo, s'arrêtant à l'Université Wilfrid Laurier



et à l'Université de Waterloo, pour se terminer à Conestoga Mall, à Waterloo.

Avec 200 000 nouveaux résidents qui devraient emménager dans cette région au cours des deux prochaines décennies, il faudrait construire pour 500 km de voies. Au lieu de cela, la région empêche l'étalement urbain et l'empiètement sur des terres agricoles fertiles en choisissant le transport en commun rapide.





À Toronto, la construction se poursuit sur la ligne de TLR d'Eglinton Crosstown, qui s'étendra sur 19 km le long de l'avenue Eglinton, de Mount Dennis à l'ouest à la rue Kennedy à l'est, à 10 km sous terre entre la rue Keele et la promenade Laird.

Le TLR d'Eglinton Crosstown, le plus important investissement dans l'infrastructure de l'histoire de Toronto, sera inauguré en 2021.

Scott Shaw, qui supervise les travaux de Crosslinx Transit Solutions à la station Cedarvale, affirme que le projet est très complexe : il faut construire sous terre pendant que le métro et les autobus fonctionnent toujours et que l'avenue Eglinton et l'autoroute Allen demeurent ouvertes.

« Ce n'est pas comme un chantier normal, où l'on peut faire reculer le camion et le décharger, dit-il. On a une ouverture de 30 pieds sur 30 pieds, quelques étages de profondeur. Il faut tout descendre : béton, barres d'armature, pièces mécaniques et électriques, ascenseurs et escaliers mécaniques. Tout doit monter et descendre le long des puits. »

La province fait un investissement sans précédent de 56 milliards de dollars dans le transport en commun. Hamilton, Hurontario à Mississauga et Finch West à Toronto sont d'autres projets de TLR en cours.

Lorsque ces nouvelles lignes entreront en service, elles permettront aux navetteurs d'aller plus rapidement du point A au point B, ce qui leur permettra de passer plus de temps avec leurs proches.



VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DES TRANSPORTS

Intégré et multimodal : Les Ontariens profiteront d'un transport intégré et accessible aux utilisateurs de toutes capacités. Le gouvernement planifiera et gèrera le réseau de transport en tant que réseau unique, y compris les transports en commun, les routes, les réseaux cyclables, les traversiers et des options de recharge accrues pour les véhicules électriques à travers la province. Il maintiendra également ce réseau pour continuer à soutenir un service de haute qualité.

Connecter les gens : Les Ontariens et les Ontariennes se connecteront à leur travail, à leur famille, à leur collectivité et à d'importants services grâce à un service de transport en commun plus rapide et plus fréquent et à un réseau routier efficace.

Prêt pour l'avenir : Le gouvernement sera prêt à répondre aux besoins de mobilité de demain, y compris les nouvelles technologies. Par exemple, le gouvernement vise à adapter les systèmes de transport et l'infrastructure pour préparer les véhicules connectés/automatisés (VC/VA) afin d'atteindre les objectifs plus généraux de sécurité, de congestion, de mobilité et d'impacts environnementaux.

Optimisation de l'infrastructure existante et réduction de la congestion : Des transports en commun commodes et abordables combinés à des stratégies de gestion du trafic, comme les voies réservées aux véhicules multioccupants (VMO) et les VMOT à tarification spéciale, réduisent la circulation et la congestion sur les routes. Les opérations et les politiques de transport en commun, telles que la politique tarifaire, sont optimisées pour tirer le meilleur parti de la capacité de transit.

Soutenir le développement économique : Le système de transport multimodal de l'Ontario est essentiel à l'économie de la province. Il se connecte aux passerelles clés, offrant un accès sûr et fiable au reste du continent et au monde. Pour s'assurer que ce système continue d'appuyer la circulation efficace des personnes et des biens, l'Ontario investit dans des projets d'infrastructure prioritaires dans l'ensemble de la province, y compris les transports en commun, les routes, les ponts et les autoroutes. Par exemple, la province va de l'avant avec le train à grande vitesse le long du corridor Toronto-Windsor et travaillera avec les Premières Nations du Nord de l'Ontario pour planifier et construire une route d'accès au développement du Cercle de feu toute l'année en appui à la qualité de vie des gens du Nord.

Durabilité environnementale : Les véhicules électriques, les camions et les autobus à faible émission de carbone, le transport rapide et l'électrification du réseau ferroviaire GO entraînent moins d'émissions et moins de pollution atmosphérique. L'amélioration de la qualité de l'air signifie moins de problèmes respiratoires et l'atténuation des changements climatiques. Une diminution du trafic et de la congestion signifie également une réduction des émissions et de la pollution de l'air, car les voitures ne passent pas autant de temps à tourner au ralenti dans les embouteillages. Une infrastructure cyclable pour les navetteurs et un réseau cyclable à l'échelle de la province favoriseront le transport actif.

Coordination avec l'aménagement du territoire : Le transport appuie les objectifs d'aménagement du territoire, tels que la densification et le développement à proximité des carrefours de transport en commun, grâce à des voies réservées aux autobus.



5.3 FOURNIR LES BONS SOINS DE SANTÉ, QUAND ET OÙ CELA EST NÉCESSAIRE

Les établissements de soins de santé comptent parmi les infrastructures les plus importantes de la province. Avoir la bonne infrastructure permet d'obtenir de meilleurs résultats en matière de soins de santé, au niveau individuel aussi bien que communautaire.

Les défis du secteur des soins de santé de l'Ontario

La population de l'Ontario augmente et vieillit. À mesure que les gens vieillissent, ils dépendent davantage du système de santé de la province. Le gouvernement s'attend à ce que, d'ici 2041, les personnes âgées représentent 25 % de la population ontarienne. Les personnes âgées sont déjà des utilisateurs plus importants des services hospitaliers et ont des séjours plus longs à l'hôpital. Par exemple, une personne âgée reçoit en moyenne des soins intensifs en milieu hospitalier environ une fois et demie plus longtemps qu'un adulte.

Les établissements de santé vieillissent aussi. Pour citer un exemple, les hôpitaux de l'Ontario ont en moyenne 47 ans. Ils ont besoin de réparations, de rénovations et, dans certains cas, de remplacement.

À mesure que la population de l'Ontario continue de croître et de vieillir et que les installations publiques continuent de vieillir et de se détériorer, il existe un besoin manifeste d'investissements en capital pour les nouveaux projets d'immobilisations et pour l'entretien et la réparation des installations existantes. La combinaison du vieillissement de la population et de celui des installations exercera une pression sur le système de santé de l'Ontario à l'avenir. Pour donner la priorité aux patients, il faudra effectuer

d'importants investissements importants au cours des dix prochaines années dans l'infrastructure des soins de santé de la province.

Les hôpitaux ont souvent été considérés comme le fondement du système de santé du gouvernement. Mais de nombreux services peuvent être fournis aussi bien et à moindre coût dans les installations

UN CARREFOUR COMMUNAUTAIRE EN ACTION

Le Carlington Community Health Hub est un partenariat fructueux entre le Carlington Community Health Centre et le Ottawa Community Housing. La collaboration répond aux besoins de la collectivité en offrant des logements abordables aux aînés, des soins médicaux primaires et des services de soutien sous un même toit.

L'ONTARIO DONNE LA PRIORITÉ AUX PATIENTS

Priorité aux patients : Le Plan d'action pour les soins de santé réaffirme l'engagement du gouvernement de l'Ontario à accorder la priorité aux personnes et aux patients et à les mettre au cœur du système de soins de santé. Ce plan donne aux Ontariens l'accès aux bons soins, au bon moment et au bon endroit. L'objectif est d'améliorer l'expérience et les résultats des patients en matière de soins de santé. Une partie importante de cet engagement est de faciliter l'obtention de soins à domicile et en milieu communautaire.



communautaires en dehors des hôpitaux. La province travaille à établir l'infrastructure nécessaire pour fournir des soins communautaires efficaces et opportuns.

Comment l'Ontario construit de meilleures infrastructures de soins

La province a élaboré un plan équilibré pour répondre aux besoins de croissance et de renouvellement et veiller à ce que les Ontariens aient accès aux soins dont ils ont besoin. Ces investissements offrent des possibilités d'améliorer la prestation des soins et d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la viabilité des hôpitaux. Ils fournissent également des niveaux de service appropriés qui tiennent compte de la croissance de

la communauté et des changements démographiques. Ces investissements protègent et soutiennent l'infrastructure des soins de santé, maintenant et pour les générations à venir.

Pour répondre aux besoins de la population croissante et vieillissante de l'Ontario, le gouvernement doit veiller à ce que les soins de santé soient fournis dans des installations modernes. Au cours des dix prochaines années, la province prévoit accorder aux hôpitaux plus de 20 milliards de dollars en subventions d'immobilisations. Cela comprend un nouvel engagement d'environ 9 milliards de dollars pour soutenir la construction de nouveaux grands projets hospitaliers à travers la province. Ces investissements transformationnels soutiendront l'accès opportun aux bons soins, au bon endroit, au bon moment.

L'ONTARIO INVESTIT DANS DE MEILLEURS SOINS DE SANTÉ DANS LE NORD-OUEST

Le Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay (CRSSTB) et le University Health Network de Toronto élaborent conjointement un programme complet de chirurgie cardiovasculaire (CCV) pour les patients du RLISS du Nord-Ouest (N.-O.) qui ont besoin de ce service. Par le passé, les patients cardiaques du RLISS du N.-O. et leurs proches devaient se rendre à Toronto, à Hamilton ou à Ottawa, à des centaines de kilomètres de chez eux, pour recevoir une CCV qui pouvait leur sauver la vie. Grâce à ce partenariat fructueux, le gouvernement renforce et élargit sa capacité à Thunder Bay et transporte des chirurgiens chevronnés à Thunder Bay pour opérer des patients plutôt que de faire venir des patients dans le sud de l'Ontario. La province appuie la planification et la mise en œuvre de ce nouveau programme en finançant ce grand projet d'immobilisations hospitalières au CRSSTB.

L'investissement dans l'infrastructure des soins de santé est également logique sur le plan environnemental. C'est pourquoi le financement de la rénovation et du renouvellement des hôpitaux par la province est conforme au Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique. En appui à ce Plan d'action, le gouvernement a lancé un Programme d'efficacité énergétique destiné aux hôpitaux (PEEH) fondé sur des données probantes pour 2017-2018 afin d'améliorer l'efficacité énergétique des hôpitaux publics de l'Ontario en réduisant les émissions de GES et en redirigeant les économies d'énergie. De plus, les nouvelles constructions et rénovations offrent des possibilités d'accroître l'accessibilité des hôpitaux et autres installations, conformément au Code du bâtiment de l'Ontario et aux normes d'accessibilité pour les espaces publics.

La province investit plus que jamais dans des technologies et des traitements novateurs pour réduire la durée et le coût des séjours à l'hôpital. Avec ce changement dans les soins, les patients peuvent avoir besoin d'avoir accès à des soins à l'extérieur



L'ONTARIO CONSTRUIT DE MEILLEURS SOINS DE SANTÉ À VAUGHAN

Le futur hôpital Mackenzie Vaughan, dont l'achèvement est prévu pour 2020, fera partie de Mackenzie Health, un fournisseur de soins de santé régional dans la région du sud-ouest de York et au-delà. Il devrait fournir des services à l'une des communautés les plus dynamiques et les plus diversifiées de la région du sud-ouest York, où les patients de Vaughan bénéficieront des avantages suivants :

- L'hôpital offrira un processus d'inscription plus rapide et plus efficace avec des kiosques d'enregistrement libre-service et l'enregistrement électronique, que les patients pourront utiliser pour confirmer leur rendez-vous jusqu'à sept jours avant.
- Imagerie diagnostique avancée, services chirurgicaux modernes et d'autres services de soins spécialisés et de traitement permettront une expérience sans faille pour les patients.
- Mackenzie Innovation Institute (Mi2) est un carrefour de soins de santé novateurs. Mackenzie Health collabore également avec ses partenaires pour élargir la connectivité des systèmes de TI afin d'améliorer les soins grâce à une plus grande efficacité et à une orientation centrée sur le patient.
- Systèmes de technologie numérique intelligents intégrés qui peuvent parler directement les uns aux autres pour maximiser l'échange d'informations. Cette plateforme fournira des technologies avancées, sécurisées et adaptables qui permettront une connectivité à l'intérieur et à l'extérieur des murs de l'hôpital pour permettre des soins intégrés. Une seule directive d'un médecin pourrait déclencher toute une gamme d'actions nécessaires pour les soins aux patients.



d'un hôpital, comme par des soins à domicile, dans un centre de santé communautaire ou dans un foyer de soins de longue durée. Mettre l'accent sur les soins communautaires aidera la province à trouver le bon équilibre entre la prise en charge des patients à l'hôpital et dans la communauté. La transition des services dans la communauté libérera de la capacité dans les hôpitaux pour les cas aigus nécessitant des soins hospitaliers.

Les investissements réalisés par l'Ontario dans l'infrastructure des soins de santé de la province

offriront aux Ontariens des services de soins de santé dans tout le continuum de soins, soutenus par la technologie moderne, maintenant et dans l'avenir.

Pour tirer le meilleur parti des investissements dans les infrastructures dans le secteur des soins de santé, la province continuera de travailler avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé et avec les partenaires communautaires pour mieux comprendre les besoins régionaux dans le secteur des soins de santé, notamment les services d'urgence régionaux.

TRANSITION VERS LES SOINS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES

Fournir des modèles de soins modernisés et des fonds d'infrastructure communautaire pour transférer les soins de l'hôpital vers les milieux communautaires, tout en mettant l'accent sur les besoins en soins de longue durée dans les collectivités, transformera la prestation des soins de santé au cours de la prochaine décennie.

La province envisage d'offrir des lits de soins de longue durée supplémentaires dans des résidences-services afin de fournir des services

de santé plus efficacement et plus près des communautés d'origine des résidents.

Le programme refondu de capital santé communautaire rationalise les demandes de financement et élargit l'admissibilité au financement. De nouveaux investissements dans les foyers de soins palliatifs et les sites d'injection supervisés permettent d'offrir des soins et de faire de la prévention dans des contextes appropriés. L'admissibilité au financement a également été élargie pour soutenir le regroupement et l'intégration de multiples services de santé et de services sociaux sous un même toit.



L'ONTARIO INVESTIT DANS LES BONS SOINS DE SANTÉ

Les hôpitaux et les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) collaborent à plusieurs approches novatrices pour relever les défis liés aux autres niveaux de soins (ANS). L'investissement dans les infrastructures peut contribuer à cette innovation en réutilisant et en réaménageant l'infrastructure existante. Par exemple, l'ancien hôpital Humber River, site de Finch, sera bientôt transformé en établissement spécialement conçu pour réhabiliter les patients hospitalisés dans le RLISS du Centre afin qu'ils puissent être renvoyés chez eux ou dans un milieu de soins plus approprié. Le RLISS du Centre-Toronto et le Réseau universitaire de santé élaborent un plan visant à réaménager l'établissement de Hillcrest afin d'offrir une gamme de services de santé communautaires aux patients actuellement hospitalisés.

L'ONTARIO INVESTIT DANS LA TECHNOLOGIE DES SOINS DE SANTÉ

Les besoins en soins de santé et les approches thérapeutiques peuvent évoluer rapidement avec les progrès technologiques. L'hématologie maligne complexe (HMC) est un nouveau domaine de besoins dans le système de soins de santé pour les personnes atteintes de lymphome, de leucémie, de myélome et d'autres troubles sanguins. Le CMH est un domaine de soins cliniques complexe et évolutif qui nécessite des installations spécialisées dans lesquelles effectuer des procédures difficiles, telles que la transplantation de cellules souches. Pour répondre à ce besoin croissant de ces services, les hôpitaux suivants ont des projets en cours ou en construction : Le Réseau universitaire de santé, le Hamilton Health Sciences Centre, l'Hôpital d'Ottawa, le Sunnybrook Health Sciences Centre et le London Health Sciences Centre.





L'ONTARIO SOUTIENT LA SANTÉ AUTOCHTONE À NOOJMOWIN TEG



Le nom dit tout. En effet, Noojmowin Teg, sur l'île Manitoulin, signifie littéralement « lieu de guérison ».

« C'est un élément central de notre vision », déclare Pamela Williamson, directrice générale du nouveau pavillon de ressourcement ouvert en 2016 au centre, qui dessert sept Premières Nations du district de Manitoulin, sur le lac Huron.

« C'est absolument l'endroit le plus reposant et le plus beau où tout le monde ressent la spiritualité de l'espace », ajoute-t-elle, en montrant au milieu de la salle circulaire un foyer en pierre dans lequel un feu sacré est souvent allumé pour les prières et la guérison.

« Cela nous donne la possibilité d'être plus connectés et de pratiquer la guérison holistique », explique-t-elle. La province a consacré 2,36 millions de dollars au projet d'agrandissement de 4 400 pieds carrés pour remplacer les structures temporaires utilisées.

Le centre de santé, situé sur le territoire de la Première Nation Aundeck Omni Kaning, offre des services sur place et en milieu communautaire,



y compris les soins primaires, les soins de santé mentale et de toxicomanie, la guérison traditionnelle, la santé paramédicale et la promotion de la santé.

Le centre de santé a été construit en collaboration avec une régie régionale de la santé des Premières Nations, Mnaamodzawin Health Services Inc., en utilisant un modèle de partage des coûts. La construction a été planifiée en plusieurs phases, la première ayant été inaugurée en 2005, après que le bâtiment d'origine soit passé au feu en 2001.

En 2016, la phase 2 s'est ouverte avec le pavillon de ressourcement ainsi que l'espace administratif et clinique. Le centre espère dans sa phase finale construire 900 pieds carrés supplémentaires, avec une salle de médecine, en mettant l'accent sur la fabrication et le stockage de médicaments traditionnels, et davantage de salles d'administration et de clinique.

Pour l'instant, la dernière addition permet à Noojmowin Teg de fournir des services de santé pertinents sur le plan culturel : à la fois la guérison traditionnelle et la médecine traditionnelle, ce qui en fait un modèle de soins de santé holistique.

« Pour nous, cela signifie que nos services sont une intégration des pratiques de guérison traditionnelles et occidentales », déclare Mme Williamson, notant que cela crée un environnement d'apprentissage.

La collaboration avec les partenaires de la santé de la région et l'accent mis sur les pratiques traditionnelles ont mené à des services de soins de santé plus sensibles aux différences culturelles pour les populations autochtones de l'île, conclut-elle.





COMMENT LA TECHNOLOGIE TRANSFORME LA PRESTATION DES SOINS DE SANTÉ À L'HÔPITAL HUMBER DE TORONTO



Dans les couloirs peu fréquentés du Humber River Hospital de Toronto, le seul indice que les choses se passent un peu différemment est un bip intermittent et un avertissement vocal qu'un véhicule approche.

Dans le couloir, on aperçoit une petite machine plate qui rase le sol à toute vitesse. Ce n'est pas une voiturette de golf qui arrive, mais un robot, officiellement connu sous le nom de véhicule guidé automatique (VGA), qui transporte des fournitures : intraveineuses ou draps, plateaux-repas ou médicaments de la pharmacie.

C'est un exemple parfait de la façon dont les investissements dans les infrastructures d'un nouvel hôpital peuvent améliorer les services, tout en exploitant l'innovation et les progrès technologiques.

La province prévoit dépenser plus de 20 milliards de dollars en subventions d'immobilisations au cours de la prochaine décennie pour aider les hôpitaux à rénover les installations existantes ou à en construire de nouvelles.



Humber River Hospital, le premier hôpital numérique d'Amérique du Nord, possède dix de ces VGA, qui peuvent transporter jusqu'à 600 kg, parcourir les couloirs de service, transporter des articles aux 14 étages et livrer des marchandises à des portails désignés à chaque étage pour être ramassées par des membres du personnel.

Lorsque les administrateurs ont commencé à planifier l'infrastructure de cet hôpital communautaire de 656 lits, à un jet de pierre de l'autoroute 401, ils savaient qu'il couvrirait 1,8 million de pieds carrés.

Cela signifiait de longues marches à faire pour effectuer les livraisons quotidiennes; il fallait donc trouver un moyen de déplacer les fournitures efficacement. De plus, ils voulaient que leur budget soit axé sur la prestation de soins de première ligne aux patients.

Jennifer Tredinnick, directrice principale de la planification à l'hôpital Humber River, qui a ouvert ses portes en 2015, affirme que ce système de livraison robotisé est maintenant devenu une seconde nature.

« Ils sont très efficaces et n'ont eu que peu de temps d'arrêt, explique-t-elle. Il y a eu quelques mois où nous avons eu beaucoup de problèmes d'apprentissage, mais nous avons appris. »

Avant qu'un VGA se déplace, il émet un avertissement vocal indiquant qu'il bougera bientôt, et un faisceau guidé par laser le fait s'arrêter si quelqu'un ou quelque chose bloque le chemin. Il demandera à quelqu'un d'enlever l'obstruction, afin qu'il puisse continuer son chemin.



Ces appareils ne vont pas dans les couloirs publics fréquentés par les patients et les visiteurs, et ils utilisent seulement les ascenseurs de service. Les livraisons sont surtout faites pendant le soir et parfois la nuit.

Chaque livraison déclenche l'envoi d'un message avisant le membre du personnel approprié que les articles ont été placés dans la baie d'accueil en vue du ramassage.

« Au début, les gens se méfiaient un peu, mais je pense que maintenant les gens les voient comme une partie importante de l'hôpital, une partie vraiment superbe et efficace de l'hôpital », ajoute Mme Tredinnick.

Les investissements dans l'infrastructure vont bien au-delà de la construction de nouveaux hôpitaux. Ces investissements se traduisent par une amélioration de la qualité des soins, dans tous leurs aspects, et même par la logistique des livraisons.

VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DES SOINS DE SANTÉ

Facile à naviguer : Les 14 RLISS de la province ont été subdivisés en 76 communautés de soins afin de mieux intégrer les nouveaux modèles de soins là où ils sont le plus nécessaires.

Communautaire si possible, et intégré avec d'autres services sociaux : Jusqu'à 25 % des patients admis dans les hôpitaux peuvent être servis dans la communauté. Transférer les soins dans des établissements gérés par la communauté et des maisons de soins avec plus de lits est un moyen pratique et rentable de fournir des services. Mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès aux soins communautaires réduira la pression sur la capacité hospitalière et permettra de fournir des soins actifs en temps opportun au besoin. Les carrefours communautaires offrent l'occasion d'offrir un meilleur accès aux services sociaux et de santé en un seul endroit.

Disponible à l'hôpital pour les besoins aigus :

Le gouvernement aura la capacité suffisante pour traiter les cas graves selon les besoins et augmenter la capacité dans les régions à forte croissance de la province. Il répondra à l'innovation en matière de soins de santé en s'assurant que l'infrastructure est disponible pour soutenir de nouveaux modèles de soins.

Tirer parti de la technologie et des nouvelles options de prestation de services :

L'utilisation accrue d'options novatrices de prestation de services, comme la télémédecine, aidera à réduire les retards et à traiter les patients de façon pratique et rentable. Le gouvernement tirera également parti d'autres changements dans la prestation de services, comme l'envoi de chirurgiens à Thunder Bay pour effectuer une intervention au lieu de transporter des patients et des familles de patients vers la RGTH.

Engagement avec le secteur des soins de longue durée :

Le gouvernement fait progresser la Stratégie améliorée de renouvellement des foyers de soins de longue durée et aménage plus de 30 000 lits de soins de longue durée selon les normes de conception actuelles d'ici 2025, éliminant ainsi tous les services de quatre lits dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario.





5.4 TRANSFORMER L'ÉDUCATION : SOUTENIR LES FAMILLES ET LES ÉLÈVES

L'Ontario veut que tous les enfants prennent un bon départ dans la vie. Plus que tout autre bien public, les écoles définissent qui nous sommes et ce que deviendront nos enfants. Il est essentiel d'éduquer les enfants de l'Ontario à être des citoyens confiants, capables et bienveillants, qui sont équipés pour assumer l'avenir.

Investir dans l'infrastructure scolaire appuie les objectifs stratégiques de la province en matière de création d'emplois, de croissance et de développement des compétences et crée un espace où les familles peuvent se regrouper dans toute la province. Les Ontariennes et les Ontariens peuvent avoir la certitude que leur système d'éducation financé par les deniers publics soutient les élèves de la maternelle à l'école secondaire et au-delà.

Les défis du secteur de l'éducation de l'Ontario

La répartition de la population et la démographie de l'Ontario changent. Dans certaines parties de la province, les espaces scolaires ne sont pas entièrement utilisés. Dans d'autres, les écoles ont une capacité excédentaire. Le gouvernement doit planifier l'avenir, de sorte que l'Ontario offre des places accessibles où et quand les élèves en ont besoin. Lorsqu'il y a un espace excédentaire qui n'est pas utilisé à des fins éducatives, l'Ontario doit continuer à travailler avec des partenaires communautaires pour trouver d'autres utilisations, comme des garderies ou des carrefours communautaires.

Il existe également des difficultés particulières dans les petites collectivités ou les collectivités éloignées dont la population étudiante est faible ou en déclin.

Enfin, les écoles n'existent pas isolément. En plus des défis décrits ci-dessus, de nombreux facteurs influent sur la façon dont les conseils scolaires prennent leurs décisions en matière d'infrastructure, comme l'évolution des exigences en matière d'accessibilité.

L'ONTARIO TIRE LE MEILLEUR PARTI DE L'ESPACE SCOLAIRE

Le gouvernement est en train de réviser la ligne directrice sur les installations pour les élèves et les lignes directrices sur la planification communautaire et les partenariats pour aider les conseils scolaires à utiliser plus efficacement les espaces scolaires tout en continuant de permettre aux collectivités d'apporter leur contribution. Les carrefours communautaires sont un exemple de la façon de maximiser l'espace scolaire sous-utilisé.



L'ONTARIO PERMET LE DÉVELOPPEMENT DE CARREFOURS COMMUNAUTAIRES À BRANTFORD

En 2016, le carrefour « Major B. Hub » a été lancé par le conseil scolaire du district de Grand Erie en partenariat avec la ville de Brantford. Cet espace communautaire comprend des salles de réunion et d'apprentissage, une cuisine entièrement équipée et des toilettes accessibles. Il est situé au niveau inférieur de l'école publique Major Ballachey à Brantford, partageant un couloir avec un centre d'apprentissage précoce et le placard de dons (qui fournit des vêtements et des articles ménagers gratuits). Avec le logement, les services sociaux communautaires, les programmes récréatifs, éducatifs et de mieux-être, le carrefour Major B. Hub est idéalement situé pour fournir du soutien et des ressources à un quartier prioritaire et pour améliorer le confort des enfants et des familles dans un milieu scolaire. Les offres de programmes sont déterminées par les besoins de la communauté, informées par l'association locale de voisinage, et gratuites pour tous les participants.

Comment l'Ontario construit de meilleures infrastructures pour l'éducation

Les investissements dans l'infrastructure pédagogique de la province aideront un plus grand nombre de familles à donner à leurs enfants un bon départ dans leurs premières années et à aider les collectivités à prospérer.

Le gouvernement de l'Ontario a investi près de 17,5 milliards de dollars en capital pour soutenir plus de 820 nouvelles écoles et plus de 800 ajouts et rénovations depuis 2003. Ces investissements sont nécessaires pour répondre à la croissance des inscriptions, soutenir la maternelle à temps plein, remplacer les écoles en mauvais état et permettre la réduction de l'espace inutilisé.

Le gouvernement fournit également 1,4 milliard de dollars par année pour soutenir le renouvellement des locaux scolaires existants. Cela s'ajoute aux 2,7 milliards de dollars qui ont été versés pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Ces investissements se traduiront par des améliorations aux composants clés du bâtiment qui assurent la sécurité des élèves et améliorent l'efficacité énergétique.



La province agit dans un certain nombre de secteurs importants pour soutenir les familles et les élèves, notamment :

- améliorer l'accès aux places en garderie agréées pour les enfants de 0 à 4 ans;
- investir dans la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein pour donner à tous les enfants un bon début d'année scolaire;
- construire et maintenir une infrastructure éducative moderne et résiliente qui aidera à améliorer la santé des élèves et à lutter contre le changement climatique;
- financer des initiatives de planification des immobilisations des conseils scolaires pour investir dans des projets prioritaires et améliorer les conditions de l'école afin de favoriser le bien-être des élèves et du personnel;
- faciliter et financer des initiatives visant à soutenir le développement de carrefours communautaires dans les biens excédentaires de l'école pour tirer le meilleur parti de l'espace scolaire;
- aider les conseils scolaires à répondre aux besoins locaux dans les collectivités rurales et du Nord.

L'ONTARIO SOUTIEN L'INFRASTRUCTURE DE GARDE D'ENFANTS

Des services de garde de qualité sont essentiels pour les familles. Les parents veulent avoir la tranquillité d'esprit de savoir qu'ils auront accès à des soins pour leurs enfants aussi près de chez eux que possible, et que ces soins sont compatibles avec leur budget mensuel. Pourtant, pour un trop grand nombre, les services de garde sont non disponibles ou inabordables, ou le temps d'attente est trop long.

La province prévoit aider 100 000 enfants de 0 à 4 ans de plus à bénéficier de services de garde pendant cinq ans, comme l'annonçait le discours du Trône de l'Ontario de 2016.

Cette année seulement, le gouvernement investit plus de 200 millions de dollars pour accroître l'accessibilité et l'abordabilité des services de garde agréés dans l'ensemble de la province. Cela signifie que les familles auront accès à des services de garde pour jusqu'à 24 000 enfants de moins de quatre ans.



L'ONTARIO RENFORCE L'ÉDUCATION EN RÉGION RURALE ET DANS LE NORD

Dans le cadre du récent Plan pour renforcer l'éducation en région rurale et dans le Nord, le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures visant à appuyer la planification de l'utilisation conjointe entre les conseils scolaires adjacents. Lorsque les conseils scolaires partagent l'espace, cela peut aider à assurer la présence de l'école dans une diversité de communautés et à utiliser efficacement cet espace. À l'avenir, le gouvernement évaluera toutes les propositions d'immobilisations pour des occasions d'utilisation conjointe entre les conseils scolaires.

Le gouvernement a également doublé le financement existant pour aider les conseils à explorer et à développer des possibilités d'utilisation conjointe, et a fourni 1 million de dollars de plus pour appuyer le financement opérationnel de la gestion de projets d'utilisation conjointe.

Les projets d'utilisation conjointe fructueux recevront une plus grande partie du financement d'immobilisations du gouvernement, ce qui permettra aux écoles de gérer des coûts plus élevés.





L'ONTARIO SOUTIENT L'ÉDUCATION PUBLIQUE : ÉCOLE SECONDAIRE DU DISTRICT DE LEAMINGTON



À la rentrée, il y a toujours un brin de nervosité.

Mais en ce mois septembre, dans le sud-ouest de l'Ontario, c'est avec enthousiasme qu'on a ouvert les portes de la nouvelle école secondaire du district de Leamington, construite au coût de 32 millions de dollars.

Cet établissement a été minutieusement planifié : des flots de lumière naturelle à la conception des baies pour les autobus scolaires qui amèneront des élèves de la communauté agricole voisine, célèbre pour ses tomates.

Ce n'est là qu'un exemple des presque 16 milliards de dollars que la province aura consacrés au cours de la prochaine décennie aux subventions d'immobilisations des conseils scolaires, de la

rénovation des écoles existantes à la construction de nouvelles installations et au regroupement d'autres.

Le premier jour, les étudiants ont pu entrevoir pour la première fois des chariots mobiles pour ordinateurs portables, un atelier moderne pour les métiers de transport et de construction et des cuisines ultramodernes pour les programmes culinaires.

La salle de musique est construite sur la scène, et la salle des arts de la scène est à proximité, créant un espace vert pour les productions.

Certaines parois sont amovibles temporairement, de même que les gradins de la salle de sport.
« Il s'agit de concevoir des espaces flexibles, sans



restriction par rapport aux programmes, explique Giuliana Hinchliffe, coordonnatrice de l'ingénierie au conseil scolaire. Nous n'avons pas construit de laboratoires scientifiques complets. Selon le type d'expériences en cours, les enseignants peuvent passer d'un labo à l'autre. »

La clé est de s'assurer que l'espace est flexible et bien utilisé. « Nous essayons d'éviter que certaines personnes s'approprient l'espace », dit-elle.

La flexibilité favorise la collaboration. Si deux enseignants veulent donner un cours en commun, certaines salles peuvent être ouvertes pour créer un espace plus grand. Ou les discussions peuvent commencer dans la bibliothèque de l'école et se prolonger dans les espaces communs des élèves, créant de la place pour trois classes en même temps.

L'espace pourrait également servir en dehors des heures d'école normales. La collectivité pourrait utiliser la cuisine pour un programme local de repas à domicile, ou la salle de sport pourrait être un endroit idéal pour organiser des programmes de sports



récréatifs. Les salles de classe peuvent être utilisées pour des programmes culturels ou des cours de langue spéciaux.

En plus de maximiser l'espace, les planificateurs ont cherché des moyens d'améliorer l'efficacité énergétique, d'autant plus que les bâtiments sont souvent parmi les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre.

L'école de Leamington utilise des dalles de béton spécialement conçues avec des ouvertures de tubes pour chauffer ou refroidir les dalles la nuit lorsque les coûts d'énergie sont plus bas, puis libérer l'air chaud ou froid pendant la journée. Elle prévoit également d'utiliser l'éclairage D.E.L. dans toute l'école.

« Nous n'avons jamais construit la même école deux fois, déclare Mme Hinchliffe. Nous avons tiré des leçons de chaque nouvelle école. »



VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DE L'ÉDUCATION

Continuer d'offrir une éducation de haute qualité : L'Ontario offre aux enfants de toute la province pour les préparer à la vie après l'obtention de leur diplôme, peu importe la voie qu'ils choisissent. L'éducation est accessible et inclusive pour refléter la diversité de l'Ontario et aider les enfants à réaliser leur plein potentiel. Une éducation publique de qualité est disponible dans toutes les collectivités, y compris dans les collectivités du Nord, rurales et éloignées. Lorsque tous les élèves ont la possibilité d'une excellente éducation, les communautés prospèrent.

Fournir un accès à des services de garde agréés et de qualité : Le gouvernement offrira l'accès à 100 000 places supplémentaires en garderie agréée pour les enfants de 0 à 4 ans. La

province agrandit ses immobilisations pour créer 45 000 nouvelles places. Il priorise les espaces dans les écoles et prévoit de travailler avec des fournisseurs communautaires et des fournisseurs du secteur parapublic. L'accès aux services de garde aidera plus de familles à donner à leurs enfants un bon départ dans leurs premières années. Il soutiendra également les parents qui choisissent de participer au marché du travail.

Entretien les écoles correctement : La province finance des initiatives de planification des immobilisations des conseils scolaires pour investir dans des projets prioritaires et améliorer l'état des écoles.

Créer des carrefours communautaires : La province soutient activement le développement de carrefours communautaires, tant dans les bâtiments scolaires actuels que dans les bâtiments excédentaires.



À CET ENDROIT
l'école élémentaire
Mississauga Nord

BIENTÔT À CET ENDROIT
la nouvelle école élémentaire
Mississauga Nord



csviamonde.ca
le succès
FRANCAIS

416 614-5908 csviamonde.ca
le succès
FRANCAIS
Conseil scolaire Viamonde



5.5 LA FORMATION DES ONTARIENS ET ONTARIENNES POUR DEVENIR LA MAIN-D'ŒUVRE DE DEMAIN

Dans le climat économique actuel, l'enseignement postsecondaire est plus important que jamais pour l'avenir de l'Ontario. La concurrence effrénée dans une économie mondiale fondée sur le savoir signifie que la population active de la province doit bénéficier d'une excellente éducation pour être compétitive. Les collèges, les universités et les programmes destinés aux métiers spécialisés ont tous un rôle important à jouer pour que la population ait les ressources et les compétences nécessaires pour réussir. Les établissements d'enseignement de haut niveau et les infrastructures technologiques de pointe permettent aux collèges et aux universités de la province de demeurer à l'avant-garde des percées scientifiques et ils soutiennent la vitalité de leurs économies locales à proximité des collèges et universités.

Le système d'apprentissage est indispensable au succès de l'Ontario. Actuellement, 24 collèges et 44 centres parrainés par des employeurs ou des syndicats offrent de la formation. Il existe plus de 150 programmes d'apprentissage dans quatre secteurs à l'échelle de l'Ontario, notamment dans les secteurs

CRÉATION D'UNE NOUVELLE UNIVERSITÉ FRANCOPHONE

En Ontario, il est possible d'étudier en français du jardin d'enfants au secondaire. Le gouvernement propose de créer une nouvelle université francophone pour que les étudiants puissent poursuivre leurs études postsecondaires en français.

L'APPRENTISSAGE EN LIGNE PAR LE BIAIS D'eCAMPUSONTARIO

eCampusOntario est un organisme sans but lucratif qui offre des cours en ligne à des étudiants dans les établissements postsecondaires de l'Ontario. Cet organisme répond à un nombre de plus en plus élevé d'étudiants à la grandeur de la province qui, parce qu'ils souhaitent demeurer dans leur milieu communautaire ou pour d'autres raisons, demandent de suivre des cours en ligne.

Cette année, 45 étudiants universitaires et collégiaux de l'Ontario bénéficieront de subventions à la recherche et à l'innovation par l'entremise d'eCampusOntario. Ils pourront ainsi explorer l'apprentissage assisté par la technologie et mettre en lumière les pratiques exemplaires en ce qui touche l'engagement des étudiants. Ces subventions totalisent la somme de 2,6 millions de dollars.





de la construction, de l'industrie, de l'automobile et des services. La province compte investir dans un système d'apprentissage moderne qui offre la possibilité de suivre une formation et d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir et ainsi de créer des emplois, stimuler l'économie et améliorer la situation des gens au quotidien.

Défis du secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario

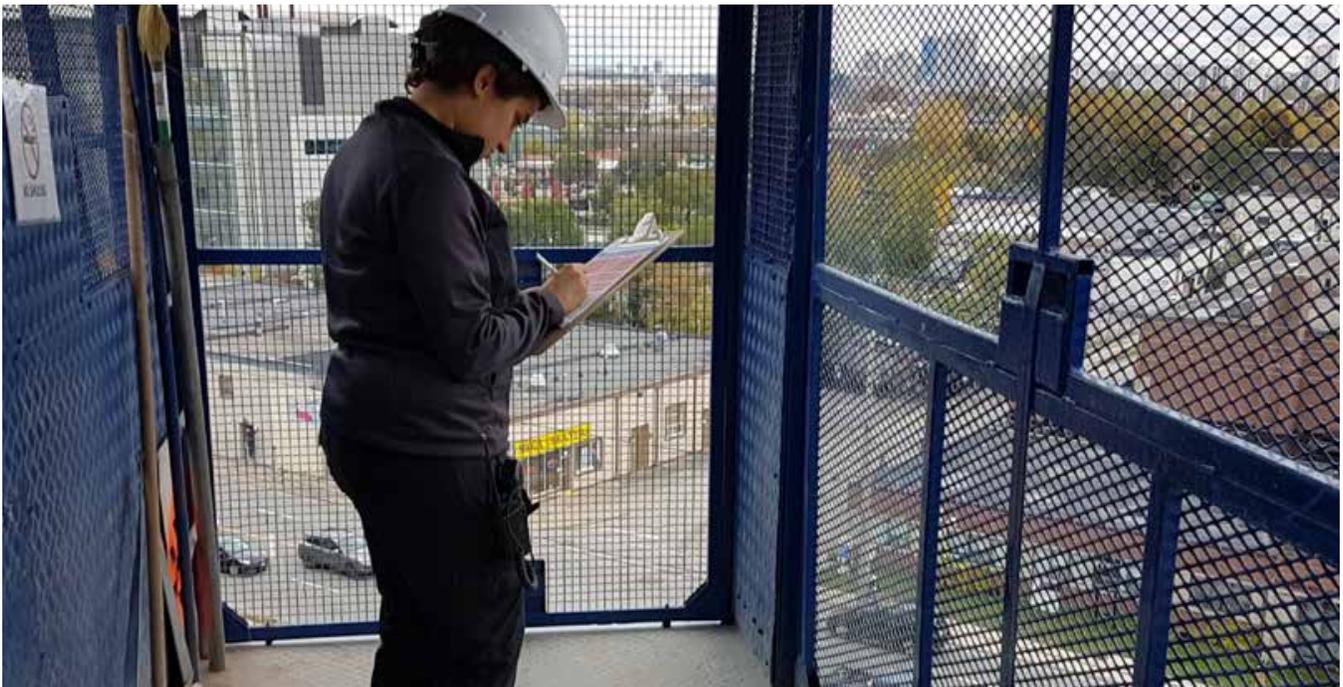
Pour offrir aux étudiants un environnement d'apprentissage novateur, le gouvernement doit suivre le rythme de la technologie. Cela signifie qu'il faut renouveler le secteur postsecondaire et les établissements de planification afin qu'ils puissent s'adapter aux changements.

La province reconnaît également le rôle économique important que jouent les établissements postsecondaires dans leurs collectivités locales. Ce sont des employeurs et ils offrent des possibilités aux étudiants. Ils attirent également les investissements.

La province prévoit élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire dans toute la province, soit par l'aménagement de nouveaux campus ou par l'éducation virtuelle.

STRATÉGIE DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE HAUTEMENT QUALIFIÉE

Grâce à cette stratégie, la province travaille en collaboration avec les enseignants, les employeurs, les syndicats et d'autres partenaires et paliers de gouvernement afin de faire le pont entre d'une part, les besoins en éducation, en formation et en développement des compétences, et d'autre part, les exigences d'une économie du savoir axée sur la technologie.



Comment la province de l'Ontario améliore son infrastructure postsecondaire

Le gouvernement prévoit effectuer toute une gamme d'investissements afin d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et d'en améliorer la qualité. À cette fin,

- il veille à ce que les installations d'enseignement postsecondaires aient la technologie avancée nécessaire pour répondre aux besoins d'une économie en pleine transformation fondée sur le savoir;
- il offre un plus large accès à l'enseignement postsecondaire, aussi bien en classe que virtuellement, afin de soutenir les collèges et les universités dans toute la province par le développement d'approches novatrices de l'apprentissage en ligne, assistées par une technologie qui répond aux besoins des étudiants;
- il tient compte des priorités en matière de renouvellement des établissements universitaires et collégiaux afin que les étudiants puissent évoluer dans un contexte d'apprentissage sûr et de grande qualité;
- il transforme et modernise les lieux de recherche afin que le secteur postsecondaire permette à l'Ontario de conserver son avantage concurrentiel dans les domaines de la recherche et de l'innovation;
- il modernise le système d'apprentissage de l'Ontario en augmentant la participation des groupes sous-représentés et en améliorant leur taux de réussite, en donnant une voie à suivre claire à tous les apprentis et en élaborant une approche qui favorise les possibilités d'apprentissage par l'entremise de projets d'infrastructures publics majeurs en Ontario.



FAVORISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE À BRAMPTON ET À MILTON

La province de l'Ontario investira plus de 180 millions de dollars dans la construction de nouveaux établissements postsecondaires à Brampton et à Milton afin d'offrir de nouvelles possibilités d'apprentissage aux étudiants dans leurs collectivités. Ces établissements seront axés sur la science, la technologie, l'ingénierie, les arts et les mathématiques (STIAM) et ils offriront un milieu d'apprentissage qui tient compte de la

réalité du 21^e siècle, avec des classes modernes, des modèles d'application de programmes d'études et de nombreuses possibilités d'apprentissage expérimental.

Brampton et Milton, deux collectivités figurant parmi les localités à plus forte croissance au Canada, sont situées le long du supercorridor de l'innovation en Ontario, entre Toronto et Windsor, où se trouvent des poches très denses de talents, d'entreprises de démarrages et d'établissements de recherche de classe mondiale.



L'ONTARIO ENCOURAGE LES SCIENCES ET LA RECHERCHE

Les établissements postsecondaires de l'Ontario favorisent la recherche et appuient une économie prospère et propre. La province contribue à la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée de demain et à la création du savoir et des connaissances qui alimentent les moteurs de la découverte. Voici deux exemples récents :

- Le Collège Sault entend créer un institut sur les études en environnement et en entrepreneuriat (Institute for Environment Education and Entrepreneurship, iE3) qui permettra de renouveler et de moderniser son infrastructure existante, laquelle abrite des installations en environnement et en technologies numériques. Il accueillera de nouvelles activités comme la recherche appliquée concertée, l'apprentissage en ligne et la formation spécialisée en industrie; il servira de catalyseur à l'innovation dans les technologies numériques et les études en environnement et il favorisera le développement de nouvelles technologies applicables aux systèmes d'information géographique (SIG), à la télésurveillance, au traitement de l'eau et à la surveillance environnementale. Les installations seront
- plus efficaces et faciliteront 1) la recherche appliquée et l'innovation en partenariat avec l'industrie; 2) la formation spécialisée avec l'équipement des industries participantes; 3) l'incubation dans le secteur privé; 4) l'entrepreneuriat pour les étudiants et les jeunes diplômés; 5) le développement et la mise à l'essai de réseaux électriques intelligents et de technologies propres.
- Le Creative City Campus (CCC) de l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario (EADO) revitalisera et élargira l'espace de création central de l'institution située sur la rue McCaul. Le projet de 60 millions de dollars comprend de nouvelles constructions sur environ 50 000 pieds carrés et la rénovation et le réaménagement d'un espace existant de 95 000 pieds carrés à l'intérieur et autour de l'université. Le gouvernement de l'Ontario investit 27 millions de dollars dans la modernisation et l'agrandissement des installations d'apprentissage du campus de l'EADO, à Toronto. Cet investissement facilitera l'accès aux étudiants actuels et futurs à la formation assistée par la technologie et à l'apprentissage expérimental en studio et il aidera l'université à préserver son statut de chef de file dans les domaines de l'enseignement de l'art et du design en Amérique du Nord.





L'ONTARIO AMÉLIORE SES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DANS LE NORD



L'École d'architecture McEwen de l'Université laurentienne est construite à un endroit privilégié.

Son emplacement reflète non seulement l'importance qui lui est accordée à Sudbury, mais également la résilience des gens du Nord et la beauté particulière des paysages du Nord de l'Ontario. Cette philosophie est au cœur même de l'objectif de l'école, à savoir former des professionnels en espérant qu'ils choisiront de demeurer dans le Nord.

L'accent est donc mis sur la création de concepts architecturaux à l'image de la région. Les étudiants ont notamment réalisé un projet de construction de cabanes de pêche sur glace et de canots de fibres de carbone et d'écorce de bouleau. C'est là un exemple parmi tant d'autres des investissements que fait l'Ontario dans l'éducation postsecondaire; en fait, trois milliards de dollars seront investis dans ce secteur au cours de la prochaine décennie.

En tant que première école d'architecture à ouvrir au Canada en 45 ans, elle offre un nouveau programme stimulant au niveau du baccalauréat et de la maîtrise, tout en demeurant solidement ancrée dans le Nord.

En même temps, l'École évolue dans une perspective triculturelle particulière, offrant des classes en anglais et en français avec la participation d'aînés et d'enseignants invités métis et des Premières Nations.

Les différentes perspectives culturelles sont respectées et l'école attache beaucoup d'importance à l'inclusion dans sa conception architecturale.

Sise au cœur du centre-ville de Sudbury, elle jouera un rôle déterminant dans la revitalisation de la collectivité.

L'École occupe actuellement un terrain de 77 000 pieds carrés dans un bâtiment composé de deux ailes reliées à deux bâtiments de deux cents ans appartenant au Canadien Pacifique. Ces bâtiments ont été reconvertis et adaptés et les anciennes portes et les logos du chemin de fer ont été conservés et réutilisés.

L'espace ouvert, qui comprend un foyer au bois au rez-de-chaussée, met l'accent sur la durabilité. Des poutres d'acier visibles servent d'outil d'enseignement immédiatement accessible et les matériaux du

bâtiment d'une valeur de 43 millions de dollars comprenant du bois, du béton et de l'acier reflètent le cœur des industries de Sudbury, à savoir la forêt, les mines et les chemins de fer.

L'Ontario a contribué à hauteur de quelque 27 millions de dollars au nouvel établissement, à savoir 21 millions de dollars du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle et 5,74 millions de dollars de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario.

L'École elle-même est une vitrine privilégiée des nouvelles techniques de construction. C'était la première fois que l'on utilisait du bois lamellé croisé en Ontario.

L'application de colle entre les planches d'épinette ou de pin permet de créer une solide pièce de bois et lui donner différentes formes.

Ce matériau solide et polyvalent est précisément ce que les architectes de l'École d'architecture McEwen espèrent développer et encourager. Il est plus viable, si on pense à l'avenir, car il est fabriqué non pas à partir d'arbres de forêts matures, mais avec des arbres de petite taille.



VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Création de milieux d'apprentissage modernes, sûrs et de haute qualité pour les collèges et universités : La province investit dans de nouvelles installations modernes, tout en conservant les locaux existants pour les étudiants au niveau collégial et universitaire.

Novateur et flexible : La province offre aux étudiants un enseignement plus novateur et plus flexible, tout en offrant un apprentissage expérimental qui vient appuyer la stratégie de l'Ontario en matière de main-d'œuvre hautement qualifiée.

Dédié à la réussite des étudiants : L'Ontario fournit aux étudiants les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans une économie moderne.

Économiquement rentable : Les établissements postsecondaires forment les travailleurs de

l'Ontario de demain. Ils attirent en outre les investissements et sont d'importants employeurs dans leurs collectivités locales.

Inclusif et accessible : Tous les Ontariens devraient avoir la possibilité de faire des études postsecondaires, quel que soit leur revenu, leur origine familiale, leur emplacement géographique ou leur capacité physique. L'accès à une formation postsecondaire plus abordable et plus rapprochée de chez soi permettra à l'Ontario de développer une main-d'œuvre plus qualifiée, augmentera les possibilités d'apprentissage expérimental, aidera les étudiants à acquérir le talent et les aptitudes nécessaires à l'économie du savoir et encouragera les partenariats dans les domaines où la demande est élevée.

Bénéficiaire de subventions coordonnées : Le financement accordé aux institutions postsecondaires des gouvernements fédéral et provincial doit être coordonné afin d'assurer des services de qualité aux étudiants.



5.6 VEILLER À AVOIR UN SYSTÈME DE JUSTICE MODERNE ET RIGOREUX

Un système de justice fort doit refléter les valeurs et les comportements de l'Ontario, protéger les droits des Ontariens, être accessible à toute la population et permettre de résoudre des problèmes complexes de manière efficace. Grâce à son système de justice, la province :

- assure la sécurité des Ontariens dans leurs collectivités par une application rigoureuse de la loi, des programmes de prévention du crime et de réadaptation efficaces;
- ouvre des enquêtes criminelles, administre les cours civiles, criminelles, de la famille et des petites créances, protège les victimes et les personnes vulnérables et fournit des services juridiques spécialisés et de l'aide judiciaire.

Le système de justice provincial doit être moderne, accessible et viable et il doit promouvoir le bien-être de l'ensemble de la collectivité, tout en préservant la sécurité publique. Il doit répondre aux divers besoins des collectivités de l'Ontario, promouvoir la sécurité publique et appuyer le niveau de réussite des personnes qui doivent ou qui risquent de devoir comparaître devant le système judiciaire. L'accès à la justice doit être amélioré par l'offre de libres-services en ligne et la possibilité de comparaître à distance dans certaines procédures judiciaires pour ainsi gagner du temps et réduire les coûts.

Difficultés du système judiciaire de l'Ontario

Des services judiciaires sont offerts partout dans la province, aussi bien dans les régions éloignées du Nord accessibles seulement par avion que dans les centres urbains. La taille de l'Ontario

de même que la multitude de biens dans le secteur de la justice ne facilitent pas la prestation de services uniformes, qu'ils soient offerts directement ou en mode numérique. Nous avons des problèmes de bandes passantes dans le Nord et des contraintes de capacité dans les centres urbains. L'infrastructure du secteur judiciaire est coûteuse et elle exige de nombreuses années de planification, de travaux et de mise en service.

La prise de décision dans le système judiciaire est décentralisée, elle recoupe trois ordres de gouvernement et elle nécessite la mobilisation de partenaires et de participants indépendants, y compris le pouvoir judiciaire, les forces de police, les procureurs de la Couronne et les avocats de la défense. Plus particulièrement, les changements de politique du gouvernement fédéral peuvent avoir d'énormes répercussions dans le système de justice provinciale. Citons comme exemples récents les peines minimales obligatoires et la légalisation du cannabis. Les nouvelles exigences juridiques, notamment en ce qui touche les systèmes

L'ONTARIO MET EN PLACE UN SYSTÈME DE JUSTICE CULTURELLEMENT ADAPTÉ

Le palais de justice de Thunder Bay comprend un espace culturellement adapté aux peuples autochtones. Les salles d'audience et de règlement de conflits autochtones conçus avec la participation des aînés et des dirigeants communautaires sont une première en Ontario. Ces salles visent à favoriser le respect et la reconnaissance des traditions autochtones et à encourager le processus de guérison.



de caméras, ont également exercé de nouvelles pressions sur le système.

Étant donné la nature sensible des renseignements recueillis par le système de justice, les initiatives visant à partager et à intégrer des données dans tout le secteur de la justice pénale doivent faire appel aux technologies de l'information (TI) et à l'ensemble des intervenants et des paliers de gouvernement, tout en assurant la sécurité et la protection des renseignements. Ces systèmes sont souvent complexes et leur conception et leur mise en œuvre exigent du temps et de l'argent. Parallèlement, l'évolution rapide de la technologie (par exemple, le port de caméras pour la police) n'a de cesse de mettre au défi la capacité des ressources existantes.

Comment l'Ontario améliore son infrastructure judiciaire

La province s'emploie à transformer le système de la justice afin de le moderniser et de le

centrer davantage sur le client, la collectivité et la prévention. Elle travaille également en étroite collaboration avec ses partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin d'harmoniser ses objectifs.

La province mise sur la technologie pour transformer le fonctionnement des cours et des tribunaux et elle cherche à faciliter et à accélérer l'accès aux services judiciaires. Le dépôt électronique des documents, le traitement des différends en ligne (pour en accélérer le règlement) et l'utilisation accrue de la technologie vidéo à distance sont autant d'approches qui deviendront partie intégrante du système de justice. L'accroissement du nombre de libres-services en ligne et la possibilité de participer à distance à une audience dans certaines circonstances sont autant de moyens de soutenir la modernisation de la prestation de services.



Le plan directeur de la réconciliation de l'Ontario avec les communautés autochtones prévoit la création d'un système de justice culturellement pertinent et adapté dans lequel seront enchâssés des principes et des systèmes juridiques, comme la justice réparatrice, qui ont été perturbés à cause de la colonisation. La réconciliation avec les peuples autochtones inclut en outre le prolongement du programme de vérification et de supervision des mises en liberté sous caution et l'accès à des conseillers juridiques autochtones.

La province modernise le système correctionnel, notamment par l'actualisation des politiques sur l'isolement et par l'amélioration des processus de mise en liberté sous caution et de détention provisoire. Elle modernise également les établissements de la Police provinciale de l'Ontario afin de répondre aux exigences actuelles et futures.

L'ONTARIO SOUTIENT L'INNOVATION DANS LES SERVICES CORRECTIONNELS

Les nouveaux centres correctionnels multifonctionnels d'Ottawa et de Thunder Bay établiront la norme en matière d'innovation et de renouvellement. La province entend faire participer le public, les intervenants clés et les partenaires autochtones dans la sélection des programmes qui seront proposés dans ces centres.



VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DU SYSTÈME DE JUSTICE

Humain, équitable et centré sur le client :

L'accent est mis sur la prévention et la réduction du nombre de personnes en détention. Lorsque la détention est nécessaire, le gouvernement assure au détenu l'accès à des programmes et à des services de réadaptation et de réinsertion sociale. L'objectif est de promouvoir le bien-être général des collectivités, tout en préservant la sécurité publique. La province s'emploie également à améliorer les résultats des intervenants de ce secteur, à intégrer des services de soins de santé dans le système pénitentiaire, si nécessaire, et à mettre à jour des politiques sur l'isolement, la libération sous caution et la détention provisoire.

Adapté aux particularités culturelles :

Le système de justice doit répondre aux divers besoins des collectivités de l'Ontario. Plus particulièrement, le plan directeur de l'engagement de la province envers la réconciliation avec les communautés autochtones, qui prévoit la création d'un système de justice culturellement pertinent et adapté, assorti de mesures visant le renforcement des relations de nation à nation avec les peuples autochtones.

Moderne, accessible et viable : La province réduit le temps nécessaire au règlement des problèmes juridiques et les sommes engagées à ce titre. Le système de justice sera plus accessible

grâce à la technologie et la prestation de services multicanaux. Les tribunaux et les cours de justice feront appel au dépôt électronique de documents, au traitement des litiges en ligne pour résoudre les problèmes plus rapidement tout ainsi que la technologie vidéo à distance pour éviter les pertes de temps et d'argent en déplacements. Les processus électroniques en ligne pour la gestion des jurys et les comparutions à distance à l'aide de la technologie vidéo permettront de réduire l'infrastructure physique.

Favorable aux collectivités fortes et sécuritaires :

Cet objectif sera atteint grâce à une solide application de la loi, à la prévention du crime et à une réadaptation efficace.

Multifonctionnel : Les centres correctionnels iront bien au-delà des investissements dans la brique et le béton. Ils embaucheront du personnel et des partenaires du système de justice et de la communauté et ils travailleront ensemble afin d'offrir des services de réadaptation qui favoriseront l'atteinte de meilleurs résultats pour les détenus pris en charge par la province.

Centré sur l'utilisation efficace des installations existantes : Les initiatives telles que le dépôt électronique, la participation à distance et en ligne et la réduction du nombre de personnes en détention auront pour effet de réduire l'espace nécessaire pour le stockage des dossiers, les cellules de détention, les aires publiques et le stationnement.



5.7 ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RICHESSES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Il est essentiel que la province gère ses richesses naturelles de manière viable et responsable pour assurer la prospérité des générations actuelles et à venir. Outre la gestion des parcs provinciaux et des richesses naturelles, la province assure la prestation de services – les services d'aviation nécessaires dans le cas de feux de forêts, par exemple – qui protègent le public contre les catastrophes naturelles.

Défis du secteur des richesses naturelles de l'Ontario

Dans le contexte actuel de changement climatique, les risques environnementaux naturels devraient augmenter. L'amélioration des installations de l'administration centrale des services d'incendie de Thunder Bay, de North Bay et de Dryden contribuera à atténuer les risques de pertes de vie et/ou de dommages à l'environnement résultant de l'augmentation éventuelle des feux de forêt. On prévoit également une augmentation des événements météorologiques extrêmes, comme les tempêtes, les inondations et les sécheresses. Les barrages de régulation des eaux de la province jouent un rôle clé dans le contrôle de l'écoulement des eaux et permettront éventuellement d'atténuer les pertes de vie et les dommages environnementaux découlant de ces événements météorologiques extrêmes. En outre, des dépenses en immobilisations sont consenties pour la construction et l'entretien de voies d'accès, de ponts, de chemins de fer et d'ouvrages de franchissement de cours d'eau afin d'atténuer les dommages que ces événements extrêmes occasionnent sur les routes, d'intervenir dans

les situations d'urgence et, en fin de compte, de protéger le public et l'environnement, y compris la faune aquatique et terrestre.

Comment l'Ontario améliore son infrastructure dans le domaine des richesses naturelles

Le gouvernement poursuit ses efforts pour gérer les richesses naturelles et l'infrastructure verte de la province de manière écologiquement responsable, afin que les générations actuelles et futures puissent les utiliser et en profiter. Ces activités sont notamment :

- assurer la gestion de la biodiversité de la faune et de la flore;
- assurer la gestion du patrimoine naturel et des zones protégées;
- promouvoir une infrastructure verte qui vient compléter l'infrastructure physique, culturelle et sociale;
- assurer la gestion des terres publiques, des ressources aquatiques et non renouvelables;
- assurer un leadership et des services de surveillance de manière à soutenir une utilisation durable des forêts, à offrir des produits forestiers sains et à assurer la prospérité des collectivités tributaires des forêts;
- soutenir l'engagement de la province envers l'énergie renouvelable et favoriser l'accessibilité des terres publiques pour des projets d'énergie renouvelable, y compris l'énergie hydraulique, éolienne, solaire et la bioénergie.

Pour faire le meilleur usage possible des investissements d'infrastructure dans les richesses naturelles et le secteur minier, la province continuera à :

- consentir d'importants investissements dans l'infrastructure linéaire comme le transport, afin de soutenir l'exploitation des minéraux dans la région du Cercle de feu (pour plus de renseignements, voir la section sur le transport);
- investir dans l'expansion ou le renouvellement des installations de l'administration centrale des services d'incendie de Thunder Bay (25 millions de dollars), de Dryden (28 millions de dollars) et de North Bay (8 millions de dollars);
- maintenir le financement annuel du programme de paiement de transfert à long terme de cinq millions de dollars aux offices de protection de la nature relativement à l'infrastructure d'aménagement hydraulique et de lutte contre l'érosion.

La province lance un important programme pluriannuel visant à créer et à mettre en œuvre un système normalisé et efficace pour assurer une comptabilité financière plus rigoureuse, une meilleure reddition de comptes et des dépenses en immobilisation fondées sur le risque pour l'infrastructure de gestion des richesses naturelles. Ce système ultramoderne s'harmonisera aux orientations du gouvernement et il permettra de fonder les prises de décision sur des données probantes, assurant ainsi une gestion plus efficace des actifs très diversifiés affectés à un large éventail de programmes. Il en résultera une prestation stratégique améliorée de services et de programmes, un soutien plus efficace et plus efficient de la gestion des richesses naturelles de l'Ontario, et partant, les Ontariens en retireront plus de bienfaits.



DÉFINITION D'UNE INFRASTRUCTURE VERTE

Cela renvoie à des éléments naturels et d'origine anthropique qui assurent des fonctions et des processus écologiques et hydrologiques. Une infrastructure verte peut comprendre des systèmes et des caractéristiques du patrimoine naturel, des parcs, des systèmes de gestion des eaux pluviales, des arbres dans les rues, des forêts en milieu urbain, des canaux naturels, des surfaces perméables et toitures écologiques.



VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DE RICHESSES NATURELLES

Une approche viable : L'Ontario assure un leadership et des services de surveillance afin de soutenir une utilisation viable des richesses naturelles et des infrastructures vertes comme les forêts, et ainsi assurer la santé et la prospérité du secteur des richesses naturelles et des collectivités tributaires de celles-ci.

Une approche moderne : Le gouvernement tire le meilleur parti de technologies comme les drones pour assurer la surveillance des activités dans les régions éloignées.

Une approche souple et réactive : La province doit pouvoir intervenir de façon efficace en cas de catastrophes naturelles comme les feux de forêt.



5.8 SOUTENIR DES OPTIONS DE LOGEMENT JUSTES ET ABORDABLES

L'infrastructure du logement joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie de la population de l'Ontario. Elle a des répercussions sur tous les aspects de la vie quotidienne, que ce soit au chapitre de l'emploi, de l'éducation ou des soins de santé. D'importants investissements publics ont été consentis par les générations précédentes à la construction et l'entretien de logements sociaux abordables en Ontario.

La province de l'Ontario a la responsabilité de renforcer ses collectivités en favorisant un marché du logement qui répond à toute la gamme de besoins en logement, qui protège les locataires,

qui prévient l'itinérance et qui encourage la construction dans le secteur privé, tout en veillant à la création de logements abordables et pour les familles de milieux ouvriers et les ménages les plus vulnérables de l'Ontario.

L'aide provinciale au logement comporte de nombreuses facettes. Elle comprend notamment des investissements dans l'infrastructure de logement et l'accessibilité de celui-ci, du soutien financier pour aider les ménages à gérer les coûts de logement et des services de soutien pour permettre aux personnes les plus vulnérables de l'Ontario de se trouver un logement stable.



Bien que la province de l'Ontario ne soit ni propriétaire ni gestionnaire direct de l'infrastructure de logement, elle travaille en collaboration avec ses 47 gestionnaires de services œuvrant au sein de municipalités de palier supérieur et à palier unique et avec les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) qui administrent le logement social, le logement local et les systèmes de prévention de l'itinérance. Deux administrateurs de programmes autochtones, l'Ontario Aboriginal Housing Services et la Miziwe Biik Development Corporation, jouent également un rôle central dans l'exécution de programmes de logement hors réserve pour la communauté autochtone.

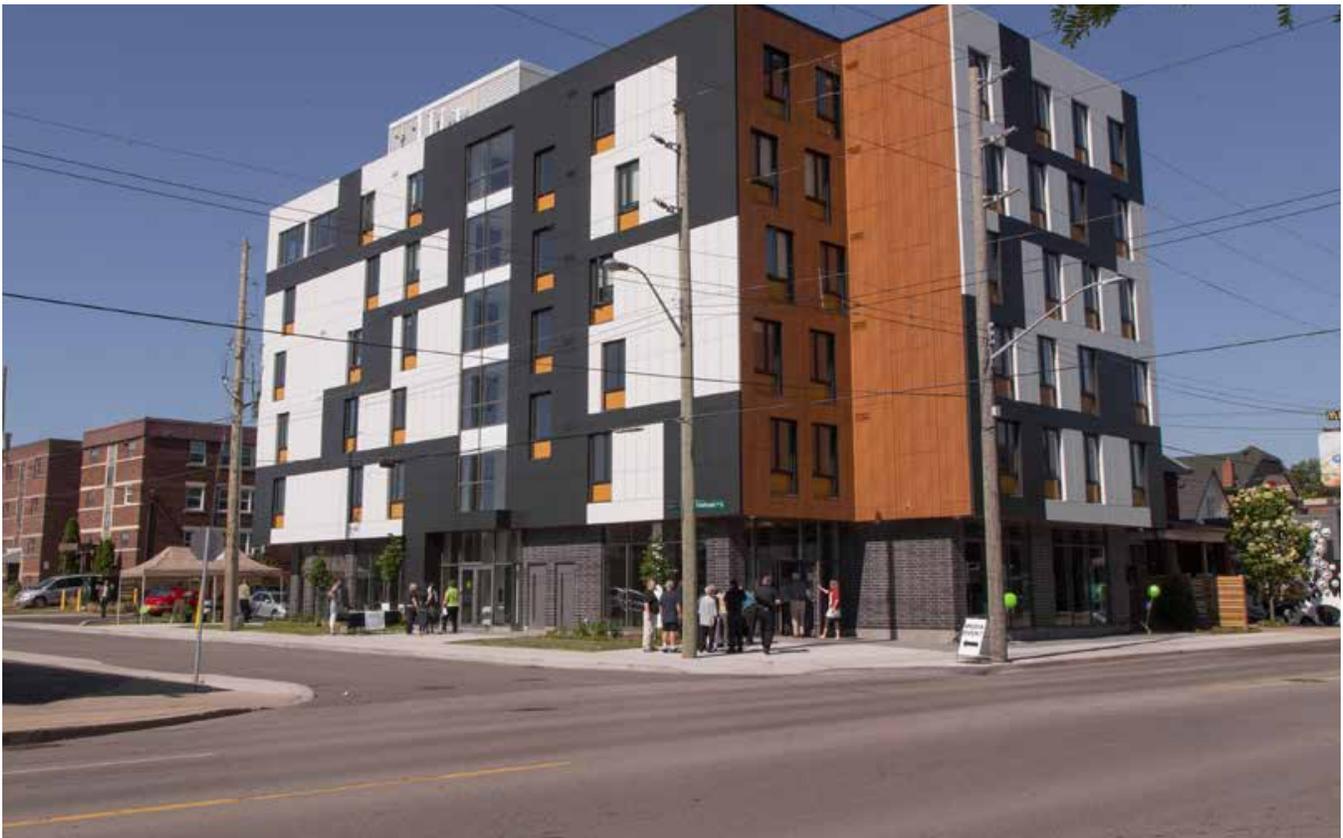
Les investissements de l'Ontario dans l'infrastructure de logement se sont traditionnellement concentrés sur le logement social, les programmes de logement

abordable et l'itinérance, mais ils ont été récemment élargis pour répondre à des préoccupations plus larges touchant l'abordabilité du logement.

Comment l'Ontario améliore la situation du logement social

Les logements sociaux offrent des unités dont le prix est basé sur les revenus des locataires admissibles, communément appelés des loyers indexés sur le revenu ou des unités LIR. Certains immeubles affectés aux logements sociaux sont entièrement composés d'unités LIR, tandis que d'autres offrent un mélange d'unités LIR et d'unités de logements bas de gamme.

Le vieillissement du parc de logements sociaux en Ontario est une source de préoccupation majeure.



Même les bâtiments les plus récents qui ont été construits avant 1995 sont sur le point de nécessiter d'importants travaux de rénovation pour maintenir leur viabilité physique. Les gestionnaires de services ont la responsabilité de maintenir la viabilité physique et fonctionnelle du parc, mais ce défi ne sera peut-être pas facile à relever.

C'est pourquoi la province a annoncé de nouveaux investissements pour la réparation et la rénovation des immeubles de logements sociaux. Cet investissement fait partie du Plan d'action contre le changement climatique de l'Ontario et on prévoit un versement à hauteur de 657 millions de dollars sur cinq ans pour la réparation et la rénovation d'immeubles de logements sociaux, sous réserve des recettes du marché du carbone auquel la province a participé.

Comment l'Ontario construit de meilleurs logements sociaux

La province de l'Ontario soutient également l'infrastructure du logement en injectant des fonds dans

des programmes d'habitation comme le Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario (PILAO) et dans la prolongation de ce programme, ainsi que dans la première phase du Fonds pour l'infrastructure sociale (FIS).

Le PILAO et le prolongement de ce programme fédéral-provincial à frais partagés fournissent 1,28 milliard de dollars jusqu'au 31 mars 2020 pour la construction et la réparation de logements abordables et la prestation de services de location, ainsi que l'aide à la mise de fonds pour les ménages dans le besoin. La première phase du FIS fédéral représente un investissement immédiat dans l'infrastructure sur deux ans (2016-2017 et 2017-2018). Elle permet de doubler le financement du PILAO sur deux ans, soit un investissement à hauteur de 336 millions de dollars d'argent du fédéral et du provincial pour construire, rénover, et offrir des logements à prix abordable. La part provinciale des coûts partagés est versée sur une période de trois ans.

Les administrateurs du programme, à savoir la société Ontario Aboriginal Housing Services et la société Miziwe Development Corporation, sont responsables



du volet Logement pour les Autochtones hors réserve, lequel repose largement sur les capitaux du PILAO. La somme de 26 millions de dollars a été versée aux administrateurs de programmes autochtones dans le cadre du PILAO, tandis que 44,1 millions de dollars ont été versés dans le cadre du prolongement du programme en 2014, et environ 17,5 millions de dollars seront versés au titre du PILAO FIS.

Comment l'Ontario appuie le marché de l'habitation

Afin de rendre le logement plus abordable pour les acheteurs et les locataires, l'Ontario met actuellement en œuvre le Plan pour le logement équitable, lequel comprend 16 mesures exhaustives pour aider plus de gens à trouver un endroit plus abordable où ils se sentiront chez eux, tout en instaurant la stabilité dans le marché immobilier et en protégeant les investissements des propriétaires.

Pour augmenter l'offre de logements, le gouvernement a notamment instauré le nouveau Programme des terres provinciales pour les logements abordables. Ce programme met à profit la valeur des biens fonciers excédentaires de la province afin de développer un marché qui puisse offrir un large éventail de nouveaux logements permanents et abordables. Plus tôt cette année, la province a annoncé la mise en marché de trois premiers sites sélectionnés pour la réalisation d'un projet pilote lancé dans le cadre de ce programme, à savoir le 26, rue Grenville et le 27, rue Grosvenor et les deux autres sites dans le West Don Lands, à Toronto. Quelque 2 000 logements nouveaux seront construits sur les trois sites, y compris des logements familiaux abordables dont le besoin se fait si pressant.

VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DE L'HABITATION

La mise à jour de la Stratégie à long terme de logement abordable publiée en 2016 jette les bases de la transformation à long terme dont l'Ontario a besoin pour résoudre les problèmes de logement et d'itinérance et mieux répondre aux besoins de logement tout simplement.

La mise à jour de cette Stratégie incarne la vision de l'Ontario selon laquelle toute personne devrait pouvoir bénéficier d'un chez-soi abordable et convenable, qui lui fournit l'assise nécessaire pour se trouver un emploi, fonder une famille et bâtir une collectivité forte. Cette vision permet d'atteindre deux résultats fondamentaux : une diminution du nombre de personnes sans abri et une augmentation du nombre de ménages stables.



5.9 OFFRIR DES SERVICES SOCIAUX EFFICACES AFIN DE SOUTENIR TOUTE LA POPULATION

Les Ontariens et Ontariennes devraient tous pouvoir réaliser leur plein potentiel et participer pleinement à une société inclusive. Nos infrastructures de services sociaux sont fondamentales à la prestation des services suivants :

- Un environnement sûr et confortable pour les enfants et les familles qui misent sur des services de justice pour les jeunes, des soins de santé mentale pour les enfants, les jeunes et les personnes ayant des besoins spéciaux, et des programmes et des services de protection des enfants et des Autochtones. Par exemple, des centres de traitement pour enfants offrent un soutien aux enfants et aux jeunes aux prises avec divers problèmes de développement, des problèmes physiques et de communication.
- Des services qui appuient les peuples autochtones, les femmes fuyant la violence familiale, les personnes sourdes ou sourdes et aveugles et les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Des services qui appuient les nouveaux arrivants et les immigrants qui peuvent se trouver dans une position vulnérable et, plus particulièrement, qui ont besoin d'une infrastructure sociale améliorée.
- Des services qui sont accessibles aux personnes handicapées. Par exemple, le gouvernement a réorganisé les bureaux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées afin d'en améliorer l'accessibilité et l'expérience du service à la clientèle grâce à un environnement plus convivial qui inclut des entrevues personnalisées, des zones de réception et des salles d'attente entièrement accessibles, des salles d'entrevues pleinement accessibles et qui garantissent la confidentialité, et des toilettes publiques facilement accessibles.

Défis du secteur social de l'Ontario

La population de l'Ontario est en pleine évolution et de plus en plus diversifiée. Cela signifie que ses besoins changent et qu'elle doit s'adapter pour maintenir le rythme. La province reconnaît la nécessité d'élargir les programmes, de répondre aux nouveaux besoins, d'accroître l'accès aux services et de tirer le meilleur parti possible de ce qu'elle possède déjà. L'Ontario s'efforce continuellement d'agir en qualité de chef de file en matière d'accessibilité. Le gouvernement peut également envisager de faire appel à des centres communautaires pour assurer la prestation de ces services sur place afin de mieux répondre aux besoins des Ontariens et de faire le meilleur usage possible des biens publics.

Comment l'Ontario consolide son infrastructure sociale

L'infrastructure sociale favorise la prestation de services et le renforcement des capacités et elle continuera de le faire à l'avenir. Il est primordial d'investir dans l'infrastructure afin de soutenir la prestation de programmes à l'échelle de la province et de veiller à l'accessibilité des services.

La province fait des investissements stratégiques dans les services sociaux et l'infrastructure sociale qui permettront de relever les défis inhérents à l'atteinte de meilleurs résultats pour les clients. Elle veille à maximiser les actifs actuels de l'Ontario et à les utiliser de manière plus novatrice.

De nombreux carrefours communautaires utilisent l'espace excédentaire ou superflu pour offrir des



programmes directs destinés à la collectivité, améliorant ainsi les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux. L'Ontario sera à l'affût des possibilités qui se présentent à elle pour la création de centres qui favoriseront l'accès aux services sociaux à l'échelle de la province.

La stratégie planifiée visant l'immobilier à des fins sociales permettra de veiller à ce que la province examine les actifs actuels et futurs en tenant compte des besoins communautaires. Elle peut également tenir compte de facteurs comme le besoin de financement, ou encore, des barrières aux regroupements ou à l'intégration des services sociaux.

VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DES SERVICES SOCIAUX

Des services axés sur le client : Le gouvernement fournit un éventail approprié de services pour répondre aux besoins du client.

Des services axés sur les résultats : Le succès est mesuré d'après les résultats que les bénéficiaires de services sociaux de l'Ontario sont en mesure d'atteindre.

Des services à l'échelle locale : Le gouvernement offre des services là où les Ontariens en ont besoin et au moment où ils en ont besoin.

Des services qui favorisent l'inclusion :

Le gouvernement soutient les personnes handicapées, y compris les personnes aux prises avec des déficiences intellectuelles.

Des services qui soutiennent les plus vulnérables de l'Ontario :

Le gouvernement offrira du soutien aux personnes vulnérables de l'Ontario par des programmes d'aide sociale et d'autres interventions, notamment par la mise à jour du Plan d'action contre la violence familiale. Il cherche également à mettre fin à la traite des personnes en appuyant les efforts de sensibilisation, en favorisant les initiatives du secteur de la justice et en améliorant l'accès des services aux victimes.



5.10 FAVORISER LE TOURISME ET LE SPORT TOUT EN FAISANT LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

L'accès à une culture diversifiée et à une infrastructure pour le tourisme et les sports est nécessaire, si l'on veut offrir des services de qualité à la fois aux visiteurs et aux Ontariens. Ces secteurs sont essentiels à l'édification d'une économie prospère et créative en Ontario. Comme la province migre d'une économie manufacturière vers une économie de services, le potentiel économique et de création d'emploi de ces secteurs prend de l'importance.

Outre leur contribution à l'économie, les secteurs du tourisme, de la culture et des sports et loisirs améliorent la qualité de vie des Ontariens. Ils renforcent les communautés, ils favorisent la participation et l'inclusion culturelle et ils fournissent divers avantages sur le plan social et de la santé.

L'Ontario possède une variété de sites touristiques, culturels et patrimoniaux. Cela comprend des musées, des galeries d'art, des centres scientifiques, des centres de congrès, des parcs historiques, des attractions touristiques et des bibliothèques publiques, y compris les bibliothèques publiques des Premières Nations dans les réserves. En plus de leur valeur monétaire, de nombreux sites ont une valeur historique et sociale pour les communautés et les régions dans lesquelles ils sont situés. Par exemple, le poste de Sainte-Marie dans les Parcs historiques de la Huronie a été désigné lieu historique national du Canada et le Fort Henry, géré par la Commission des parcs du Saint-Laurent, est reconnu comme un lieu historique national du Canada et fait également partie du patrimoine mondial de l'UNESCO.



L'Ontario est un centre pour les arts et les industries culturelles comme la production cinématographique et télévisuelle, les médias numériques interactifs, la musique et l'édition.

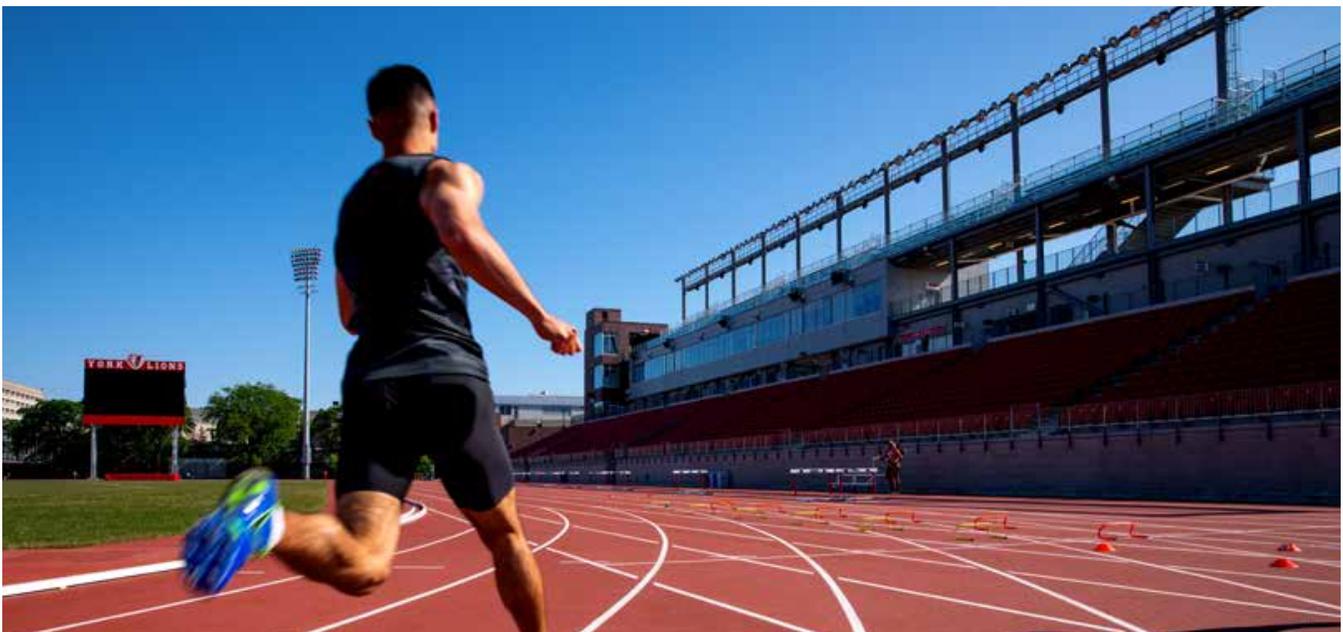
Les investissements consacrés aux infrastructures dans les industries artistiques et culturelles contribuent directement à la réalisation des nombreux objectifs de la LISEP. Ils favorisent notamment la productivité, la compétitivité économique mondiale, les retombées dans la communauté, la création d'emploi et les possibilités de formation. Le gouvernement soutient la commercialisation et les centres de formation, les salles de spectacles, les lieux de travail abordables et les centres de collaboration culturelle, y compris les centres communautaires et l'infrastructure numérique pour la production médiatique et la distribution de produits médiatiques.

Les actifs du gouvernement dans les domaines touristiques, culturels et patrimoniaux contribuent également de façon importante à l'économie grâce à la création d'emplois et d'événements qui

apportent des recettes touristiques aux collectivités locales. Voici quelques exemples :

- En 2015, les visiteurs ont dépensé 25,4 milliards de dollars au total en Ontario. Cette année, le tourisme a rapporté 30,9 milliards de dollars à son produit intérieur brut (PIB). L'Ontario a accueilli 12,7 millions de visiteurs qui ont participé à des activités culturelles et qui ont collectivement dépensé 7,1 milliards de dollars.
- La province a également accueilli 8,5 millions de visiteurs qui ont participé à des activités sportives et qui ont collectivement dépensé 2,6 milliards de dollars.
- En 2014, le sport a rapporté 2,5 milliards de dollars au PIB de l'Ontario.
- Le secteur de la culture a rapporté quelque 25 milliards de dollars à l'économie de l'Ontario, soit près de 4 % de son PIB.

Plus de 666 millions de dollars ont été consacrés à la rénovation et à la construction de nouvelles infrastructures pour les loisirs et les sports communautaires dans le cadre des Jeux



panaméricains et parapanaméricains qui ont eu lieu en 2015 à Toronto et dans la région du Golden Horseshoe. Ces installations ont été conçues en vue d'être utilisées par la collectivité après la tenue des jeux, laissant ainsi un héritage durable aux générations à venir. Par exemple, le Centre sportif panaméricain de Toronto a été construit pour accueillir différents événements, et aujourd'hui, c'est un lieu d'entraînement pour les athlètes de haut niveau, un lieu de rencontre pour de grands événements sportifs internationaux comme les récents Jeux Invictus et les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord qui se sont déroulés en 2017, et il est également utilisé par la communauté à des fins récréatives.

Difficultés des secteurs culturels, touristiques et sportifs de l'Ontario

Bon nombre de biens culturels de l'Ontario sont vieillissants. La province doit moderniser, réparer et apporter des améliorations aux bâtiments, résoudre des problèmes d'accessibilité et d'intégrer de nouvelles technologies. Elle doit en outre assurer leur entretien afin que les générations futures puissent en profiter.

En vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, la province et certains organismes désignés sont tenus de définir, de protéger et de prendre en charge les biens patrimoniaux qu'ils possèdent et qu'ils administrent. Nombre de ces biens sont des icônes dans le paysage de l'Ontario et ils sont importants pour le bien-être économique, culturel et social des communautés de l'Ontario. Citons parmi les biens patrimoniaux de la province de nombreux palais de justice de l'Ontario, des établissements correctionnels, des ponts et des parcs provinciaux.

La gamme de biens culturels, touristiques et sportifs de l'ensemble de la province est aussi variée que les collectivités qu'elle dessert et leur conservation pose un défi de taille. Outre l'entretien, l'infrastructure de ces établissements et de ces propriétés exige de nouveaux investissements. Par exemple, bon nombre de ces biens se trouvent dans des régions rurales ou dans des collectivités autochtones et devraient être mis à niveau pour offrir une connectivité permettant d'offrir les meilleurs services qui soient.



Les communautés et les organisations dans les réserves et hors réserves ont des besoins particuliers en matière d'infrastructure culturelle, comme des dépôts dont la qualité est comparable à celle des musées pour les artefacts archéologiques, des espaces communautaires pour les activités culturelles et artistiques, plus particulièrement pour les jeunes, et le financement d'activités culturelles sur le territoire, comme des camps forestiers.

Comment l'Ontario améliore son infrastructure culturelle, touristique et sportive

La province renouvelle son engagement envers la réconciliation avec les Autochtones par la restauration de l'Institut Mohawk, ancienne école résidentielle de Brantford, et par l'aménagement d'un centre d'interprétation.

Afin de développer et de soutenir les activités touristiques, la province entreprend des recherches importantes dans la mise en marché, le développement de produits et l'investissement afin d'apporter son soutien aux prises de décisions à la fois des gouvernements et de l'industrie. Elle encourage également les investissements dans le secteur privé et dans la conception de nouveaux produits afin de donner de l'expansion au secteur touristique de l'Ontario et de promouvoir le développement du tourisme régional.

L'Ontario continue à encourager le Cadre stratégique pour le tourisme en poursuivant la mise en œuvre de la Stratégie de promotion de l'investissement du gouvernement qui vise à encourager les investissements internationaux dans l'industrie touristique ontarienne, et en appuyant de nouveaux investisseurs par des services-conseils à guichet unique offerts aux entreprises.

La Place de l'Ontario est un site riverain exceptionnel situé à Toronto. La province s'engage dans une transformation audacieuse de ce site, à commencer par l'ouverture d'un nouveau parc et d'un sentier dans un espace urbain en juin 2017. Anciennement un stationnement pour le personnel, les 7,5 acres du parc Trillium et du sentier William G. Davis ont redonné l'accès aux résidents et aux visiteurs à une partie spectaculaire du secteur riverain de Toronto. L'amélioration des installations comme la Cinésphère et les pavillons qui y ont été aménagés incitent les gens à revenir dans ce secteur. La revitalisation et la transformation des lieux sont toujours au nombre des grandes priorités de la province qui va de l'avant afin de concrétiser sa vision en prenant de nouvelles mesures pour intégrer l'île de l'Ouest en tant que carrefour de la culture et de l'innovation et de transformer l'île de l'Est en un lieu de rassemblement festif.

Grâce à la Stratégie ontarienne pour la culture, la province promeut l'engagement culturel et l'inclusion et renforce la culture dans les collectivités en alimentant l'économie créative et en encourageant les arts à l'échelle du gouvernement. L'Ontario continue à travailler en collaboration avec les institutions culturelles, comme les bibliothèques, les musées et les organismes patrimoniaux à la promotion d'activités culturelles dans l'ensemble de la province. Elle travaille également en collaboration avec des partenaires gouvernementaux et des intervenants dans le domaine de la culture, afin de maximiser l'utilisation des bibliothèques publiques, des musées, des galeries et autres installations culturelles, comme les centres communautaires, et elle explore les possibilités d'intégration des activités et des espaces artistiques et culturels dans les écoles et autres installations communautaires.



Afin de soutenir le sport à l'échelle de la province, l'Ontario ne cessera de promouvoir la participation à des activités sportives et récréatives. Le gouvernement est conscient de la nécessité d'investir dans les infrastructures de sport et de

loisirs dans toutes les collectivités de la province et de tenir des discussions avec tous les ordres de gouvernement afin de cerner les lacunes et les prochaines étapes à suivre.

VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DE LA CULTURE, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DES SPORTS

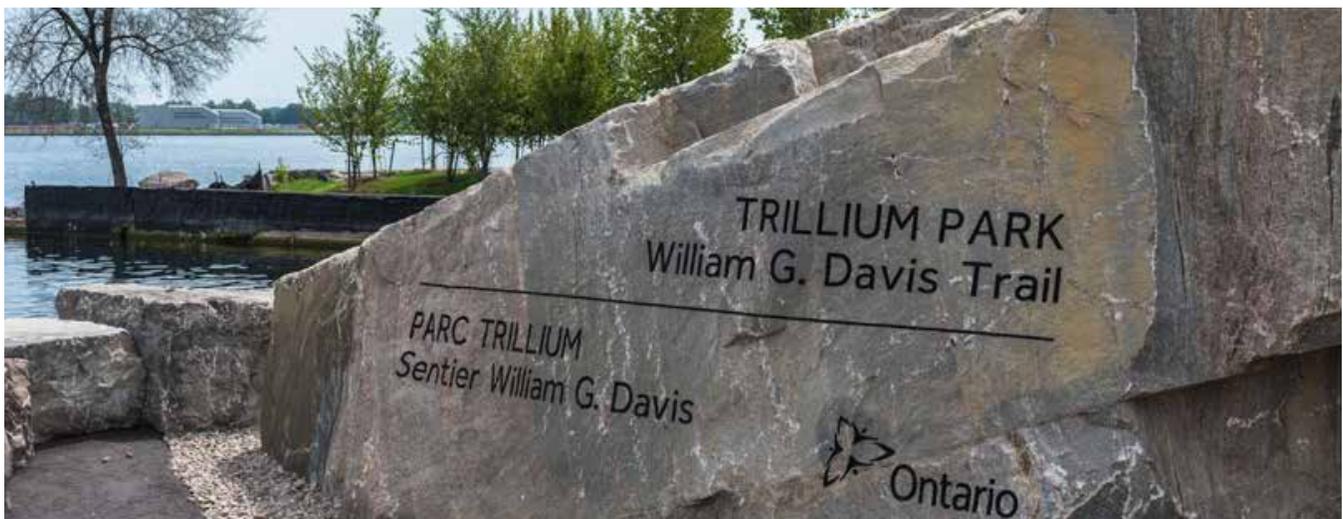
Soutenir les arts et la culture : L'Ontario fait la promotion de l'engagement et de l'inclusion culturelle, renforce la culture dans les collectivités, alimente l'économie créative et souligne l'importance des arts à l'échelle de la province.

Conserver le patrimoine de l'Ontario : La province utilise les biens patrimoniaux, en fait la réutilisation adaptative et la promotion de l'accessibilité et assure la mise en place de programmes d'économies d'énergie.

Soutenir une industrie touristique dynamique : La province favorise la croissance économique et la création d'emploi à l'échelle de l'Ontario.

Favoriser l'activité physique : L'Ontario fait la promotion de modes de vie sains et actifs. Cela comprend la promotion de modes de transport actifs comme la bicyclette et de la participation à des activités sportives. La sécurité dans les sports est importante et le gouvernement s'efforce de prévenir et d'atténuer les blessures à la tête.

Établir des partenariats et faire preuve d'ouverture auprès des communautés autochtones : La province soutient des activités touristiques et culturelles, des activités de sensibilisation à la vitalité des cultures autochtones en Ontario et par la promotion des efforts de réconciliation.



5.11 LA CRÉATION D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE VIABLE ET ABORDABLE

Un approvisionnement fiable, abordable et propre en électricité est essentiel à la création d'emplois viables, à la lutte contre le changement climatique et à la croissance de l'économie. La planification de l'énergie ne relève pas de la LISEP et les biens énergétiques ne sont pas inclus dans l'inventaire des biens de la province. Les biens liés à l'énergie sont néanmoins des éléments essentiels de l'infrastructure de la province. Outre l'engagement d'investir environ 190 millions de dollars sur 13 ans dans l'infrastructure de l'Ontario, la province fait d'importants investissements dans le secteur énergétique. Elle a :

- investi près de 70 milliards de dollars dans le réseau électrique depuis 2003, y compris les actifs de production, de transport et de distribution afin que la province dispose d'un réseau d'électricité propre et fiable;
- éliminé l'utilisation du charbon pour la production d'électricité, ce qui a permis d'offrir un approvisionnement plus propre en électricité
- lancé un nouveau programme de subvention de 100 millions de dollars en 2017 pour appuyer la construction d'une infrastructure de gaz naturel et élargir les services aux particuliers et aux entreprises;
- fait d'importants investissements dans la production d'énergie nucléaire – l'industrie nucléaire de l'Ontario génère annuellement 2,5 milliards de dollars en activités directes et indirectes dans la province;
- contribué à la réduction des factures d'électricité dans le cadre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables;

EXEMPLE DE RÉUSSITE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU INTELLIGENT

FleetCarma, une entreprise primée de l'Ontario qui se spécialise dans la prestation de produits et services pour les véhicules électriques, a relevé deux problèmes importants relativement au nombre accru de véhicules électriques qui se brancheront sur le réseau électrique dans les années à venir. Premièrement, la fiabilité du réseau local pourrait être compromise si les transformateurs de distribution sont surchargés dans certains quartiers. Deuxièmement, durant les périodes de pointe de la demande d'électricité (p. ex. durant les chauds après-midis d'été), le nombre additionnel de véhicules électriques risque de peser lourdement sur les ressources en électricité.

Avec le soutien du Fonds de développement du réseau du ministère de l'Énergie de l'Ontario, FleetCarma a présenté une solution pour faire face à ces risques potentiels par la surveillance du chargement des véhicules électriques, et protégeant du coup l'infrastructure du réseau local, tout en tenant compte des besoins des propriétaires de ces véhicules.

- plafonné les hausses de tarifs au taux de l'inflation pour les quatre prochaines années et a fourni un soutien supplémentaire aux familles à faible revenu et à celles qui vivent dans les collectivités rurales ou éloignées ou sur les réserves des Premières Nations.

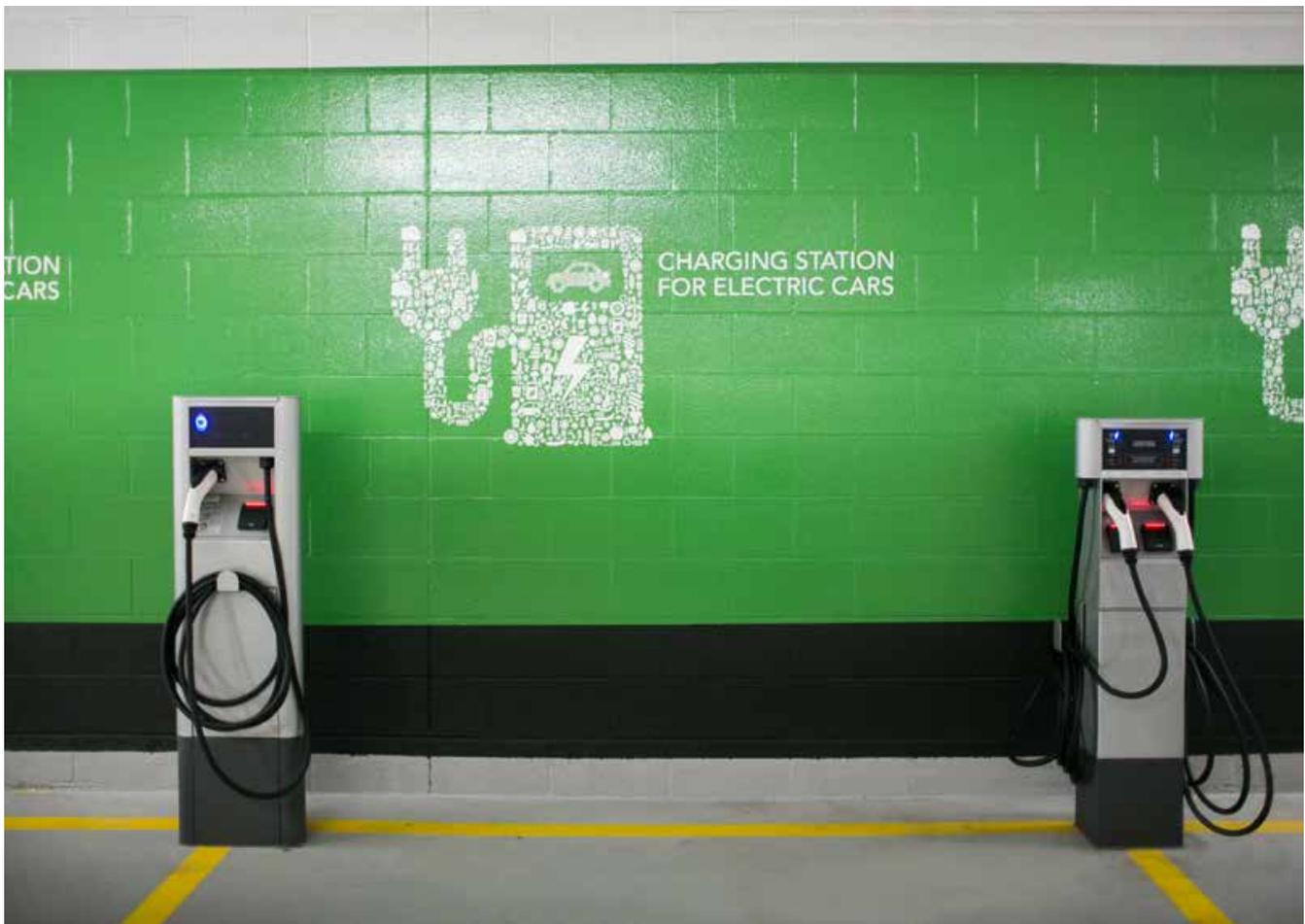
Comment l'Ontario améliore son infrastructure énergétique

Cet automne, le gouvernement a publié un nouveau Plan énergétique à long terme (PELT), intitulé *Garantir l'équité et le choix*, afin de fournir une feuille de route pour le réseau d'énergie de la province au cours des 20 prochaines années.

Le PELT de 2017 est axé sur les principes d'abordabilité et de fiabilité de l'énergie propre, donnant aux consommateurs davantage de choix dans leur façon d'utiliser l'énergie, tout en offrant des façons d'économiser l'énergie et en introduisant de nouvelles mesures de protection réglementaires.

Voici un aperçu des initiatives clés énoncées dans le PELT de 2017 :

- Optimiser l'utilisation des actifs énergétiques de l'Ontario pour n'obtenir une nouvelle puissance qu'en cas de besoin.
- Renforcer la protection des consommateurs en donnant à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) une autorité réglementaire accrue sur les 326 000 logements (condos et appartements) mesurés individuellement dans la province.
- Travailler avec la CEO pour donner aux gens un plus grand choix dans leurs plans de prix de l'électricité en créant des projets pilotes pouvant remplacer l'approche actuelle de la tarification



selon l'heure d'utilisation dans certaines collectivités de la province.

- Améliorer la facturation nette en donnant à plus de personnes la possibilité de produire de l'énergie propre et de l'utiliser pour alimenter leur logement en électricité et réduire leurs factures.
- Permettre aux services publics d'intégrer, de façon intelligente et économique, les véhicules électriques dans le réseau, y compris le chargement intelligent dans les logements.

Selon les prévisions, les consommateurs et les entreprises de l'Ontario devraient économiser 6,3 milliards de dollars en avantages économiques et environnementaux et sur le plan de la fiabilité si

les services publics de l'Ontario investissent dans les technologies des réseaux intelligents qui sont appelés à moderniser les réseaux de distribution.

Cependant, les obstacles qui se dressent sur le chemin de la modernisation empêchent les ménages d'adopter d'emblée ces technologies. Le gouvernement entend s'attaquer à ce problème en mettant en œuvre le PELT qui créera un environnement qui incitera les services publics à investir dans le réseau intelligent là où il est logique de le faire. L'objectif est de faire en sorte que les services publics modernisent leurs systèmes et leurs façons de faire, de manière à améliorer l'efficacité et le rendement, à réduire les coûts et à offrir plus de choix aux clients quant à la manière d'utiliser le système énergétique.



L'Ontario appuie autant que possible l'expansion du réseau de distribution d'électricité dans les collectivités autochtones éloignées du nord-ouest de l'Ontario afin de réduire leur dépendance à la production d'électricité à partir du diesel. Cette initiative permettra de soutenir le développement économique et social des collectivités éloignées en leur facilitant l'accès à une énergie propre et fiable. Les collectivités ne subiront plus de restrictions de charge qui limitent le développement économique et domiciliaire et elles profiteront des avantages

environnementaux qui en découleront, comme la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des déversements de diesel). La province a fait appel à la société Wataynikaneyap Power L.P. pour raccorder 16 collectivités au réseau électrique, un projet qu'elle juge prioritaire. Ce projet fait actuellement l'objet d'évaluations environnementales et les promoteurs présenteront sous peu une demande d'autorisation de construire à la Commission de l'énergie de l'Ontario.

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES SONT DES PARTENAIRES ESSENTIELS DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Les collectivités des Premières Nations et des Métis à l'échelle de la province dirigent ou prennent part à des projets de production, de transport et de conservation d'énergies renouvelables et bon nombre sont également engagées dans la planification énergétique communautaire.

En Ontario, près de 60 collectivités des Premières Nations, des Métis et d'autres groupes dirigent ou participent à plus de 550 projets faisant intervenir l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'hydroélectricité, en grande partie grâce aux programmes d'encouragement à la production d'énergies renouvelables de l'Ontario.

Au total, ces projets ont une capacité contractuelle de plus de 2 000 mégawatts d'énergie propre.



VISION DE L'ONTARIO POUR L'AVENIR DE L'ÉNERGIE

Générer une énergie propre et durable :

L'Ontario développe des sources d'énergie renouvelable, tout en encourageant le développement d'une économie d'énergie propre.

Assurer l'abordabilité et l'équité :

Le gouvernement favorise l'équité et l'abordabilité à l'échelle de l'Ontario.

Favoriser une culture axée sur la conservation :

La conservation permet d'économiser argent et énergie. Cet objectif peut être poursuivi par des programmes d'éducation, de modernisation et d'encouragement.

Fournir une énergie fiable :

Un approvisionnement fiable en énergie aide les familles, les collectivités et les entreprises à disposer de l'énergie dont elles ont besoin pour prospérer.

Soutenir la participation des communautés autochtones :

Les communautés autochtones participent aux nouveaux projets de production et de transport et au lancement d'initiatives de conservation et de planification communautaire de l'énergie.



CONCLUSION

ALLER DE L'AVANT

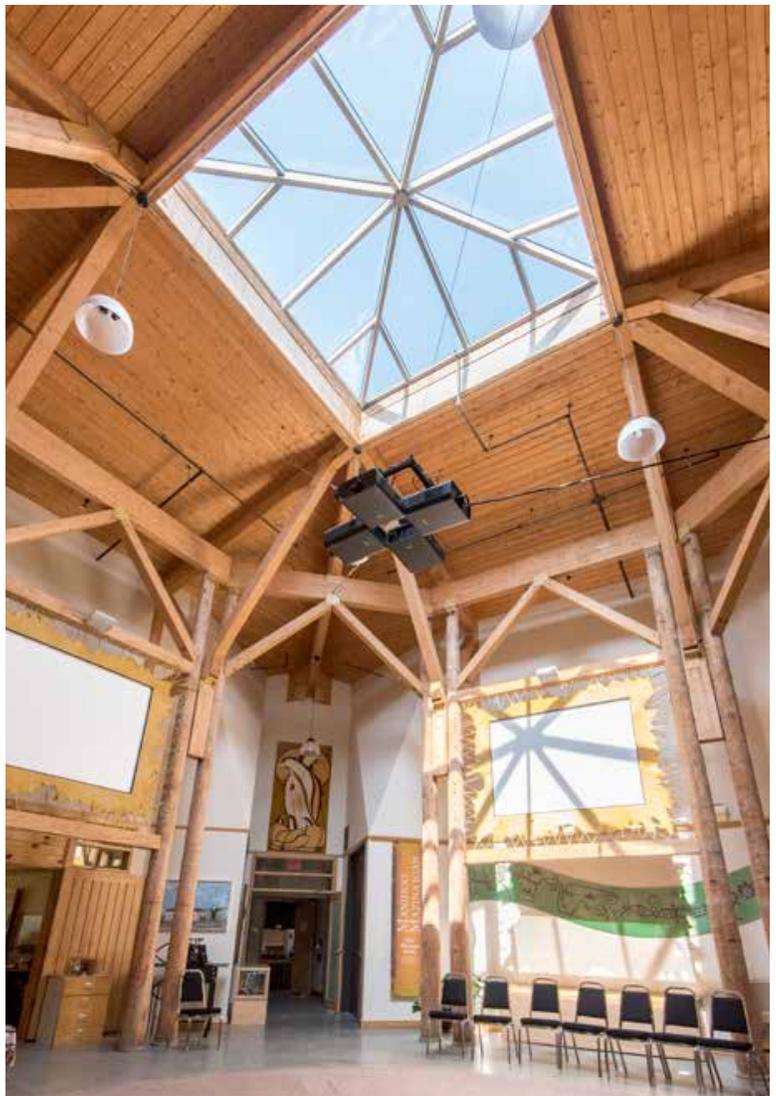
Le Plan d'infrastructure à long terme de l'Ontario est un plan évolutif. Le gouvernement provincial surveillera sa mise en œuvre sur une base continue afin d'identifier ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien et il utilisera les renseignements ainsi recueillis pour apporter les changements requis et proposer un nouveau plan au moins tous les cinq ans.

La province s'engage à répondre aux exigences de la LISEP avant la date limite qui a été fixée au mois de mai 2019. Elle transformera également la planification de l'infrastructure et le processus de livraison afin d'obtenir de meilleurs résultats et elle intégrera l'analyse du cycle de vie afin de mieux comprendre les répercussions des investissements du gouvernement sur l'environnement. La province s'efforce d'apporter des améliorations au modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) et d'autres solutions novatrices « faites en Ontario ». Elle élaborera des projets pilotes qui serviront de cadre stratégique à l'élaboration de futures initiatives qui procureront des avantages à l'ensemble de la collectivité.

Le gouvernement mettra au point une stratégie de connectivité à large bande qui contiendra une vision en la matière, désignera des priorités clés et contiendra une carte routière pour les atteindre. Il continuera en outre de soutenir des services partagés afin de mieux répondre aux besoins communautaires de la population de l'Ontario grâce à une stratégie axée sur l'immobilier à fins sociales.

Enfin, les investissements dans l'infrastructure ont pour but d'offrir un meilleur accès à des services de qualité à l'échelle de la province. En Ontario, notre priorité est de continuer à investir de façon notable dans l'infrastructure afin de renforcer l'économie, de créer des emplois, de bâtir des collectivités fortes et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des résidents de l'Ontario.







ON RENFORCE

ontario.ca/ONrenforce

ISBN 978-1-4606-9111-3 (Imprimé)

ISBN 978-1-4606-9113-7 (HTML)

ISBN 978-1-4606-9112-0 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017

